
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mercredi 11 novembre 2009, à 17 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{mes} Maria Casares*, *Silvia Machado*, *MM. Robert Pattaroni* et *Jean Sanchez*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, et *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 30 octobre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 novembre, mercredi 11 novembre et lundi 16 novembre 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous annonce d'ores et déjà que M. Atamer, correspondant de la presse étrangère, prendra quelques photos dans notre salle.

Ce soir, mercredi, M. Tornare est absent de la séance de 17 h. M. Jérôme Faas est à nouveau parmi nous à la tribune de la presse et nous lui réitérons nos félicitations à l'occasion de la naissance de sa fille Lisa. (*Applaudissements.*)

3. Prestation de serment de M. Bayram Bozkurt, remplaçant M. Miguel Limpo, conseiller municipal démissionnaire, et de M. Roger Michel, remplaçant M. Jean-Louis Fazio, conseiller municipal démissionnaire.

MM. Bayram Bozkurt et Roger Michel sont assermentés. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. M^{me} Valérie Bourquin m'a posé une question à propos des places de stationnement pour vélos à la place des Augustins, notamment sur des cases voitures. La réponse est la suivante: nous prenons bonne note de cette demande de suppression d'une ou deux places de stationnement pour les voitures en faveur du stationnement des vélos à la rue Prévost-Martin. Nous transmettrons cette requête à la Direction générale de la mobilité; toutefois, nous n'avons pas l'assurance qu'elle sera acceptée. Dans tous les cas, nous étudierons comment augmenter l'offre de stationnement de vélos à proximité.

J'en viens à la question de M. Simon Brandt au sujet d'un accident qui se serait produit dans les Rues-Basses. Effectivement, il y a eu un accident de voiture... Enfin, ses collègues transmettront... (*M. Brandt arrive.*) Ah, bonjour, Monsieur Simon Brandt! Un accident de voiture a endommagé fortement le socle et le candélabre, qui doivent être réparés. Les travaux sont prévus, mais ils sont d'importance. Un scotch de sécurité avertit d'un danger de mort, mais les services ont déjà examiné les risques réels pour la population le cas échéant. De toute façon, il est prévu de remplacer ce candélabre très rapidement, si possible dans une ou deux semaines.

Je vous remercie de votre attention. Pour les autres questions, nous répondrons soit par écrit, soit lors d'une séance ultérieure.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2007 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2005/2006 du Grand Théâtre de Genève (PR-539 A)¹.

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

La proposition PR-539 a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 mars 2007.

La commission s'est réunie le 21 novembre 2007 ainsi que les 6 et 26 février 2008 sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, et le 26 août 2008 sous la présidence de M. Christian Zaugg pour traiter de cet objet. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Zeinab Diallo et Paulina Castillo, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Préambule

C'est en vertu de l'article 10, alinéa 6, lettre c), des statuts du Grand Théâtre de Genève que le Conseil administratif présente au Conseil municipal le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2005/2006.

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 5582.

La saison du Grand Théâtre a été constituée de six ouvrages lyriques et de deux spectacles donnés par le ballet pour un total de 82 représentations. Le taux d'occupation moyen a atteint 88,08%, ce qui représente un taux financier moyen de 79,91%.

La clôture des comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, arrêtés au 30 juin 2006, présente un exercice se soldant par un excédent de charges de 1 038 535,81 francs. Un million de déficit avait été annoncé lors du dépôt du budget et la Ville de Genève, par décision du Conseil municipal, en avait garanti la couverture. Au final, l'excédent de charges est de 38 535,81 francs, ce qui représente 0,11% du budget total du Grand Théâtre de Genève. Conformément au règlement y relatif, la perte de l'exercice est prélevée au fonds de réserve – d'un montant de 1 231 724,43 francs – qui est lui-même compensé par les revenus nets des placements du fonds de solidarité qui atteignent 6431,70 francs. Le fonds de solidarité atteint 1 848 906,63 francs et le niveau de fortune de la fondation s'élève à 1 193 188,62 francs au 30 juin 2006. Les apports extérieurs se sont élevés à 3 975 899 francs.

Dans son rapport, l'organe de révision indique que, selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la fondation. Il conclut en recommandant d'approuver les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006.

En conséquence, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à approuver les comptes de la saison 2005/2006, en votant le projet d'arrêt présenté dans la proposition PR-539.

Audition

Lors de sa séance du 6 février 2008, la commission a reçu M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du département de la culture, M^{me} Martine Koelliker, codirectrice, M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, M. Jean-Marie Blanchard, directeur du Grand Théâtre, ainsi que M^{me} Bernadette Favre, cheffe du service financier.

Un commissaire relève que les statuts du Grand Théâtre prévoient à leur article 10, alinéa 6, que la fondation est chargée:

«de présenter chaque année à l'examen et à l'approbation du Conseil administratif:

- a) au plus tard au 31 mai: le programme et le budget préalable de la saison qui débute l'année suivante;

- b) au plus tard au 30 novembre: le programme et le budget définitifs de la saison suivante;
- c) au plus tard au 31 août: le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de perte et profit, le bilan et le rapport des contrôleurs, arrêtés au 30 juin précédent.

»Les documents visés sous lettres b) et c) ci-dessus sont soumis à l'approbation du Conseil municipal.»

Ce commissaire demande pourquoi ces délais ne sont pas respectés.

M. Mugny explique que cela fait partie des choses qui vont être modifiées dans les statuts et dans certains documents. Il rappelle l'absurdité de l'examen du budget annuel, car les engagements pris par le conseil de fondation porte sur deux ou trois années en avance, cela étant logique. Donc, au moment du vote, c'est l'équilibre budgétaire qu'il est nécessaire de vérifier. Ce qu'il préconise, c'est que la commission des finances puisse se prononcer sur des prébudgets trois ans à l'avance. Il y aurait ainsi un débat politique sur le prébudget, sur les objectifs culturels du Grand Théâtre pendant trois ans, ainsi que sur les comptes.

M^{me} Bertani ajoute que le plan financier quadriennal, qui a été remis à la commission des finances, représente l'objectif vers lequel il est souhaité d'aller.

Une commissaire demande pourquoi la garantie de déficit est systématiquement utilisée.

M. Mugny explique qu'il ne s'agit pas d'une couverture de déficit, mais d'une subvention ordinaire. C'est une erreur de l'avoir nommée ainsi.

Une commissaire demande des explications au sujet du dépassement relatif à l'informatique.

M. Blanchard explique qu'il s'agit de mettre à jour le plus rapidement possible leurs matériels, en particulier la sauvegarde de leurs données informatiques. Il ajoute que, concernant ces investissements informatiques, ils sont au bénéfice d'une réserve qu'ils peuvent dissoudre plus aisément, ce n'est pas comme une dépense qui serait faite sans assurance derrière. Il rappelle que le renouvellement du parc informatique du Grand Théâtre en 2002 a été possible grâce à l'apport d'un mécène privé, qui a contribué à hauteur de 440 000 à 450 000 francs. Il a été procédé au renouvellement et une réserve a été constituée.

En réponse à une question, M. Blanchard explique que la braderie est la vente, essentiellement de costumes, de quelques accessoires et éléments de décors déclassés ou jugés inutiles pour l'exploitation du Grand Théâtre. Le chiffre d'affaires a été de 195 906 francs. Ils avaient décidé, avec le bureau de l'époque, de constituer une réserve pour un projet de création d'un fonds audiovisuel pour

le Grand Théâtre. La saison suivante, compte tenu des événements qu'ils ont connus, ils ont décidé de ne pas constituer ce fonds et de garder cette provision. Finalement, la réserve a été dissoute à la fin de l'exercice 2006/2007.

Un commissaire s'intéresse aux prestations en nature, soit les bâtiments mis à disposition par la Ville. Il s'interroge sur le fait que la valeur par rapport à d'autres bâtiments plus petits et moins majestueux paraît relativement faible. Il demande qui calcule ces valeurs.

M^{me} Koelliker explique que les tarifs sont établis par la Gérance immobilière municipale pour l'ensemble des bâtiments mis à disposition en fonction de différentes catégories. Ils sont indexés chaque année. Il s'agit bien d'une sorte de loyer, puisque ces montants apparaissent en charge et en revenu dans les comptes de la fondation et dans ceux de la Ville.

Un commissaire aurait souhaité plus de précisions concernant l'apport de la Ville et les éventuelles subventions de l'Etat et des communes, ainsi que le détail de la rubrique «apports extérieurs». Ces informations sont transmises par courrier et sont annexées au présent rapport.

Un commissaire relève que le rapport de l'organe de révision mentionne que le Grand Théâtre possède des biens ayant une valeur d'assurance de 18 millions de francs. Or rien ne figure dans le bilan. Il se demande quelle est la politique d'amortissement du Grand Théâtre et, de manière plus générale, si le Grand Théâtre ne devrait pas être soumis à des normes un peu plus rigoureuses comme d'autres institutions subventionnées par la Ville.

M^{me} Bertani répond que les règles comptables sont celles prévues dans les statuts, à savoir celles du Code des obligations.

Une commissaire demande des explications sur le fonctionnement du fonds de solidarité.

M^{me} Favre explique que le fonds de solidarité est nourri par la retenue des cachets des artistes, soit 64 066 francs, des intérêts de placement de 41 927 francs, des intérêts courus sur titre de 22 233 francs et un bénéfice réalisé sur la valeur des titres, de 1875 francs. Sont déduits une sortie de fonds de 6000 francs, des frais bancaires de 9034 francs et une perte non réalisée sur titre de 63 432 francs. En définitive, le fonds de réserve a été diminué de 6431 francs.

La même commissaire se dit gênée par le fait que des montants sont prélevés sur le cachet des artistes pour un fonds.

M^{me} Bertani répond que la réflexion autour de l'utilité et de l'avenir de ce fonds fait partie de la feuille de route de la direction générale et du conseil de fondation.

Discussion et vote

Une commissaire libérale annonce que son groupe approuvera ces comptes, mais elle observe que le Grand Théâtre est confronté à des difficultés récurrentes. Chaque année, le Conseil municipal est «obligé» de voter des comptes dont on découvre des dépassements importants (2,5 millions de francs). Le groupe libéral votera ces comptes, mais fera les remarques qui s'imposent en plénum.

Un commissaire radical relève que, dans le rapport, il est indiqué que ces comptes sont conformes à la loi suisse et au statut de la fondation. Cela est largement insuffisant en termes de fiabilité et d'exhaustivité de l'information comptable. Le groupe radical souhaite qu'à l'avenir ces comptes soient soumis aux normes Swiss GAAP RPC. Pour le reste, son groupe ne voit pas de raison de ne pas approuver ces comptes.

Un commissaire socialiste annonce que son groupe s'abstiendra.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce qu'il s'abstiendra également. Il rappelle qu'à l'époque il a fait partie du conseil de fondation qui a voté le budget de la saison 2005/2006, même si, personnellement, il a voté contre. L'Union démocratique du centre s'abstiendra, car cela relève du passé et c'est la saison qui a vu l'affaire du Grand Théâtre se déclencher. Il trouve curieux que le Conseil administratif propose le bouclement des comptes de la saison 2005/2006 qui se clôturait le 30 juin 2006 sept mois après. Il s'abstiendra, car c'est la position la plus sage, il est temps de tourner la page. Il s'exprimera davantage en séance plénière.

Une commissaire d'A gauche toute! déclare que son groupe s'abstiendra pour toutes les raisons qui viennent d'être invoquées.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien est très sensible à la remarque sur les normes comptables faite par le commissaire radical. Il recommande que cela figure au rapport sous forme de recommandation. Néanmoins, le Parti démocrate-chrétien approuvera ces comptes.

Un commissaire Vert relève qu'il est difficile de refuser ces comptes, puisque l'argent a été dépensé. Les Verts partagent le souci du groupe radical et ils proposent donc l'amendement suivant:

«Le Conseil municipal demande que, dès la saison 2008/2009, les comptes du Grand Théâtre soient présentés conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à l'instar de ce qui est demandé aux autres institutions subventionnées.»

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait observer qu'autrefois les comptes étaient présentés dans les délais. A un moment donné, on a transgressé les statuts en ne respectant aucun délai, ni pour la présentation du budget,

ni pour celle des comptes. Il ne comprend pas pourquoi, tout à coup, il est devenu impossible de respecter les délais impartis.

Un commissaire socialiste propose de fixer le délai pour fournir ces comptes à la commission des finances au 31 octobre et de respecter ainsi le statut de la fondation.

Une commissaire d'A gauche toute! rappelle qu'on vient de recevoir les comptes 2006/2007 et le budget 2008/2009. Le budget n'est pas conforme et ils devront fournir un effort pour transformer ce budget en des comptes corrects.

Le président met au vote la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande que, dès l'exercice 2008/2009, les comptes du Grand Théâtre soient présentés conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à l'instar de ce qui est demandé aux autres institutions subventionnées et qu'ils soient présentés au Conseil administratif, au plus tard, le 31 octobre de ladite année.» Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mise aux voix, la proposition avec la recommandation est acceptée par 8 oui (3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) et 6 abstentions (2 AGT, 2 S, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes:

- liste des apports extérieurs
- liste des subventionnaires

**COMPTES 2005-2006
 APPORTS EXTERIEURS**

S1. B. Apport extérieurs

Sponsoring partenariat de saison :

Banque Julius Baer S.Fr. 65744
 BNP Paribas S.Fr. 116316
 Crédit Agricole Suisse S.Fr. 80915
 UBS Private Banking S.Fr. 121373
 SWISSCOM S.Fr. 70801
 Geniva Opéra Pool S.Fr. 80915

Sponsoring partenariat d'échange :
 Burgrhof S.A., Compex Medical SA, Espace 2, Fleuriot, Generali Assurances,
 La Balaise, La Tribune, PMT Pierre-Michel Tremblay, Kieser Training
 Genève, Radilac, Unireso, Vrankem Pommery (Suisse) SA.

Total du sponsoring S.Fr. 536063

Mécénat

CERCLE DU GRAND THEATRE S.Fr. 800000
 FONDATION PRIVEE (COUVERTURE DE DEFICIT) S.Fr. 1213000
 FONDATION PRIVEE 2 S.Fr. 700000

TOURNEES DU BALLET :

PRO HELVETIA S.Fr. 500000
ARCHIVES :
 DON LOTERIE ROMANDE POUR 2006-2007 (cf attributions de fonds) S.Fr. 100000
 M. & Mme AURELIA V. STEPCZYNSKI (Amivies) S.Fr. 100000

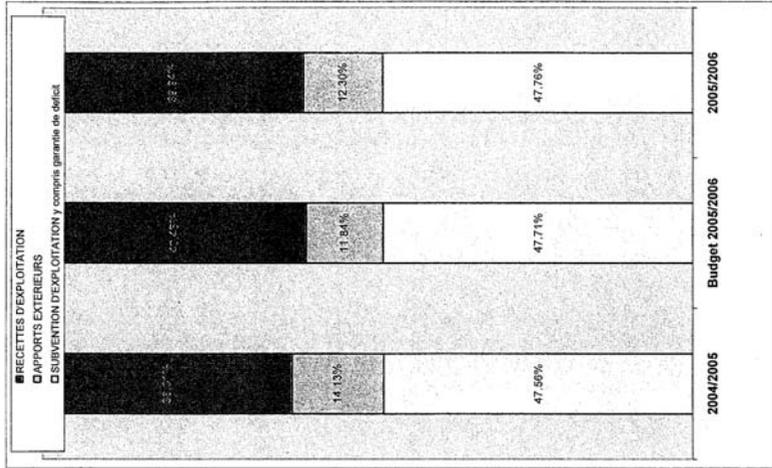
Mécénat autre

FONDATION VALERIA ROSSI DI MONTELEIRA S.Fr. 100000
 FONDATION FLUXIMA S.Fr. 30000
 FONDATION LEENARDS S.Fr. 150000
 Dons de soutien pour supplément dans la Tribune de Genève et divers S.Fr. 11836

PEDAGOGIE :

FONDATION PRIVEE F.L. pour la couverture des frais d'animation pédagogique
 DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE pour la couverture des frais d'animation pédagogique

Total des mécénats Frs 3'975'889



SUBVENTIONNAIRES DU
GRAND THEATRE DE GENEVE
SAISON 2005-2006

| | |
|--|-------------------|
| SUBVENTION VILLE DE GENEVE | CHF 15'132'452.-- |
| DONT PROVENANT DU FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL | CHF 1'200'000.-- |
| SUBVENTION DEPARTEMENT INSTRUCTION PUBLIQUE | CHF 50'000.-- |
| FINANCEMENT EXTRAORDINAIRE VILLE DE GENEVE LIE AUX TRAVAUX DE DESSOUS DE SCENE | CHF 539'680.26 |

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre s'abstiendra sur l'approbation des comptes rendus des saisons 2005/2006 et 2006/2007, c'est-à-dire les propositions PR-539 et PR-614 sur les comptes du Grand Théâtre.

Ces derniers concernent la gestion du précédent conseil de fondation, avec lequel – faut-il le rappeler? – j'étais personnellement en désaccord. Ceci m'a d'ailleurs valu une période de ma vie que je ne souhaite voir vivre à personne, tant furent grandes les désillusions. Ce fut pour moi un bien grand tort d'avoir eu raison avant tout le monde. On me l'a fait payer chèrement, ce dont certains – je dis bien certains au pluriel – nouveaux conseillers administratifs pourraient témoigner.

Quant à la conduite de l'institution, tant par son directeur de l'époque que par les démissionnaires du bureau du conseil de fondation, chacun sait ce qu'il en a été. Mais dès l'instant où les errements d'un récent passé ont été corrigés et surtout dès l'instant où les fautifs ont quitté la scène, ayant été remplacés par des personnes de qualité, tournons la page, d'autant que, désormais, les statuts sont – Dieu merci! – à nouveau respectés.

Quant à la recommandation figurant au bas de la page 5 du rapport, la mention des votes est contradictoire, puisque l'on y lit qu'elle est acceptée à l'unanimité pour ensuite constater qu'elle ne recueille que 8 oui avec 6 abstentions.

Cette recommandation, d'autre part, enfonce une porte ouverte, puisque les délais qu'elle entend imposer sont ceux prévus à l'article 10 des statuts du Grand Théâtre, lequel remet au plus tard le 31 août son rapport au Conseil administratif. Je précise en passant que ces statuts font l'objet d'une loi cantonale votée par le Grand Conseil. Ce n'est donc pas rien, il ne s'agit pas de vulgaires statuts.

Soit dit en passant, c'est notamment ce non-respect des statuts qui m'avait, entre autres, valu les calomnies du président et du vice-président de la fondation, avec l'appui, et c'est bien regrettable, du président et du vice-président du Parti radical de l'époque, lesquels estimaient que je n'avais ni les compétences ni la dignité pour les représenter au sein de ce conseil.

Mais ainsi que Simon de Montfort le disait fort justement: «Dieu reconnaîtra les siens.»

M. Olivier Fiumelli (R). Quant au groupe radical, nous voudrions juste ce soir insister sur la recommandation. M. Hämmerli a parlé de la deuxième partie de la recommandation, qui concerne la date de présentation des comptes. Pour ma part, j'insisterai plutôt sur la première partie de cette recommandation, à savoir

sur la soumission des états financiers du Grand Théâtre à des normes comptables un peu plus sérieuses que l'état actuel.

Cette recommandation avait bel et bien été acceptée à l'unanimité et c'est la proposition avec la recommandation qui avait été acceptée par 8 oui et 6 abstentions. Mais la recommandation, elle, avait été acceptée à l'unanimité.

Pourquoi avons-nous mis cette recommandation où nous parlons de soumission des statuts et des comptes du Grand Théâtre aux normes Swiss GAAP RPC? Tout simplement parce que, aujourd'hui, le Grand Théâtre est soumis aux normes comptables du Code des obligations. Il s'agit de l'article 975, qui contient trois alinéas, et nous considérons qu'il est totalement insuffisant qu'une entité dont le chiffre d'affaires est de plus de 50 millions de francs soit soumise à des normes comptables aussi faibles.

Nous demandons que le Grand Théâtre respecte des normes comptables adaptées à sa complexité. Il s'agit de normes identiques à celles que nous avons mises pour la Fondetec, par exemple, à la satisfaction de l'ensemble des gens qui ont étudié ces comptes. Il s'agit aussi des normes comptables que d'aucuns souhaitent voir appliquées aux bains des Pâquis qui, je vous le rappelle, touchent une subvention de 400 000 francs par année.

Nous demandons donc d'adapter aujourd'hui les statuts en les complétant par une recommandation, laquelle n'est pas contraire aux statuts. Nous allons juste un petit peu plus loin en demandant que la gestion du Grand Théâtre soit plus sérieuse par rapport à la publication de ses comptes, même si, aujourd'hui, on ne peut pas prétendre qu'ils sont faux, puisqu'ils respectent bien les statuts et la loi actuelle.

C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter cette recommandation et les comptes. Nous pensons qu'il n'est plus temps de faire le débat sur la saison 2005/2006, la saison 2006/2007 et la saison 2007/2008. Ces comptes sont bouclés, ils ont été révisés conformément aux statuts. Il n'y a donc pas lieu de faire ce soir le débat sur le passé du Grand Théâtre.

Je vous remercie d'accepter ces comptes et la recommandation votée à l'unanimité de la commission des finances.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, le groupe libéral acceptera bien évidemment ces comptes. Toutefois, il aimerait faire une remarque. Pour des raisons valables, le Conseil municipal doit prendre connaissance des comptes d'une fondation de droit public comme le Grand Théâtre et la Fondation d'art dramatique et les approuver.

Entre les budgets que nous adoptons pour le Grand Théâtre – alors que les sommes sont déjà engagées – et les comptes que nous devons approuver pour

des questions formelles – alors que les saisons sont écoulées depuis longtemps et que de nouveaux budgets sont déjà adoptés – il serait intéressant de réfléchir à un calendrier plus raisonnable et à des délais un peu plus crédibles aux yeux de la population.

Mais c'est là une remarque mineure en regard du travail accompli par l'institution, pour laquelle nous avons le plus grand respect et qui fait de son mieux. J'écoute avec intérêt M. Fiumelli nous dire qu'il aimerait une présentation des comptes mieux adaptée à des normes aujourd'hui cantonales. Je crois que le conseil de fondation du Grand Théâtre en est parfaitement conscient. M. Mugny corrigera si nous n'avons pas entendu la même chose, mais il me semble avoir compris que la présidente et le bureau sont parfaitement conscients de la nécessité d'une évolution dans la présentation des comptes.

Toutefois, il faut le savoir, cette évolution a un coût et, dans la situation actuelle, il faudra du temps pour que, avec les fonds et les moyens dont dispose le Grand Théâtre, nous arrivions progressivement à vous présenter des comptes qui vous satisfassent au mieux, mon cher collègue radical! Pour le reste, les libéraux adoptent ces comptes et ils vous engagent à faire de même.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour le groupe socialiste, il est extrêmement regrettable que la Fondation du Grand Théâtre ne respecte pas ses propres statuts, notamment l'article 10, et n'ait pas été capable, pendant des années en tout cas, de présenter ses comptes à la date du 31 août, comme le font toutes les autres fondations et organisations subventionnées.

Ce qui irrite aussi, et ce qui a irrité de longues années et risque encore d'irriter pendant quelque temps le groupe socialiste, Mesdames et Messieurs, ce sont les difficultés financières récurrentes de cette fondation, avec des déficits chroniques, des dépassements qui chaque année reviennent ici au plénum, et qui nécessitent de notre part des votes de crédits complémentaires.

Mesdames et Messieurs, ces crédits supplémentaires, nous en sommes également las. Nous avons toujours marqué les plus grandes réserves à l'égard de l'ancienne équipe de la Fondation du Grand Théâtre et c'est la raison pour laquelle, si nous voterons la recommandation inscrite dans le présent rapport PR-539 A, nous nous abstiendrons sur cette proposition, comme nous le ferons pour le prochain objet à l'ordre du jour.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts l'ont exprimé en commission, il est difficile de refuser ces comptes, parce qu'ils sont justes et que l'argent a

été dépensé. Cependant, les Verts partageaient à ce moment-là les mêmes préoccupations que le groupe radical, d'où le projet de recommandation relevé par M. Fiumelli tout à l'heure.

Oui, il est bien de pouvoir présenter des comptes qui sont aux normes de la taille d'une institution comme le Grand Théâtre, laquelle se plie au demeurant volontiers aux désirs des commissions. D'ailleurs, ses représentants ont répondu à chacune de nos questions avec énormément de patience. A ce stade, et là je rejoins le groupe libéral, il s'agit d'avoir un certain nombre d'exigences. Nous verrons dans le rapport suivant inscrit à notre ordre du jour que les comptes ont été présentés conformément auxdites normes. Notre remarque a donc été prise en compte.

Alors, charité bien ordonnée commence par soi-même! Dans ce Conseil municipal, il serait plus crédible de présenter également nos rapports dans des délais raisonnables... Approuver des comptes aujourd'hui, en novembre 2009, alors qu'ils ont été votés en commission en novembre 2007, me paraît peu sérieux à ce stade.

Voilà, je crois que je n'ai rien d'autre à ajouter sur ce rapport, si ce n'est que nous voterons la recommandation ainsi que les comptes.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je pense que si ces comptes arrivent si tard en séance plénière, c'est aussi parce qu'une résolution est à l'ordre du jour. Seulement, le rapport R-97 A n'a pas été lié à ces objets sur les comptes. Nous devons donc recommencer le débat sur le Grand Théâtre un autre jour.

Ces comptes 2005/2006 – puis nous aurons les comptes 2006/2007 et 2007/2008 – ont été étudiés par la commission des finances et par la commission des arts et de la culture. Comme M. Deshusses et pour les mêmes raisons, nous nous abstenons sur les comptes et nous espérons que tout rentrera dans l'ordre d'ici à ces prochaines années.

Nous espérons que la résolution R-97, qui a provoqué un retard dans l'étude de ces comptes, sera étudiée aujourd'hui. Si nous n'en débattons pas maintenant puisqu'elle n'est pas liée aux comptes, que nous puissions au moins en débattre aujourd'hui! Ne faisons pas trois débats sur le Grand Théâtre en deux mois!

Nous nous abstenons donc sur les comptes.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je tiens à préciser, Madame Ecuyer, que le bureau a proposé de lier la résolution avec toutes ces approbations de comptes, mais les chefs de groupe ont refusé.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation est acceptée sans opposition (36 oui et 25 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande que, dès l'exercice 2008/2009, les comptes du Grand Théâtre soient présentés conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à l'instar de ce qui est demandé aux autres institutions subventionnées et qu'ils soient présentés au Conseil administratif, au plus tard, le 31 octobre de ladite année.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté sans opposition (33 oui et 25 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2005/2006 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 sont approuvés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 avril 2008 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2006/2007 du Grand Théâtre de Genève (PR-614 A)¹.

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

La proposition PR-614 a été renvoyée à la commission des finances et à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 mai 2008.

La commission des finances et la commission des arts et de la culture se sont réunies le 18 novembre 2008, sous la coprésidence de M. Christian Zaugg et de M^{me} Anne Carron-Cescato, pour traiter de cet objet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que les commissions remercient pour la qualité de son travail.

Préambule

C'est en vertu de l'article 10, alinéa 6, lettre c), des statuts du Grand Théâtre de Genève que le Conseil administratif présente au Conseil municipal le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2006/2007.

La saison du Grand Théâtre a été constituée de huit ouvrages lyriques et de deux spectacles donnés par le ballet pour un total de 75 représentations, dont 38 ont eu lieu au Bâtiment des Forces-Motrices en raison notamment des travaux effectués au Grand Théâtre en début de saison. Le taux d'occupation moyen a atteint 83,74% et le taux financier moyen 78,60%.

La clôture des comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, arrêtés au 30 juin 2007, présente un excédent de charges de 236 446,05 francs après dissolution de plusieurs provisions. Conformément au règlement y relatif, la perte de l'exercice est prélevée sur le fonds de réserve. Dès lors, ce dernier, qui représente la fortune de la fondation, s'élève au 30 juin 2007 à 994 684,17 francs.

Dans son rapport, l'organe de révision indique que, selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la fondation. Il conclut en recommandant d'approuver les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007.

¹ «Mémorial 165^e année»: Proposition, 5658.

En conséquence, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à approuver les comptes de la saison 2006/2007, en votant le projet d'arrêté présenté dans la proposition PR-614.

Audition

Lors de leur séance du 18 novembre 2008, les commissions ont reçu M^{me} Martine Koelliker, codirectrice, M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, M. Jean-Marie Blanchard, directeur du Grand Théâtre, ainsi que M. Denis Chevalley, président de la commission du personnel technique et administratif du Grand Théâtre, et M. Stephan Desogus, représentant des machinistes du Grand Théâtre à la commission santé et sécurité.

En préambule, M^{me} Koelliker prie les membres des commissions de bien vouloir excuser l'absence du magistrat en charge du département de la culture qui n'a pas pu être présent pour un motif d'ordre médical.

M. Blanchard commente les comptes relatifs à la saison 2006/2007. C'était une saison exceptionnelle à plusieurs points de vue. Elle a vu des travaux de rénovation ayant pour conséquence le déroulement d'une partie importante de la saison au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et, d'autre part, le Grand Théâtre a connu une crise sans précédent. Tout cela s'est ressenti au niveau du budget. Il s'empresse de dire que l'engagement et la conscience professionnelle du personnel ont fait que la qualité artistique des œuvres et le public n'ont été en rien pénalisés par ces événements. Cette saison a produit un déficit d'exploitation de 236 000 francs qui correspond principalement au déficit des activités de bouche (exploitation de la buvette, du bar et du restaurant) que le Grand Théâtre avait décidé de reprendre dès 2006. Cette décision a été prise car ils n'étaient pas très satisfaits du fermage. Dans l'intérêt du personnel, il était plus juste que le Grand Théâtre exploite directement. Il croit que cette décision était bonne et il espère que les exercices suivants le prouveront. Cette année a été handicapée par le fait qu'une grande partie des spectacles se sont déroulés au BFM, où le Grand Théâtre ne pouvait pas exploiter cette activité. Il y a donc eu un manque à gagner assez important. Pour le reste, il se montre disposé à répondre aux questions qui surgiront lors de l'examen page par page.

Un commissaire constate que les récitals remplissent à chaque fois 50% des places. Il se pose la question de savoir s'il faut continuer ces prestations ou si on pourrait faire cela ailleurs, ou prendre une seule grande voix plutôt que quatre afin de faire des économies.

M. Blanchard a constaté un déclin lent mais irréversible des récitals. Si on a décidé de les maintenir, c'est tout d'abord parce qu'ils ont un sponsor qui sub-

ventionne cette activité à hauteur de 150 000 francs chaque année. Sur le lieu, il reconnaît que la salle (1500 places) est impossible à remplir avec ce type de spectacles. L'avantage est que la salle est gratuite. Il fait observer qu'à l'exception de quelques grandes voix (par exemple: M^{me} Bartoli) qui réussissent presque à remplir les salles, on constate un intérêt de plus en plus rare de la part du public pour cette forme. Il note cependant qu'il s'agit d'un public fidèle, puisque les réabonnements de la série récitals se font extrêmement bien. Peut-être que son successeur aura des idées originales pour renouveler l'intérêt du public, faute de quoi on atteindra un seuil où il faudra abandonner ce type de spectacles.

Un commissaire demande ce qu'est le taux financier par rapport au taux d'occupation.

M. Blanchard explique que pour le taux d'occupation il s'agit du nombre de spectateurs assis dans la salle. Quant au taux financier, c'est la recette par rapport à un 100% de taux d'occupation. Selon les spectacles, on peut avoir des écarts qui varient.

Une commissaire demande le détail des servitudes.

M. Blanchard répond que, sur le tableau fourni, il y a une colonne avec les places de servitudes qui ont été occupées. Elles totalisent 1664 places.

La même commissaire demande quelle est la répartition de ces servitudes.

M^{me} Koelliker renvoie à la convention d'exploitation pour les détails, mais elle donne un ordre de grandeur. La loge officielle comporte 14 places pour le Conseil administratif, 10 places pour le Conseil municipal, six places pour le Conseil d'Etat, deux places pour le secrétaire général du Conseil administratif et deux places pour le département de la culture.

Un commissaire demande à quoi on peut attribuer l'augmentation spectaculaire de la popularité du ballet.

M. Blanchard répond que c'est à la qualité de sa programmation. On a vu la nécessité de trouver un public pour le ballet, et on a rénové considérablement le ballet. On a décidé un changement de directeur du ballet, ce qui fut un bien pour la santé de la compagnie et sa politique de diffusion. La nouvelle programmation, proposée par Philippe Cohen, a rencontré un grand succès dans un premier temps, auprès des tourneurs et du public à proximité (France, Allemagne, Autriche, Espagne), puis la diffusion s'est étendue aux Etats-Unis. Selon lui, ce qui explique cette augmentation de popularité, c'est une adéquation entre une politique artistique et une attente du public. Il rappelle qu'il n'y a pas de vie possible pour une compagnie de ballet telle que celle du Grand Théâtre uniquement à Genève *intra muros*. L'idée est de faire rayonner l'institution et Genève à travers les frontières. Ce ne serait pas raisonnable de jouer davantage à Genève.

Le même commissaire demande s'il y a un échange entre le ballet du Grand Théâtre et d'autres compagnies genevoises.

M. Blanchard affirme qu'un grand chemin a été parcouru. A l'époque l'Association pour la danse contemporaine (ADC) a présenté un rapport très intéressant sur l'état de la danse à Genève, où il apparaissait que la danse institutionnelle s'opposait très clairement à la danse alternative. Cela a complètement changé. Il y a aujourd'hui une réelle collaboration avec les autres compagnies (comme Alias), et lorsqu'on s'est aperçu qu'il faudrait peut-être réduire la voilure, l'ADC a aidé le Grand Théâtre à trouver des formules qui permettraient de poursuivre des politiques intéressantes. L'état des lieux est très satisfaisant.

Un commissaire lit qu'ils ont eu besoin de 14 choristes pour *Così fan tutte*. Le Grand Théâtre dispose de 42 choristes et deux auxiliaires doivent être engagés, pourquoi? Il manque certaines tessitures?

M. Blanchard confirme cette hypothèse. Il indique aussi que les choristes auxiliaires viennent essentiellement de la région. Ce sont des choristes amateurs ou semi-professionnels. Quand ils ont besoin d'un très grand effectif, ils travaillent avec un chœur bulgare (Orphéus) qui offre d'excellentes prestations.

Un commissaire voit des chiffres assez réjouissants concernant les abonnements jeunes. Quelle est la tendance?

M. Blanchard répond qu'elle est en augmentation, même si elle est moins rapide que les années précédentes. On est parti de zéro, pour arriver aujourd'hui au chiffre de 8% des abonnements. Par ailleurs, un club pour les jeunes a été lancé cette année: La Bohème. Il s'agit de partager des expériences et de bénéficier d'un certain nombre d'avantages. Ils sont 200 jeunes à avoir rejoint ce club par une démarche individuelle. Cela vient en complément du travail effectué au travers du service pédagogique qui travaille avec les trois ordres d'enseignement, ce qui permet à 40 à 60 classes par année de découvrir les arts du Grand Théâtre.

Un commissaire demande si l'initiative de «Wagner en images» est un événement unique ou si elle va se décliner sur plusieurs auteurs.

M. Blanchard explique qu'ils ont saisi une occasion. Au Louvre, il y a une grande valorisation des archives concernant la musique, l'opéra et la danse, et le Grand Théâtre s'est appuyé sur cela pour organiser «Wagner en images». Ils essaient de développer un certain nombre d'activités qu'on présente prioritairement aux abonnés. On essaie de leur offrir ces avantages pour stimuler la reconduction des abonnements d'une année sur l'autre, car l'abonnement tend à être une formule de moins en moins attractive, puisque cela est vécu comme une contrainte. Les spectateurs préfèrent aller d'une institution à l'autre. La manière de compenser, c'est de proposer, aux abonnés, des avantages que le public ordinaire n'a pas.

Une commissaire pose une question à propos de l'atelier de construction et de décoration. Elle voit que, pour *Così fan tutte*, le décor a été sous-traité à un privé. Était-ce faute de temps ou parce que l'atelier ne pouvait pas le réaliser sur place? C'est exceptionnel ou cela se reproduit-il fréquemment?

M. Blanchard répond que ce n'était pas un problème de compétences techniques, mais plutôt un problème de planning. Cette situation n'est pas nouvelle. Il indique que cette construction de décor a été confiée à un atelier lyonnais, Espace et compagnie.

S'agissant des manifestations privées qui ont lieu dans les foyers, une commissaire aimerait savoir à qui on loue, et si c'est en augmentation pour le budget suivant.

M. Blanchard explique que ces manifestations font toujours l'objet d'une confirmation par le bureau du conseil de fondation. On loue très souvent à des sociétés qui sont partenaires du Grand Théâtre.

Une commissaire demande si les travaux réalisés en urgence par la Ville ont été imputés au budget 2006/2007.

M^{me} Koelliker répond que c'est le cas en partie. L'autre partie est sur le budget 2007/2008.

Un commissaire aimerait comprendre comment fonctionne le personnel travaillant dans le domaine du costume. Comment c'est réparti? A-t-il simplement été coulissé de personnel de la fondation à personnel de la Ville?

M. Blanchard explique que, dans l'atelier des costumes, le personnel de la fondation côtoie et exécute les mêmes tâches que le personnel de la Ville. Ces deux statuts continuent d'exister. C'est lié à l'histoire de l'institution qui a eu un besoin accru de couturières et la Ville s'est montrée peu encline à créer des postes. On a donc engagé du personnel «fondation». M^{me} Bertani souligne que leur volonté est celle d'harmoniser ce service. Cela a un coût.

Un commissaire note que les habilleuses ont un contrat de la Ville, mais elles travaillent à la prestation. Quelle différence y a-t-il entre ces contrats?

M. Blanchard répond qu'on est sur une année charnière. Jusqu'en 2006, le personnel technique temporaire était du personnel de la Ville de Genève. A la demande des chefs de service, la fondation est devenue l'employeur des temporaires. Aujourd'hui, l'entier des temporaires est sous contrat «fondation». La raison étant que les statuts de la Ville limitent le réengagement du personnel temporaire. On devait donc parfois renoncer à réengager du personnel temporaire tout à fait opérant.

Un commissaire revient à la question des apprentis. A-t-on envisagé de faire des échanges avec des entreprises dont le travail est lié au Grand Théâtre?

M^{me} Bertani répète que la construction de décors ne fait pas partie du certificat fédéral de capacité (CFC) d'apprenti menuisier. Le travail qu'il effectue au Grand Théâtre n'a pas d'intérêt direct avec son CFC final.

Une commissaire pose une question par rapport aux actifs transitoires. Elle ne comprend pas très bien les écarts entre les comptes 2005/2006 et 2006/2007. Par ailleurs, elle pose une question sur les choristes. A la page 9, on s'aperçoit qu'on a besoin de deux choristes supplémentaires pour quasiment tous les spectacles. A la page 19, on lit qu'un choriste sera bientôt à la retraite et qu'il ne serait pas remplacé. Un choriste supplémentaire coûte peut-être moins cher, mais qu'en est-il des conditions de travail de ce choriste par rapport aux autres? Est-ce qu'il y a lieu de ne pas remplacer ce choriste qui part à la retraite?

M^{me} Bertani explique qu'ils ont 40 millions de frais de salaire. Elle est la première à dire qu'il faut engager davantage mais, dans ce cas-là, une garantie de déficit de 1 million de francs ne suffit plus. Dans le budget 2007/2008, des efforts dans tous les domaines ont été fournis. L'économie d'un poste de choriste en est un exemple. Ce n'est pas une décision qu'on prend de gaîté de cœur.

M. Blanchard a noté que cette commissaire a évoqué la difficulté que pouvait éprouver un choriste temporaire à intégrer un chœur professionnel. Il souligne que cela peut aussi ajouter une plus-value au chœur, cela peut amener une certaine fraîcheur vocale qui n'est pas toujours déplacée.

Un commissaire constate que la garantie de déficit figure aux comptes 2005/2006, disparaît aux comptes 2006/2007 et figure à nouveau dans les comptes 2007/2008. Il s'agit d'une somme importante à chaque fois, comment est-elle motivée?

M^{me} Bertani n'était pas présente pour les comptes 2005/2006, mais elle croit que c'était pour le ballet. Pour le budget 2008/2009, un plan financier quadriennal a été soumis au Conseil municipal l'année dernière. En 2007, il y a eu un audit sur la situation financière du Grand Théâtre. Il a démontré que toute une série de mesures devaient être prises au Grand Théâtre pour moderniser l'institution. Il est évident que cela fait partie des objectifs pour ce budget et qu'elles ont un certain coût. L'année dernière, le Grand Théâtre avait demandé une couverture de 2,5 millions pour combler le retrait de la Fondation Wilsdorf, les dépenses relatives à des mises à jour informatiques, la municipalisation et la stabilisation des temporaires. Les préconisations Sherwood se répercutent sur le budget chaque année. Le Grand Théâtre demande donc cette année 1 million de francs de garantie de déficit et il s'engage à trouver l'autre million nécessaire par d'autres voies.

Un commissaire demande ce que sont les 4,5 millions d'apports extérieurs.

M. Blanchard explique qu'il s'agit d'apports extérieurs privés (sponsoring et mécénat). Ce chiffre est particulièrement important, parce que la Fondation Wilsdorf avait accepté de financer un nouveau système de sous-titrage.

Une commissaire lit dans l'analyse des dépenses qu'il y a des frais de voyages pour les déplacements de la direction pour visionner les spectacles, auditionner des artistes et, en particulier, développer les activités extérieures du ballet. Elle croyait que cette dernière tâche relevait essentiellement du travail des deux tourneurs.

M. Blanchard explique qu'il est naturel que le directeur du ballet mette à profit ses propres relations pour compléter le travail des tourneurs. Il s'agit de voyages éclair pour connaître les lieux, rencontrer les personnes, les convaincre.

Un commissaire voit, sous la rubrique 13, qu'il est question de mandat complémentaire confié à une fiduciaire. De quoi s'agit-il?

M. Blanchard explique qu'il s'agit d'un contrôle financier concernant le service électrique du Grand Théâtre. Il a été découvert que des collaborateurs du Grand Théâtre n'avaient pas été engagés de manière parfaitement adéquate par l'ancienne direction. Le conseil de fondation a donc demandé une enquête supplémentaire sur ce service.

Suite à une question, M. Blanchard rappelle qu'il avait été décidé que l'effectif du ballet serait maintenu à 22 danseurs, dont quatre stagiaires. Sur cet exercice, d'une part, ils n'ont pas souhaité mettre à la porte des danseurs professionnels et, d'autre part, il leur a semblé important que les danseurs qui ont répété soient ceux qui tournent. De ce fait, on ne correspondait pas tout à fait à l'effectif souhaité.

Une commissaire lit «alignement des temporaires fondation sur certains avantages permanents Ville de Genève». Elle aimerait savoir quels sont ces avantages et quels sont ces postes.

M. Blanchard juge que le transfert de personnel temporaire Ville de Genève dans le personnel de la fondation a été mené assez maladroitement. Les temporaires se sont aperçus que malgré les promesses, en passant au personnel de la fondation, leur rémunération serait inférieure. Cela a généré un mécontentement et on a décidé de créer trois classes de temporaires. Le chef de service indique à quelle catégorie appartient l'employé et la rémunération est désormais supérieure. En plus, un certain nombre d'avantages pour le personnel temporaire ont été alignés sur ceux du personnel de la Ville.

Une commissaire lit «perte de productivité pour cause de séances». S'agit-il d'une estimation du coût de ces séances ou d'une charge qui a été véritablement dépensée?

M. Blanchard explique que, durant la crise, les gens se sont réunis parfois en dehors du temps de travail, parfois pendant le temps de travail. On a estimé difficilement, mais raisonnablement, ce coût, sur la base horaire de la personne dont l'activité était moins importante en raison des réunions. C'est un coût que l'institution n'avait pas prévu.

La commissaire juge que c'est une estimation du coût induit. Financièrement, la somme n'a pas été dépensée. Elle demande si cela a été compensé.

M. Blanchard répond que oui. Il s'agit d'une estimation du coût du personnel temporaire qui a été requis pour pallier cette baisse de productivité durant la crise. Il donne l'exemple de deux accessoiristes qui ont été déplacés dans d'autres institutions, il a fallu engager du personnel temporaire pour les remplacer. Une part des engagements temporaires a été liée au fait que le personnel permanent était occupé à autre chose.

M^{me} Bertani résume en disant que, sur 100 000 francs de frais engagés pour le personnel temporaire, on estime que 45 000 francs sont liés à la crise traversée par le Grand Théâtre.

Une commissaire s'intéresse aux dépenses pour le personnel artistique. Elle a vu que les cachets étaient revus à la baisse. Engagent-ils des solistes qui font déjà partie du chœur ou du ballet, si oui, est-ce aux mêmes conditions qu'un soliste extérieur?

M. Blanchard explique que, pour le ballet, ils n'ont pas la notion de soliste. La progression de carrière se fait à l'ancienneté. Les danseurs du Grand Théâtre ne participent jamais aux productions d'opéra. Lorsqu'ils ont renégoциé la convention du chœur, ils ont renégoциé un certain nombre d'indemnités. Le tarif est à la mesure chantée. Lorsqu'il s'agit d'un rôle important, on fait une négociation de gré à gré comme avec un soliste extérieur.

Un commissaire a une question concernant les recettes des abonnements. Une des raisons pour lesquelles la Ville consacre une partie importante de son budget au Grand Théâtre, c'est parce que cette institution participe à la renommée de Genève. Il aimerait connaître la part des abonnements pris par des étrangers.

M. Blanchard dit que c'est difficile de le savoir, car ils ne demandent pas la nationalité de l'abonné, mais il a l'impression que cette part est décevante.

M^{me} Bertani précise que la vision de l'ambassadeur de Suisse auprès de l'ONU est que beaucoup de diplomates sont mal rémunérés. D'autres ne s'intéressent tout simplement pas à l'opéra. L'opéra ne s'adresserait qu'à une minorité. Le cercle des adhérents comporte Kofi Annan et, par son biais, on espère atteindre certains diplomates. On fait un maximum pour atteindre cette population.

Le commissaire faisait plutôt référence aux cadres supérieurs des entreprises étrangères.

M. Blanchard répond qu'ils ont une démarche volontariste à leur endroit.

Une commissaire estime que la gestion d'une buvette doit viser à générer du bénéfice et non à creuser un déficit. Elle demande quelles sont les relations du Grand Théâtre avec la Gérance immobilière municipale de la Ville qui gère les restaurants de toute l'administration municipale.

M^{me} Bertani précise que le Grand Théâtre paie un loyer à la Ville pour l'exploitation de la buvette. Ensuite, il faut distinguer la buvette qui s'adresse au public de la cafétéria du personnel, qui est une activité à caractère social et qui est déficitaire. Cela grève le budget.

M. Blanchard estime que le juste calcul de l'exploitation des métiers de bouche doit être fait de manière un peu plus approfondie. S'il devait rester directeur du Grand Théâtre, il militerait pour une gestion de la buvette à l'interne. Selon lui, l'exploitation est déficitaire car la fréquentation est totalement irrégulière. L'institution est parfaitement capable d'absorber un petit déficit pour offrir un service et une ambiance de qualité.

Une commissaire demande quelle est la signification de «Sponsoring partenariat d'échange».

M. Blanchard explique qu'il s'agit d'échanges de prestations. Par exemple, les danseurs du ballet sont accueillis à titre gracieux dans un club de sport.

Prises de position

L'Union démocratique du centre s'abstient sur ces comptes qui portent sur la gestion du précédent conseil de fondation.

Les libéraux approuvent ces comptes, qui sont exceptionnels en raison de la crise traversée par l'institution. Les chiffres donnés sont conformes à ce qui s'est passé cette année-là.

Les socialistes s'abstiennent, mais pour des raisons liées au budget.

Le Parti démocrate-chrétien est satisfait de ce qu'il a entendu ce soir. Ses membres étaient intervenus avec virulence au Conseil municipal lorsque le Grand Théâtre était en pleine débandade. Ce parti constate que l'équipe de direction est soudée avec le conseil de fondation, que les préconisations de l'audit Sherwood sont suivies avec une détermination qui fait plaisir. Il approuve les comptes.

Les radicaux voient qu'après une situation calamiteuse un vent nouveau semble souffler. Il faut se féliciter de l'augmentation du nombre d'abonnements

qui est un bon signe de la part de la population. Les radicaux approuvent donc les comptes présentés.

La représentante d'A gauche toute! est heureuse de voir qu'on peut à nouveau avoir une discussion ouverte sur cette institution. Elle rappelle que, l'année dernière, le Conseil municipal avait approuvé les comptes du Grand Théâtre après le vote du budget. Cette année, on approuvera les comptes 2006 après le budget 2009. A gauche toute! déplore cette manière de faire. Le groupe s'était montré cohérent et n'avait voté ni les comptes ni le budget du Grand Théâtre. Cette année, il s'abstiendra sur les comptes 2006/2007, puisque cela paraît aberrant de les refuser alors que cet argent a déjà été dépensé.

Les Verts ont apprécié l'audition des responsables du Grand Théâtre et le fait que le conseil de fondation et les délégués du personnel se soient déplacés pour répondre aux questions de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances. Les documents fournis ont gagné en lisibilité. On voit clairement les efforts entrepris pour la maîtrise des charges. Les Verts approuvent donc les comptes.

Votes

Vote de la commission des finances

Mise aux voix, la proposition est acceptée par la commission des finances par 7 oui (1 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) et 6 abstentions (2 UDC, 2 AGT, 2 S).

Vote de la commission des arts et de la culture

Mise aux voix, la proposition est acceptée par la commission des arts et de la culture par 7 oui (1 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) et 7 abstentions (2 UDC, 2 AGT, 3 S).
(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

Annexe: calcul du taux d'effort du spectateur (GTG, OSR, Comédie, Poche), soit ratio recettes directes de billetterie/coûts directs des spectacles

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (après-midi)

Proposition: comptes 2006/2007 du Grand Théâtre

| | Ind. | FAD | | OSR | GTG |
|------------------------------------|------|-----------|-----------|-----------|------------|
| | | Le Poche | Comédie | | |
| Saison 2006/2007 | | | | | |
| Indicateurs statistiques | | | | | |
| Nbres de représentations | Q | 167 | 112 | 146 | 103 |
| Nbres de spectateurs | Q | 20'650 | 31'509 | 25229* | 91'098 |
| Recettes de spectacles | | | | | |
| Recettes directes des spectacles | CHF | 642'612 | 743'989 | 2'485'700 | 10'861'203 |
| Recette moyenne/représentation | CHF | 3848 | 6'643 | 17'025 | 105'449 |
| Depenses de spectacles | | | | | |
| Coûts directs des spectacles | CHF | 1'979'420 | 1'949'974 | 5'488'900 | 14'000'234 |
| Coût moyen/représentation | CHF | 11'853 | 17'410 | 37'595 | 135'925 |
| Taux d'effort moyen/représentation | % | 32.5 | 38.2 | 45.3 | 77.6 |

* Nbre de places payantes en abonnement sur la saison

Le taux d'effort
la part des revenus directes de spectacles que l'institution consacre à la couverture des coûts directs de spectacles.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (35 oui et 29 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2006/2007 incluant le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2007/2008 du Grand Théâtre de Genève (PR-681 A)¹.

Rapport de M. Gérard Deshusses.

La commission des finances s'est réunie conjointement avec la commission des arts et de la culture le 28 avril et le 28 mai 2009, sous les présidences conjuguées de M^{me} Anne Carron-Cescato et de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition. Que M^{me} Nathalie Bianchini qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remerciée de son remarquable travail.

Séance du 28 avril 2009

Audition de M^{mes} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, Marie-Thérèse Lamagat, directrice administrative et financière, ainsi que de MM. Denis Chevalley, président de la commission des personnels du Grand Théâtre et membre de la fondation à titre consultatif, et Patrice Mugny, conseiller administratif chargé de département de la culture

Pour tout préambule, M^{me} Bertani signale simplement que les comptes bénéficient d'un boni que le Grand Théâtre a reversé à la Ville de Genève.

Examen du document page par page

Page 2

Un commissaire écologiste demande s'il y a des objections à ce que le plan financier quadriennal (PFQ) soit approuvé par le Conseil municipal. Il a en effet entendu dire qu'il faudrait effectuer des modifications statutaires pour qu'il soit adopté par une autre instance.

M^{me} Bertani relève qu'un PFQ n'est pas un instrument juridique. Il n'est pas prévu par les statuts du Grand Théâtre. Il a tout bonnement été décidé d'en établir un pour avoir une vision d'avenir et disposer de grandes lignes en matière de gestion. A son avis, ce n'est pas un document qui doit être approuvé par le Conseil municipal.

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 5081.

Cela dit, la fondation en a remis un à la chambre délibérative, en 2007, ainsi qu'un second conjointement à la proposition concernant le budget 2009. Cette pratique, pour nouvelle qu'elle soit, sera poursuivie.

M. Mugny se souvient qu'une motion libérale proposait de voter le budget au début de la saison, et non lorsque l'argent est pour partie déjà dépensé. Le magistrat est tout à fait d'accord de faire en sorte que le budget soit voté plus tôt, mais il faut admettre une marge d'erreur plus importante, inhérente à ce choix même. Cette manière de faire donnerait la possibilité aux conseillères et conseillers municipaux d'exprimer leur avis avant que les contrats ne soient signés.

M^{me} Bertani signale que le prébudget 2010-2011 devrait parvenir au Conseil administratif au début du mois de juin 2009.

Le même conseiller municipal des Verts demande à quel moment le Conseil municipal peut avoir son mot à dire sur les fonds qu'il souhaite mettre à la disposition du Grand Théâtre, sachant que les contrats se préparent de façon très anticipée.

M. Mugny explique que, d'une manière générale, si le Conseil municipal refuse de subventionner une grande institution, pareille décision ne saurait s'appliquer de fait l'année suivante. L'effet retard dû à tout ce qui est signé, quelque fois quatre années à l'avance, fait que c'est impossible. Si le Conseil municipal ne votait pas le budget du Grand Théâtre, il serait de toute façon obligé de voter la couverture des frais engagés, parce que la Ville a des responsabilités vis-à-vis de ses fonctionnaires. A son avis, les élu-e-s municipales et municipaux ont leur mot à dire lors du débat sur le budget général de la Ville de Genève, ainsi que lors du débat à l'occasion du prébudget du Grand Théâtre qui est présenté une année à l'avance.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre tient à rappeler que, dans un spectacle, c'est la qualité qui prime. En aucune circonstance les moyens financiers ne doivent prévaloir sur cet objectif artistique.

Page 3 b)

Une commissaire d'A gauche toute! constate une prévision de réduction de 30% sur l'engagement du personnel temporaire. Elle aimerait savoir quels domaines seront touchés par cette décision.

M^{me} Bertani répond que l'explication est donnée dans la proposition PR-688. On distingue deux types de temporaires: les temporaires structurels qui sont les mêmes personnes qui sont sollicitées chaque année par le Grand Théâtre et qui sont en voie de stabilisation, et les vrais temporaires, soit les personnes qui remplacent le personnel accidenté ou malade ou qui sont engagées lorsqu'un opéra requiert davantage de ressources humaines.

Page 3 c)

La même commissaire d'A gauche toute! se souvient que, l'année dernière, M^{me} Bertani avait annoncé qu'il conviendrait d'effectuer des économies sur le ballet et le chœur. Or, elle constate que, pour les grandes productions, du personnel est engagé et elle souhaiterait quelques précisions.

M^{me} Bertani déclare que, si elle recevait 2 millions supplémentaires, elle n'aurait aucun problème pour engager 50 choristes fixes supplémentaires, mais qu'il existe des impondérables budgétaires. Elle signale, néanmoins, que les besoins en choristes sont en fonction des productions, que certains opéras n'en sollicitent aucun, alors que d'autres nécessitent un chœur de 80 personnes. En accord avec la direction, il a été estimé que le nombre de 42 choristes était le plus judicieux, ce d'autant plus qu'il comporte toutes les tessitures.

Une commissaire écologiste aimerait savoir comment a évolué l'activité de l'association Opéra et Cité qui a été créée en mai 2008.

M^{me} Bertani répond qu'elle a permis de récolter 1 million de francs qui, avec celui supplémentaire que la Ville a, dans sa grande générosité, bien voulu accorder au Grand Théâtre, ont ni plus ni moins servi à combler le déficit.

Une commissaire socialiste note l'effort des milieux privés dans la participation au financement du Grand Théâtre et elle se demande, en revanche, ce qu'il en est de l'aide cantonale. Elle s'inquiète des démarches entreprises à cet effet auprès des magistrats cantonaux.

M. Mugny lui rétorque, non sans une certaine vivacité de ton, que, très régulièrement, la Ville saisit le Canton pour l'inciter à participer de façon plus importante aux dépenses culturelles, sans succès aucun. La dernière tentative date du mois d'octobre 2007, lorsque le Conseil administratif in corpore a écrit au Conseil d'Etat en ce sens, et que ce dernier n'a pas même jugé utile de répondre.

Finalement, c'est la Constituante qui redéfinira le rôle de chacun-e. Le magistrat chargé de la culture rappelle qu'il existe une nouvelle loi concernant la péréquation intercommunale qui dispose d'un fonds de 14 millions dont le département espère obtenir une partie pour le Grand Théâtre. Par ailleurs, le département de la culture a réussi à signer cinq conventions à Meyrin pour augmenter l'implication de certains subventionneur-euse-s. Mais, concernant le Grand Théâtre, il faut bien convenir que, en dehors du 1,5 million provenant des communes, c'est un non récurrent que reçoit le département de la culture à chaque fois.

M^{me} Bertani abonde dans ce sens. Elle pense que la Ville a fait tout ce qu'elle pouvait. Elle-même a approché les magistrats du Conseil d'Etat individuellement. Elle pense que la solution passe soit par la Constituante, soit par des motions déposées par des députés au Grand Conseil. S'il n'y a pas une volonté politique à ce niveau législatif, l'exécutif cantonal ne fera rien.

Page 3 b)

Une commissaire libérale pense que, au-delà des clivages politiques, il y a une action à mener auprès du Conseil d'Etat pour le conduire à financer le Grand Théâtre plus largement. Les libéraux s'y attelleront, assure-t-elle. En revanche, cette même élue marque assez peu d'espoir concernant la Constituante, car elle lui paraît très lointaine.

Page 4

Un commissaire libéral constate que la Ville subventionne les frais fixes et que le mécénat, la billetterie et le sponsoring permettent de financer les frais de production. Il aimerait savoir si ce rapport un tiers/deux tiers a toujours été le même, ou s'il fut un temps où le mécénat permettait de couvrir une part plus importante du financement.

M^{me} Bertani estime qu'il faudrait ressortir les chiffres des années antérieures, mais ce qui est sûr, c'est que le Grand Théâtre présente un des plus hauts taux d'autofinancement d'Europe. Cette proportion de un tiers/deux tiers est assez rare.

Page 5 d)

Une commissaire socialiste estime qu'il aurait fallu mentionner une ligne sur le Fonds de solidarité.

Page 6

Une commissaire socialiste demande une explication concernant l'«ajustement du taux d'occupation» qui se monte à 426 000 francs.

M^{me} Bertani explique que le conseil de fondation a décidé de diminuer la jauge qui avait été choisie par le passé, parce qu'il a estimé qu'elle était trop élevée. Ce montant a été affecté à cette diminution.

M^{me} Koelliker lit l'exposé des motifs. Ces 426 000 francs, c'est l'ajustement de jauge qui figurait à la page 13 de la proposition PR-578.

Page 6 e)

Une commissaire socialiste a noté avec satisfaction qu'un règlement de la commission du personnel avait été adopté et que des élections avaient eu lieu. Elle profite de la présence de M. Chevalley pour lui demander s'il a quelque chose à dire à ce sujet.

Ce dernier déclare que la commission du personnel a élu ses membres en novembre 2008. Elle représente l'ensemble du personnel (fondation et Ville de

Genève). Son fonctionnement est rodé. Elle entretient des rapports réguliers avec la commission santé et sécurité ainsi qu'avec le conseil de fondation. Différents objets sont en cours de négociation.

M^{me} Bertani ajoute que se tient une réunion mensuelle avec les représentants syndicaux, les représentants de la commission du personnel, le représentant ressources humaines et elle-même, pour faire un état des lieux des grands chantiers.

Un représentant démocrate-chrétien constate que la commission des finances a reçu des représentants du personnel qui tenaient des propos positifs sur la situation au sein de l'institution, tout en relevant néanmoins que quelques inégalités de traitement persistaient et qu'un chantier visant à les éradiquer était en route. Il demande ce qu'il en est désormais.

M. Chevalley assure que l'opération suit son cours, mais qu'il n'y a pas encore de résultats financiers, et qu'il est donc un peu tôt pour en parler. La proportion de personnes qui souffrent d'inégalités de traitement a été définie et elle a légèrement diminué. La prochaine étape est le chiffrage de ces différences de traitement.

M^{me} Bertani explique que des mesures concrètes ont été prises. Les vacances ont été harmonisées sur celles dont bénéficie le personnel de la Ville. Une assurance perte de gain-maladie pour que le personnel de la fondation soit couvert au même titre que les fonctionnaires de la Ville a également été conclue. Une classification de fonctions a été établie pour mener, à terme, une vraie politique salariale. Elle ne peut pas en dire plus, car ce document doit être avalisé par le conseil de fondation, mais elle soutient simplement que cela a été une bonne surprise, et achève son propos en déclarant qu'il ne faut pas se leurrer et que l'harmonisation totale coûtera de l'argent.

M. Mugny précise que les inégalités les plus flagrantes, soit des personnes qui effectuaient exactement le même travail et étaient rémunérées de manière différenciée, ont été réparées. Beaucoup de municipalisations ont été faites et d'autres sont en cours. Si la volonté était de municipaliser l'ensemble du personnel avec la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), le coût serait de l'ordre de 4 millions. Ce montant ne lui pose pas problème, mais il faut penser pratique. Que faire, par exemple, quand les danseurs vieillissent et arrêtent de danser?

Page 7

Un commissaire écologiste trouve ce paragraphe quelque peu sibyllin. Il y est dit que l'audit Sherwood préconise une révision des statuts difficile à mettre en place. L'élue se demande si ce sera chose faite avant l'avènement de la Constituante.

M^{me} Bertani répond que le conseil de fondation peut faire un toilettage des statuts et présenter des propositions. Il attend, pour ce faire, un geste politique. Mais la question de savoir si le personnel du Grand Théâtre doit être municipal ou se voir attribuer un statut particulier, à l'exemple de celui de l'aéroport, doit être examinée par les milieux politiques.

M. Mugny dit qu'il s'agit de savoir si la Ville est d'accord de dire, dans la conjoncture actuelle, que dans les deux ans qui viennent l'ensemble du personnel du Grand Théâtre sera municipalisé. Pareille décision engagerait des dépenses importantes.

M^{me} Bertani ajoute que, dans le cadre du projet auquel le conseil de la fondation travaille, le coût de la municipalisation comme celui d'un «établissement autonome de droit public» seront présentés. Il faudra qu'il y ait une volonté politique forte.

Page 8

Une commissaire d'A gauche toute! souhaite savoir en quoi consiste le nouveau protocole d'accord entre le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

M^{me} Bertani explique qu'il consiste en un accord entre les deux institutions sur le nombre de services à effectuer. Les discussions se sont extrêmement bien passées. Aujourd'hui, grâce au Grand Théâtre, M. Arditì a pu réaliser ce dont rêve l'OSR depuis cinquante ans, à savoir la séparation du lyrique et du symphonique. Les calendriers ont pu être établis de manière à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement entre les deux. Lorsque l'OSR joue du symphonique, il ne joue pas du lyrique au Grand Théâtre, et vice versa. C'est une bonne chose pour la qualité des œuvres.

M. Mugny précise que l'OSR a toujours été partagé entre le souci de préserver sa carrière symphonique et celui de maintenir la qualité de la scène lyrique. Avec ce protocole, on a réussi à réconcilier ces deux aspects. Par ailleurs, il ajoute que ce protocole n'est pas sur le site comme c'est écrit, parce qu'il s'agit d'un accord signé entre la Fondation de l'OSR – une fondation privée – et celle du Grand Théâtre. Si les conseillères et conseillers le souhaitent, il est bien entendu possible de leur transmettre copie de cet accord.

Page 12

Une autre commissaire d'A gauche toute!, constatant que l'occupation lors des récitals est de moins de 50%, demande s'il ne serait pas envisageable de les donner au Victoria Hall, par souci d'économie.

M. Mugny répond qu'il faut savoir que, pour un récital, le Victoria Hall coûte plus cher que le Grand Théâtre, parce qu'il y a plus de personnel. En revanche, l'Alhambra, lorsque cette salle aura été rénovée, pourra être requise à cet effet.

M^{me} Lamagat ajoute que la question des récitals est une question qui est l'objet d'une surveillance constante, «comme le lait sur le feu». Tout a été envisagé. La meilleure option est celle qui a été choisie, ce d'autant qu'il n'y a ni frais de location ni frais de personnel supplémentaire. C'est un genre très particulier. Il faut savoir que la fondation Valeria Rossi di Montelera couvre l'entier du déficit du récital, rendant, quoi qu'il arrive, l'opération blanche comptablement.

Une autre commissaire d'A gauche toute! demande à quoi imputer le manque de suivi des récitals et hésite à stigmatiser un défaut de communication.

M^{me} Bertani rétorque vivement que la communication existe. Elle rappelle que le récital est une forme particulière. Elle pense qu'une institution culturelle n'est pas seulement là pour jouer des «tubes» (*odi profanum vulgus*), mais aussi pour offrir à la population des œuvres qui attirent moins de public que *La Flûte enchantée*, mais qui satisfont un groupe plus restreint de fines et fins mélomanes.

La même élue d'A gauche toute! constate, non sans inquiétude, que, concernant la production de l'opéra *Les Troyens*, le taux d'occupation pour cette œuvre est de 72%, alors que le taux financier est de 64,5%. Elle aimerait connaître la signification d'une pareille différence entre ces chiffres.

M^{me} Bertani explique que le taux d'occupation correspond au nombre de personnes occupant un siège et le taux financier à celui des personnes qui paient un siège. Il ne faut pas oublier que le Grand Théâtre a 300 000 francs de servitudes. Quand un conseiller d'Etat se rend au spectacle, il ne paie pas sa place, mais il l'occupe.

M^{me} Lamagat montre que pour *La Flûte enchantée*, le taux d'occupation est de 99,71%, le taux financier de 98,21%. Cela signifie qu'un très grand nombre de places a été vendu et que, corollairement, les invitations distribuées ont eu moins d'impact. Il n'est pas possible de construire une saison artistique uniquement avec des œuvres très connues. Quand on produit *Les Troyens* de Berlioz, on remplit moins la salle, ce d'autant plus que l'œuvre dure plus de cinq heures et demie. Ce sont donc des œuvres pour lesquelles on a tendance à distribuer davantage d'invitations à des gens qui n'auraient pas forcément les moyens d'en profiter. Ces invitations sont toutes validées par la direction générale.

Page 16 c)

Une commissaire d'A gauche toute! constate que, pour *Les Troyens*, le chœur passe de 32 à 75 unités, temporaires compris, pour *Lohengrin*, de 51 à 89 unités

et, pour *Don Carlos*, de 34 à 74 unités. Elle estime qu'il y a un manque chronique d'effectifs et qu'il faudrait, par conséquent, renforcer le chœur.

M^{me} Bertani martèle qu'il y a d'abord un problème financier. Il faudrait salarier à l'année 60 choristes, alors que certains opéras ne nécessitent pas de chœur. D'autres, par ailleurs, ne requièrent que des voix d'hommes. Des lettres lui ont été adressées, disant que c'était scandaleux de payer des gens à ne rien faire. Il est impossible de satisfaire tout le monde. Pour elle, le vrai problème du chœur, c'est le vieillissement des voix. Le nombre de choristes a été fixé à 42, mais il est évident que la cheffe du chœur souhaiterait davantage de voix avec plus de variété dans les tessitures, mais le problème financier reste.

Page 17

Une commissaire socialiste demande combien de cartes 20 ans/20 francs ont été distribuées et utilisées.

M^{me} Koelliker prend note de la question et enverra la réponse par écrit (cf. annexe 1).

Page 23

La même commissaire socialiste lit, au point c), que certaines productions ont été «déclassées». Et de s'interroger.

M^{me} Lamagat explique que, une fois qu'un décor a été construit, se pose la question de sa conservation ou non, car les conditions de conservation ne sont pas faciles à mettre en place. Ces cinq productions ont été déclassées, c'est-à-dire détruites. C'est une entreprise spécialisée qui s'en charge afin de récupérer le maximum de matériel. Grâce au bureau d'études, on construit les décors de manière qu'ils soient plus faciles à démonter.

La même élue demande si la production des *Troyens*, qui a été détruite, est celle de l'année dernière ou celle de l'ancienne production qui s'est déroulée il y a vingt ans.

M^{me} Lamagat l'ignore, mais elle se renseignera et répondra par écrit (cf. annexe 2).

Page 24

Une commissaire socialiste aimerait savoir à quels organismes sociaux ont été distribuées 548 places.

M^{me} Lamagat répondra par écrit (cf. annexe 3).

Une commissaire des Verts a constaté une différence entre les comptes précédents et ceux-ci concernant l'octroi de billets à des services sociaux. De quoi dépend le nombre de billets mis à leur disposition. Deuxièmement, dans les comptes précédents, il était indiqué que 851 places avaient été vendues en prélocation par les collaborateurs et collaboratrices, ainsi que par les partenaires du Grand Théâtre. Elle s'inquiète de ne pas avoir ce type d'indications dans les comptes.

M^{me} Lamagat répondra par écrit (cf. annexe 4).

Page 25

Une commissaire socialiste souhaite apprendre qui a payé l'aménagement du bureau des ressources humaines.

M^{me} Bertani répond qu'il a été financé par la fondation. C'est dans le budget.

Page 28

La même commissaire socialiste propose de supprimer cette mention «temporaires Ville» (page 28), qui est fautive (cf. annexe 5).

Page 29

La même élue demande comment s'explique le fait que le Fonds de solidarité s'élève à 1 658 000 francs en 2006-2007 et à 1 405 000 francs en 2007-2008.

M^{me} Bertani répond qu'il y avait 1,7 million en 2007 et 1,8 million en 2008. En 2008, une partie de ce fonds a été utilisée pour soutenir un employé du Grand Théâtre. M^{me} Lamagat se souvient que, au mois de novembre, après une audition, elle a fourni au Conseil municipal la liste des placements de ce fonds au 30 juin 2007 (cf. annexe 6).

Page 31

Un commissaire démocrate-chrétien demande s'il y a des principes qui régissent l'alimentation du fonds de réserve.

M. Mugny répond que ce montant a toujours oscillé autour de 1 million, mais qu'un plafond doit exister. Le règlement du fonds de réserve indique que le montant de ce fonds ne peut aller au-delà de 12% de la dernière subvention votée.

Une commissaire d'A gauche toute! demande ce que sont les produits encaissés d'avance.

M^{me} Lamagat répond que ce sont principalement les abonnements.

Page 32

Une commissaire socialiste se souvient d'avoir constaté plus de 60 000 francs de pertes sur des placements. Elle aimerait avoir l'assurance que les titres et les placements effectués ne sont ou ne seront pas affectés par les bouleversements financiers actuels.

M^{me} Lamagat assure qu'ils ont une politique extrêmement conservatoire en matière de placements. Elle enverra le document réactualisé sur les placements. Elle ne prévoit aucune perte importante (cf. annexe 7).

Page 33

Un commissaire des Verts ne parvient pas à comprendre la différence entre la non-utilisation d'une garantie de déficit (445 000 francs) et la restitution d'un financement extraordinaire.

M^{me} Koelliker explique que ces 445 000 francs correspondent au montant affecté à des besoins en informatique et qui n'ont pas encore été dépensés. M Lévrier-Ferrollet a donné son accord pour établir une provision à dissoudre au plus tard le 31 décembre 2009.

Quant au million supplémentaire récolté par Opéra et Cité, il apparaîtra dans les comptes 2008-2009.

Page 34

M^{me} Bertani attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que les recettes d'exploitation couvrent 96% des frais directs de spectacles.

Page 37

Une commissaire socialiste porte toute son attention sur la ligne «perte sur cours titre et change». Il s'agit de sommes en euros ou en dollars qui proviennent de l'activité du ballet à l'étranger. L'élue se demande s'il y a obligation de transformer ces monnaies en francs suisses pour les faire figurer au bilan et, le cas échéant, s'il ne serait pas plus utile de les conserver pour les déplacements dudit ballet à l'étranger afin de ne pas perdre, par exemple, ces 56 157 francs.

M^{me} Lamagat explique que personne ne s'amuse à changer des sommes pour rechanger ensuite. La comptabilité a une caisse en euros et une petite caisse en dollars. Une partie de la perte provient du compte bancaire en euros à l'UBS. Par ailleurs, elle déclare que la comptabilité est supposée rendre des comptes en francs suisses.

Pages 36-38

Un commissaire écologiste demande des explications concernant les dépassements sur les frais généraux d'exploitation (886 968 francs) et les frais directs de production (454 091 francs).

M^{me} Bertani renvoie à la page 40 pour les explications. Il faut savoir que, lorsqu'un fonctionnaire Ville est malade, son salaire continue d'être payé par la Ville, mais que le ou la remplaçant-e est payé-e par la fondation. Cela explique l'augmentation des frais d'exploitation, soit des salaires, puisqu'il y a eu deux malades de longue durée et que deux contrats temporaires ont été signés.

Une élue socialiste, dans la foulée, demande si la Ville ne peut pas envisager de contracter une assurance perte de gain pour ses employé-e-s afin de limiter les coûts pour la fondation, ce serait, dit-elle, à ses yeux plus juste.

Le magistrat chargé de la culture explique que la Ville est autoassurée. Quand quelqu'un-e est malade, elle-il n'est jamais remplacé-e. En revanche, il existe une certaine réserve financière qui permet de jongler avec les temporaires en cas d'absences prolongées ou lorsqu'une masse trop importante de travail est identifiée et qu'il est décidé de déléguer certaines tâches afin de décharger quelque peu les collaboratrices et collaborateurs municipaux. Il y a trois ans, le conseil de fondation a demandé à gérer lui-même cette somme, mais à charge pour lui de gérer également les temporaires.

M^{me} Bertani marque un certain désaccord. Les temporaires engagé-e-s par le conseil de fondation pour un spectacle spécifique, soit par exemple 20 machinistes, représentent un volant temporaire fonctionnel propre au Grand Théâtre. Il n'en va en revanche pas de même lorsqu'il s'agit d'engager une personne temporaire pour remplacer un-e fonctionnaire malade.

M. Mugny précise que son propos recouvre la pratique du département de la culture. Il dispose d'un volant de temporaires pour la Fête de la musique, mais ces personnes sont parfois aussi sollicitées pour remplacer des fonctionnaires absent-e-s. Il comprend bien le point de vue de M^{me} Bertani mais, aujourd'hui, la Ville ne remplace pas les absent-e-s pour maladie. Et d'affirmer, en conséquence, qu'une assurance perte de gain reviendrait probablement plus cher que le mode de gestion actuel.

Un représentant démocrate-chrétien rappelle que M. Mugny, dès son entrée en fonction, s'est intéressé au problème de l'absentéisme. Or, affirme cet élu, chacun-e sait qu'un des facteurs déclencheurs de l'absentéisme relève de la démotivation du personnel, qui résulte principalement du cadre de travail offert. Ce constat est confirmé à la page 40, où il est écrit que l'audit a permis de comprendre que le personnel réagissait par l'absentéisme à des problèmes internes de l'institution. Et de s'inquiéter de l'ambiance actuelle au sein du Grand Théâtre.

M^{me} Bertani précise que les absences qu'elle a précédemment évoquées sont dues à des maladies de longue durée et non à des problèmes liés aux conditions de travail. On ne peut jamais exclure dans une entreprise qui emploie 600 personnes qu'il y ait des tensions entre une personne et une autre, des atteintes à la personne ou des cas de harcèlement. Mais elle a le sentiment que l'ambiance s'est nettement améliorée au sein de l'institution et que les tensions s'apaisent progressivement. Néanmoins, il faut savoir qu'il y a, dans toute entreprise, un taux d'absentéisme incompressible.

M. Chevalley ajoute qu'on y verra plus clair d'ici à quelques années, puisque la commission santé et sécurité analysera en profondeur l'absentéisme au sein du Grand Théâtre. Son sentiment personnel est qu'on va dans le bon sens. Il y a passablement de services où l'ambiance est redevenue sereine.

Le même conseiller démocrate-chrétien poursuit en déclarant que ce serait intéressant de savoir si le Grand Théâtre a un taux d'absentéisme qui se situe dans la moyenne ou non.

La présidente de la fondation ne pense pas que ce taux soit hors norme. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier les absences dues aux accidents, toutes n'étant pas le fait de tire-au-flanc patenté-e-s ni le résultat de mobbings divers et au demeurant inadmissibles.

Une commissaire écologiste constate que les graphiques dits «camemberts» présentent exactement les mêmes proportions que ceux des comptes précédents, alors que les comptes ne sont pas scrupuleusement identiques.

M^{me} Lamagat répondra par écrit (cf. annexe 8).

Page 40

Un commissaire écologiste relève que, année après année, apparaît un dépassement au poste concernant le salaire du personnel. Il croit comprendre que, chaque année, des remplaçant-e-s sont engagé-e-s avec l'argent laissé par les postes vacants et que, au terme de l'exercice, des dépassements se font jour. La méthode ne lui semble pas adéquate.

M^{me} Bertani répond que la fondation dispose d'un certain nombre de postes représentant une masse salariale complète. Or, il est impossible, au niveau d'un budget, de prévoir les accidents, les maladies ou les démissions. Pour parer à ces éventualités, il conviendrait d'augmenter arbitrairement cette masse salariale de 20%, ce qui ne serait pas correct sur un plan comptable. La méthode actuelle lui paraît plus juste du point de vue de la transparence des comptes.

Le même élu des Verts souligne que, en Ville de Genève, une ligne «personnel temporaire» existe et qu'elle permet d'assurer le financement des absences. Il

constate simplement que le Grand Théâtre ne dispose pas d'un tel outil et que, de la sorte, apparaît, bon an mal an, un dépassement qui se situe entre 300 000 francs et 1 million.

Un commissaire libéral trouve la remarque écologiste pertinente mais, dit-il, la logique qu'elle implique lui fait un peu peur. En gonflant les effectifs au moment des budgets, on crée une zone de confort qui fait qu'on aura beaucoup moins de problèmes à justifier les éventuels cas spéciaux non prévisibles aux comptes suivants. Il croit que la saine gestion veut qu'on en reste aux stricts coûts au moment de la planification.

M. Mugny ajoute encore que le Grand Théâtre bénéficie d'un fonds de réserve qui est justement là pour permettre d'absorber des situations imprévues. Ce que propose l'élu des Verts n'est rien d'autre qu'un nouveau mode de présentation du budget et des comptes.

Page 41

Une commissaire socialiste s'avoue étonnée de voir un dépassement dû au fait que l'engagement d'un régisseur des chœurs n'ait été prévu que de janvier à juin. Elle ose imaginer qu'il pourrait s'agir d'un poste supplémentaire (*ex ungue leonem*).

M^{me} Bertani promet une réponse écrite (cf. annexe 9).

La même commissaire socialiste constate une imputation de 89 000 francs due en partie à la redistribution d'un poste d'électricien sur la ligne du ballet. Elle demande si cette personne faisait déjà partie du personnel technique «plateau» et si elle est passée au «ballet».

M^{me} Bertani répondra par écrit (cf. annexe 10).

Page 42

Une élue rose demande des précisions sur la cellule 421100 «Frais divers d'exploitation – saison écoulée».

M^{me} Lamagat explique que, à la fin de l'année, la comptabilité fait un inventaire des factures qui sont dues. Or, une fois les comptes bouclés, il se peut que parvienne encore une facture de frais portant sur la saison précédente.

La même élue s'inquiète de savoir s'il appartient au Grand Théâtre de gérer la buvette alors que, chaque année, apparaît un déficit à combler.

M^{me} Bertani rétorque que, depuis 2007, la Gérance immobilière municipale a décidé de ne plus passer des contrats de ferme, mais des contrats de bail.

Celui-ci coûte 36 000 francs par an au Grand Théâtre. Aussi, le conseil de fondation a-t-il décidé, dans sa grande sagesse, de reprendre l'exploitation de la buvette à son propre titre, parce qu'il faut savoir que la cafétéria a également une fonction sociale au sein de l'institution. Le déficit est en train de se résorber, mais une réflexion sur la question des buvettes sera menée prochainement.

Page 43

Une commissaire socialiste demande des précisions sur la ligne «commissions pour solde de tout compte sur recettes de sponsoring».

M^{me} Bertani explique que la personne qui est en charge du sponsoring est arrivée à la retraite. Ce qu'elle a compris, en tant que présidente, c'est que cette personne avait une participation sur le sponsoring qui lui a été payée à la fin de son contrat.

La même élue aimerait savoir en quoi consiste les «frais de médiation».

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit d'un reliquat de la crise qui a ébranlé l'institution il y a quelque temps en arrière. Une partie a été prise en charge par la Ville de Genève et une autre par la fondation.

Page 48

Un commissaire écologiste lit les explications données par rapport à la dépense de 1,2 million effectuée pour les productions. Il est écrit que le décor de *Lohengrin* a été plus onéreux que prévu, parce qu'après utilisation il a été remis à l'Opéra de Houston pour annuler une dette. Il aimerait savoir quel est le montant de la dette et où elle figure au bilan.

M^{me} Lamagat répond qu'elle ne figurait pas au bilan et qu'elle en ignore la raison. C'était une dette morale. En 1996, une coproduction avait été annulée et, en contrepartie, Houston avait demandé de participer à un futur opéra. Ce fut *Lohengrin*.

Une commissaire rose remarque que l'absence de la cheffe du service a obligé le conseil de fondation à sous-traiter une partie importante des perruques et maquillages. Or, à la page 40 du présent document, il est écrit que le remplacement de cette personne a coûté 42 000 francs. Elle comprend que, malgré un remplacement assuré, il a fallu faire appel à des tiers et s'en étonne fortement.

M^{me} Bertani répond que cette cheffe de service avait la spécificité de fabriquer des masques et qu'elle était la seule de son état au Grand Théâtre. Lorsqu'elle est tombée malade, cette part de son activité a dû être sous-traitée.

Page 58

Un commissaire radical signale qu'il est fait mention d'un réviseur agréé par la Chambre fiduciaire qui a certifié l'exactitude des comptes. Etant donné qu'on retrouve les mêmes comptes dans le budget, il s'interroge sur le fait qu'il aurait peut-être bien fallu mener cette discussion au budget et non pas aux comptes.

Le président de séance juge la question pertinente. (*O sancta simplicitas!*)

Un autre commissaire radical rappelle, au sujet de l'organe de révision, que le droit suisse le concernant a été modifié au mois de janvier et qu'il exige que toutes les entités mettent en place un système de contrôle interne (SCI). Il aimerait savoir si la fiduciaire a appliqué cette modalité lors de l'examen de ces comptes ou si elle compte le faire pour l'exercice suivant.

M^{me} Bertani n'a pas encore vu quelle était la base légale qui demandait l'application du SCI aux fondations de droit public d'intérêt communal.

Derechef, l'élu radical lit l'article de loi invoqué.

M^{me} Lagamat signale que la fiduciaire a écrit l'année dernière au conseil de fondation pour lui faire remarquer que le Grand Théâtre n'avait pas de SCI et qu'il fallait le mettre en place. Le conseil a pris acte de cette exigence et sa concrétisation fait partie des projets à réaliser lors des deux prochaines années.

Apparemment peu satisfait de la réponse donnée, le commissaire radical affirme que, sans un SCI pertinent, le travail en commission n'a pas beaucoup de sens et que le Conseil municipal devrait plutôt s'occuper du budget.

Discussion des deux commissions

Le président de séance estime que de trop nombreuses questions restent en suspens pour pouvoir voter la proposition PR-681 en l'état.

Il est contredit par le groupe radical qui juge que les questions importantes traitent du budget et non des comptes. Par ailleurs, il faut se garder de dépenser les deniers publics: la présente séance aura coûté près de 10 000 francs, alors même que le débat n'a porté strictement que sur des comptes déjà audités.

Les Verts, pour leur part, souhaitent prendre connaissance des réponses du conseil de fondation avant de voter ces comptes, ce d'autant plus qu'il n'y a aucune urgence, puisque les deux rapports sur les deux comptes précédents n'ont pas encore été déposés.

Ils sont rejoints par les socialistes et le groupe démocrate-chrétien qui en fait une question de procédure, jugeant qu'il ne convient pas de voter une proposition lorsque des réponses aux questions posées sont encore attendues.

Le groupe A gauche toute! rappelle que le Conseil municipal peut tout à fait refuser les comptes. D'ailleurs, ledit groupe l'a déjà fait par le passé en réaction à la procédure qui veut que, au moment du vote par la chambre délibérative, le budget et les comptes soient déjà entamés. Pour le groupe A gauche toute!, la situation est limpide: soit le Conseil municipal décide que les commissions ne se réunissent plus, parce les élu-e-s se trouvent dépourvu-e-s de tout pouvoir réel, soit les commissions effectuent le travail correctement, tel que demandé, et une réunion ultérieure doit être fixée.

Un commissaire démocrate-chrétien comprend bien qu'on puisse rediscuter du renvoi des comptes du Grand Théâtre aux commissions spécialisées et aux commissions des finances et des arts et de la culture. En revanche, il est nécessaire qu'une commission examine les comptes, parce qu'une fiduciaire, aussi qualifiée soit-elle, ne s'intéresse qu'à l'exactitude des chiffres et pas à leur signification. Trop souvent, lorsqu'il y a des difficultés dans une institution, c'est parce que ce contrôle politique a manqué. La commission doit assumer cette responsabilité.

Vote des deux commissions

Mise au voix, la proposition de reporter le vote de la proposition PR-681 est acceptée à une large majorité des membres de la commission des arts et de la culture comme de la commission des finances, à l'exception de 2 non (R) et 3 abstentions (2 AGT, 1 Ve).

Séance du 28 mai 2009

Vote des commissions des finances et des arts et de la culture

Le président de séance propose de passer directement au vote de la proposition PR-681, les différentes réponses ayant été obtenues.

Cette démarche est acceptée.

Au bénéfice des explications fournies, les membres de la commission des finances, par 8 oui (2 UDC, 1 DC, 1 R, 1 S, 1 Ve, 2 AGT) et 2 abstentions (L), ainsi que celles et ceux de la commission des arts et de la culture, par 11 oui (2 UDC, 1 R, 2 DC, 2 S, 3 Ve, 1 AGT) et 3 abstentions (2 L, 1 S), vous invitent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter le projet d'arrêté ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes ment.

Annexe 1. Page 16; programme pédagogique et développement des publics jeunes

Réponse: 169 billets 20 ans/20 francs ont été vendus sur la saison 2007/2008

Annexe 2. Page 23, c) Transports, stockage et manutention

Réponse: la production «Les Troyens» déclassée est celle présentée en septembre-octobre 2007.

Annexe 3. Page 24, g) aide à l'accès aux spectacles

Réponse: 538 invitations ont été remises aux organismes suivants:

- CASS Plainpalais-Acacias
- Club social rive droite
- Club social rive gauche
- Dialogai/antenne Sida
- Ministère Sida
- F- Information
- FHP (Fédération pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques)
- Fondation Aigues-Vertes
- Foyer Le Pont
- Association Défense des chômeurs
- Association Familles Monoparentales
- Association Groupe SIDA Genève
- Association Lire et Ecrire
- Au cœur des Grottes
- Camarada
- Le Bateau Genève
- Le Care
- PVA-Genève
- UAC situés en ville de Genève
- ULT (Unité de logement temporaire)
- Voie F
- Maison le Vallon

Par ailleurs nous ne pouvons pas communiquer le nombre de places vendues en prélocation aux collaborateurs des partenaires GTG, car c'est une statistique que nous ne tenons plus: elle demandait trop de travail pour finalement donner peu de renseignements.

Annexe 4. Page 24, i) manifestations dans les foyers

Réponse: les foyers du Grand Théâtre ont été loués à cinq reprises pour des manifestations privées:

- Grand Prix de l'Horlogerie
- de Grisogono SA
- Semper Gestion SA, au profit de la Fondation Clair Bois
- Association d'étudiants Zofingue
- Lombard, Odier, Darier, Hentsch & Cie

Il convient de noter que le Grand Prix de l'Horlogerie bénéficie de la gratuité de location (accordée par le Conseil administratif de la Ville de Genève); nous lui facturons par contre les frais de personnel et de nettoyage.

Les recettes totales de location s'élèvent à 167 500 francs (compte N° 633050).

Les tarifs de location sont les suivants:

A. Foyers:

- 1 jour (8 h - 24 h): 15 000 francs pour les particuliers;
- 1 jour (8 h - 24 h): 20 000 francs pour les agences;
- ajout d'espaces comme l'atrium ou autres petits espaces: 2500 francs.
- ajout du hall d'entrée: 10 000 francs (selon la manifestation).

B. Foyer latéral (Lyrique ou Rath): 5000 francs (comprend le forfait nettoyage et le personnel accueil-technique, pour 4 heures, le montage et le démontage, max. 50 personnes – pour des réunions).

C. Salle et foyers:

- 1 jour (8 h - 24 h): 45 000 francs;
- journée supplémentaire pour le montage de la manifestation (8 h - 24 h): 22 500 francs (sans publics ni invités);
- journée supplémentaire pour le démontage de la manifestation (8 h - 24 h): 22 500 francs (sans publics ni invités).

D. Ajouter aux locations N° A et N° C:

Forfaits de nettoyage:

- foyers: 500 francs par jour d'occupation;
- salle et foyer: 1000 francs par jour d'occupation.

Frais de personnel technique et d'accueil: facturation du temps effectif.

Annexe 5. Page 28

Réponse: la page a été corrigée.

Annexe 6. Page 29

Réponse: la part du fonds de solidarité placée en cash plutôt qu'en titres a augmenté entre le 30 juin 2007 et le 30 juin 2008 parce que le très bas niveau des taux d'intérêt offerts nous a incités à rester «liquides».

Annexe 7. Pages 29-32

| | |
|--|-------------------|
| Le Grand Théâtre dispose de trois fonds: | Fr. |
| – fonds de solidarité | 1 911 405,87 |
| – fonds de réserve | 1 427 215,00 |
| – fonds libre | <u>768 578,00</u> |
| soit un total de (valeur au 30 avril 2009) | 4 107 198,87 |

Placés de la manière suivante:

| | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| – obligations et fonds d'obligations | 1 288 810,60 francs (31,38%) |
| – comptes-courants à vue | 2 652 386,00 francs (64,58%) |
| – fonds d'actions | 166 002,00 francs (4,04%) |

Annexe 8. Pages 35-38

Réponse: merci à l'œil exercé de M^{me} Perler qui a détecté des erreurs sur les graphiques. Le «bug» est corrigé. Vous trouverez en annexe de nouvelles pages rectifiées.

Annexe 9. Page 41: compte 400.1

Réponse: nous avons tout d'abord prévu d'engager un régisseur extérieur. Comme le recrutement aurait pris du temps, le budget avait été prévu pour janvier juin seulement. Finalement, nous avons pu recourir à une ressource interne (un choriste) qui a pu occuper plus tôt que prévu ce poste vacant.

Annexe 10. Page 41: compte 400.2

Réponse: l'électricien, qui suit les tournées du ballet, était auparavant comptabilisé dans un autre compte (400025 Personnel services supplémentaires de plateau). Nous l'imputons dès cette année sur les comptes du Ballet pour la transparence des coûts.

ANNEXES 2

- A. Règlement du fonds de réserve
- B. Etat des titres au 30 avril 2009

Nouveau règlement
du Fonds de réserve
du Grand Théâtre
Teneur dès le 1.7.82



Nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre

Approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982

Article premier. — La Fondation du Grand Théâtre a l'obligation de constituer un fonds de réserve dont le maximum peut atteindre le 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal. Constitution

Art. 2. — Le fonds de réserve est alimenté par les bonis d'exercices. Alimentation

On entend par « bonis » au sens du présent règlement l'excédent du produit sur les charges tel qu'il ressort du compte de pertes et profits d'un exercice.

Art. 3. — Le fonds de réserve est destiné: Destination

- a) à raison des 2/3 de la somme en compte du fonds de réserve, à couvrir tout déficit éventuel d'une saison du Grand Théâtre;
- b) à raison de 1/3 de la somme en compte du fonds de réserve, à améliorer la qualité des spectacles du Grand Théâtre.

— 2 —

Cette affectation n'est pas impérative; lors d'un exercice déficitaire la réserve b) peut être libérée s'il y a un manque de liquidités au compte de la réserve a) donnant ainsi accès au montant total des fonds de réserve constitués. Il en est de même lorsque le fonds a atteint le plafond fixé.

Ristourne à la
Ville de Genève

Art. 4. — Chaque fois que le fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.

Les intérêts des sommes placées par la Fondation doivent être restitués à la Ville de Genève lorsque le fonds de réserve a atteint le maximum prévu à l'article premier.

Utilisation du
fonds de réserve

Art. 5. — Lorsque la Fondation fait appel au fonds de réserve, elle doit justifier de la dépense dans le compte rendu de fin d'exercice.

GRAND THEATRE DE GENEVE - ETAT DES TITRES AU 31.10.2008

| FONDS DE SOLIDARITE AU 31.10.2008 PERTE THEORIQUE SUR TITRES FONDS DE SOLIDARITE DE CHF | | | | | | | | | | | |
|---|--------------|-----------|------------|-------------|-----------------------------|------------|------------|---------------|-------------------------------|--------------------------|---|
| Mon-nale | N. Valeur | Nominal | Rende-ment | Désignation | Etablissement bancaire | Échéance | Achat | Cours d'achat | Valeur initiale au 31.10.2008 | Valeur au bilan 30.06.08 | Ecart entre valeur boursière et comptabilisée |
| CHF | E 1150.34.06 | | | C/C | BCGe | | | | 603,035.89 | CHF 603,035.89 | - |
| CHF | 1.261678 | 100,000 | 3.875% | OBL | ZURICH | 27.07.2011 | 27.07.2001 | 99.75% | 99,750.00 | 99,750.00 | -1,000.00 |
| CHF | 1.035.697 | 250,000 | 4.250% | OBL | BCV | 10.02.2010 | 10.02.2000 | 99.80% | 254,875.00 | 249,000.00 | 5,875.00 |
| CHF | 1476380 | 150,000 | 3.000% | OBL | HYPO PFANDBRIEF BL INTER SA | 02.10.2009 | 02.06.2005 | 106.35% | 136,530.00 | 148,280.00 | -12,750.00 |
| CHF | 2060475 | 150,000 | 2.250% | OBL | LANDESBK BADEN-WUERTEMBERG | 08.03.2013 | 02.06.2005 | 102.20% | 143,775.00 | 141,750.00 | 2,025.00 |
| CHF | 000.401.528 | 320 parts | - | FDS OBL | SYNCHRONY MARKET | - | 15.02.2006 | 1093.60 | 326,640.00 | 312,793.60 | 13,846.40 |
| EUR | 2050984 | 100,000 | 3.250% | OBL | DEPPA ACS BANK | 12.02.2012 | 02.06.2005 | 101.67% | 156,787.49 | 146,939.10 | -25,613.70 |
| EUR | 1963603 | 100,000 | 4.000% | OBL | CAISSE AMO. DETTE SOCIALE | 25.10.2014 | 02.06.2005 | 105.98% | 163,416.53 | 153,100.95 | -14,289.90 |
| TOTAL | | | | | | | | | 1,824,746.85 | 1,856,649.54 | -29,907.20 |

| FONDS DE RESERVE AU 31.10.2008 PERTE THEORIQUE SUR TITRES FONDS DE RESERVE DE CHF | | | | | | | | | | | |
|---|------------------|----------------|------------|----------------------|------------------------|------------|------------|---------------|-------------------------------|--------------------------|---|
| Mon-nale | N. Valeur | Nominal | Rende-ment | Désignation | Etablissement bancaire | Échéance | Achat | Cours d'achat | Valeur initiale au 31.10.2008 | Valeur au bilan 30.06.08 | Ecart entre valeur boursière et comptabilisée |
| CHF | 0251-920241-21 | | | 0.13% C/C RUB. FONDS | CS Private Banking | | | | 35,281.00 | 35,281.00 | - |
| CHF | 0251-920241-2G-5 | 1,230,000 | 2.45% | PLACEMENT TERME | CS Private Banking | 10.11.2008 | 08.10.2008 | | 1,230,000.00 | 1,230,000.00 | - |
| CHF | V 000276890 | 1073.648 parts | - | EQUITY FUND | CREDIT SUISSE | | 17.08.2005 | | 220,484.95 | 212,484.45 | -31,338.45 |
| TOTAL | | | | | | | | | 1,485,765.95 | 1,467,765.45 | -31,338.45 |

| FONDS LIBRES AU 31.10.2008 GAIN THEORIQUE SUR TITRES FONDS LIBRES DE CHF | | | | | | | | | | | |
|--|------------------|------------|------------|------------------------|------------------------|------------|------------|---------------|-------------------------------|--------------------------|---|
| Mon-nale | N. Valeur | Nominal | Rende-ment | Désignation | Etablissement bancaire | Échéance | Achat | Cours d'achat | Valeur initiale au 31.10.2008 | Valeur au bilan 30.06.08 | Ecart entre valeur boursière et comptabilisée |
| CHF | 0251-995594-11 | | | 0.125% C/C | CS Private Banking | | | | 33,455.00 | 33,455.00 | - |
| CHF | 0251-995594-1G-2 | | | 2.300% PLACEMENT TERME | CS Private Banking | 10.11.2008 | 08.10.2008 | | 650,000.00 | 650,000.00 | - |
| USD | V000218485 | 2.04 parts | - | PARTS B CS | CREDIT SUISSE | | 27.02.2007 | | 7,169.37 | 7,214.00 | 963.28 |
| USD | 0251-995594-12 | | | C/C | CS Private Banking | | | | 76,102.00 | 76,575.74 | 473.74 |
| TOTAL | | | | | | | | | 767,244.71 | 766,456.78 | 787.93 |

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, concernant les comptes de la saison 2007/2008 de la Fondation du Grand Théâtre, l'Union démocratique du centre donnera quitus au nouveau conseil de fondation pour sa gestion de l'institution.

En effet, nous pouvons affirmer que les divers chantiers entrepris par ce conseil depuis l'été 2007, pour la restauration de notre opéra et de sa perception dans la cité, ne sont pas un mince défi eu égard à la situation dont nous avons hérité. C'est pourquoi il faut faire confiance à ses membres, qui ne répondent pas à des critères mondains, mais à ceux de l'efficacité. En effet, ce nouveau conseil de fondation est aujourd'hui formé de personnes avant tout soucieuses du bien public, au-delà de leurs appartenances partisans respectives.

Si bien des problèmes devront encore être résolus, toutefois ils ne pourront l'être qu'avec la collaboration du Conseil municipal, suivant ainsi la nouvelle route ouverte sur la place Neuve.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste salue le travail fourni actuellement par la nouvelle équipe. C'est un travail immense, tous les chantiers sont ouverts et il s'agit carrément de nettoyer les écuries d'Augias.

Nous faisons confiance à cette nouvelle équipe. N'empêche que, bon an mal an, nous nous trouvons de nouveau avec une série de déficits et cela, le groupe socialiste en est totalement marri et fatigué. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, sur ce rapport également, nous nous abstenons.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté par 41 oui contre 22 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2007-2008 incluant le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Je vais à présent donner la parole à M. le magistrat Patrice Mugny, qui a eu la gentillesse d'attendre la fin de nos votes pour s'exprimer.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Juste deux éléments par rapport à ce qui a été dit. Je vous remercie d'avoir, par vos abstentions et votre soutien, approuvé ces comptes qui, d'ailleurs, dataient de quelques années. Mais, Monsieur Deshusses, sachez que l'immense majorité des institutions ne rendent pas les comptes au 31 août, ce n'est pas vrai, ils n'y parviennent pas!

Le Grand Théâtre, en fait, arrive à la fin de ses activités au tout début du mois de juillet et les gens prennent des vacances. C'est dans les statuts, je vous l'accorde, mais vous savez très bien que ces statuts seront un jour transformés pour d'autres raisons. Nous modifierons cela, mais je ne peux pas vous promettre que nous y arriverons, nous n'y arriverons pas.

Au sujet des budgets, comme je l'ai dit hier soir, le prébudget 2010/2011 est déjà en votre possession, en tout cas en possession des conseillers municipaux concernés par ce sujet, et son étude pourra commencer. Mais nous n'y arriverons pas avec les comptes – et ce n'est pas une mauvaise volonté. En revanche, nous ferons le maximum possible et si nous arrivions à vous les donner à la fin septembre, j'espère que cela ira. Je parle bien des comptes, Monsieur Deshusses, pas des budgets. Nous savons bien que les comptes sont tout de même moins importants que le budget, qui exprime l'intention, à moins de détournements.

Monsieur Fiumelli, vous me permettez avec un certain humour de souligner que, sur les trois membres du bureau qui ne sont pas les deux magistrats, vous avez deux radicaux, et c'est eux qui s'occupent des comptes...

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je tiens à remercier notre magistrat Patrice Mugny de cette information. Je regrette personnellement que les fondations et autres associations ne rendent pas les comptes dans les temps.

Je regrette aussi, je ne peux faire que cela, Monsieur le magistrat, qu'une fondation aussi sérieuse que le Grand Théâtre se vote des statuts qu'elle ne peut ensuite pas appliquer. Alors, modifions les statuts! Si, dans ces statuts, il y a la date du 31 août, eh bien, c'est la date du 31 août! Si elle ne convient pas, pour ma part, j'accepte parfaitement qu'on en change et qu'on modifie les statuts en conséquence. Il s'agit de l'article 10. Voilà pour les comptes, Monsieur le magistrat.

En ce qui concerne les budgets, je salue aussi l'effort fourni à propos des prébudgets envoyés au printemps à la commission des arts et de la culture. Mais, Monsieur le magistrat, si on relit le rapport de M. Fiumelli ou le mien, on constate que les budgets du Grand Théâtre sont parfois prévus jusqu'à quatre ans à l'avance. Ce qui fait que si on reçoit un prébudget une année avant, je dirais que les choses sont déjà largement en marche.

Nous étions, au groupe socialiste, les seuls à demander que ces prébudgets nous soient fournis, pour une part déjà, deux ans avant, et qu'il y ait ensuite un complément l'année suivante, de manière à assurer un suivi des opérations. Nous n'en sommes pas encore arrivés là et nous le regrettons, parce que, effectivement, une année avant, beaucoup de choses sont déjà faites, vous en conviendrez. Mais je salue l'effort.

M. Jacques Baud (UDC). J'aimerais juste faire une petite remarque. Le spectacle, ce n'est pas une entreprise comme les autres. Un spectacle, il ne s'arrête pas au 31 à minuit. Il commence avant, il se termine après.

Ne pas en tenir compte, c'est comme demander à un train de s'arrêter au milieu de son parcours pour faire le bilan. Dans les arts, que ce soit le théâtre ou le cinéma, les comptes ne s'arrêtent pas à une date précise. Ils commencent avant, cela va jusqu'au bout et, ensuite, on peut faire le bilan.

Je sais que ce n'est pas facile et que, pour nous, pragmatiques de la comptabilité, ce n'est pas simple. Mais il faut tout de même en tenir compte, sinon ce sera un peu la catastrophe quelque part, cela ne marchera jamais.

M. Olivier Fiumelli (R). Je vous remercie, Monsieur Mugny, d'avoir rendu hommage à MM. Segond et Lescaze, qui font effectivement un magnifique travail à la tête de ce conseil de fondation, avec M^{me} Bertani, socialiste, à qui je rends hommage à mon tour. On peut rendre hommage d'ailleurs à l'intégralité du conseil de fondation.

Notre recommandation n'était en aucun cas une critique envers le conseil de fondation, puisqu'il respecte pleinement son statut actuel. Il ne revient pas au conseil de fondation de modifier les statuts, c'est aux politiques de le faire, à nous et à vous, Conseil administratif. C'est bien là le sens de cette recommandation.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Amélioration des conditions de stationnement dans le quartier de la Jonction» (P-216 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 11 juin 2008. Sous la bienveillante présidence de M. Jean-Charles Lathion, la commission a examiné cet objet lors de ses séances du 29 septembre, 13 et 27 octobre, 3 et 24 novembre et, enfin, le 8 décembre 2008.

Le rapporteur adresse ses vifs remerciements à M^{me} Tamara Saggini pour ses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 septembre 2008

Audition des pétitionnaires

La commission accueille le représentant du Touring Club Suisse (TCS), section Genève, porteur de la pétition, en la personne de M. Victor de Oliveira, accompagné de deux habitantes du quartier de la Jonction, M^{mes} Véronique Lathion et Hélène Delabays.

M. de Oliveira informe la commission que la pétition a été déposée au Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève, munie de 2473 signatures. Il rappelle les deux invites de la pétition, à savoir arrêter de supprimer des places de stationnement dans le quartier de la Jonction et construire un parking souterrain d'au moins 500 places pour les habitants sous l'écoquartier d'Artamis.

Le représentant du TCS Genève ajoute que des habitants du quartier vont prochainement se regrouper sous une nouvelle association.

M^{me} Lathion confirme que la situation du parking est très délicate dans le quartier, notamment entre 14 h et 16 h. Comme beaucoup d'immeubles sont actuellement en rénovation ou en construction, cela supprime temporairement des places qui, après chantiers, ne sont pas forcément restituées aux automobilistes.

¹ «Mémoire 166^e année»: Commission, 178.

De plus, le macaron est une bonne solution, mais les places en zone bleue sont limitées et il n'est pas rare que des automobilistes mettent le disque et le font tourner plusieurs fois dans la même journée.

Elle conclut que la construction d'un grand parking souterrain sur le site d'Artamis serait une solution intéressante, même si l'aspect du coût de location des places reste problématique.

La troisième représentante des pétitionnaires, M^{me} Delabays, informe la commission que des places ont été supprimées, il y a quelques années, sur le quai Ernest-Ansermet et que, dès 22 h, il est impossible de se garer. En pleine journée, il n'est pas rare de tourner pendant trente-cinq minutes avant de trouver une place.

Aux questions de la commission, on retiendra que:

- pour M^{me} Lathion, un loyer de 200 francs/mois pour une place est trop élevé, même si le prix de revient d'une place oscille aujourd'hui plutôt autour de 350 à 400 francs. Il faudrait donc que quelqu'un mette la différence de prix si l'on construit un parking sous le site d'Artamis;
- le quartier dispose, dans le parking de David-Dufour, de places habitants à 200 francs/mois, mais seulement pour la nuit;
- dans le cadre du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), les autorités ont annoncé que 185 places en surface sont supprimées, ce qui aggrave la situation déjà difficile. Pour le TCS Genève, ce sont plutôt près de 300 places au total qui sont supprimées en ville avec ce chantier;
- les habitants du quartier ont réagi suite à un courrier officiel annonçant la suppression de 125 places à la Jonction dans le cadre de la réalisation du TCOB et ils se sont réunis, par l'intermédiaire du TCS Genève, car ni la Ville ni le Canton ne leur ont proposé de soirée publique d'information ou de débat;
- le TCS Genève a eu l'écho que la Ville de Genève ne souhaitait aucune place de parking sous le site d'Artamis.

Après avoir remercié les pétitionnaires et les avoir libérés, la commission organise ses travaux.

Elle refuse par 10 non (1 L, 2 UDC, 1 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AGT) contre 3 oui (S) une proposition socialiste de transmettre cette pétition à la commission de l'aménagement et de l'environnement qui traite déjà le dossier du droit de superficie pour Artamis.

Elle accepte par 9 oui (1 L, 2 UDC, 1 R, 2 DC, 1 Ve, 2 AGT) et 4 abstentions (3 S, 1 Ve) une proposition libérale de procéder à l'audition de la Fondation des parkings.

Elle accepte à l'unanimité des commissaires présents la proposition libérale d'auditionner le conseiller administratif Rémy Pagani et ses services.

Elle accepte à l'unanimité des commissaires présents la proposition des Verts d'auditionner l'Association des habitants de la Jonction.

Séance du 13 octobre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, et de ses services

D'entrée de jeu, M. Pagani indique que la construction d'un parking souterrain de 500 places sur le site d'Artamis pose un véritable problème.

Ce qui est prévu dans ce parking souterrain, c'est de rapatrier une partie des places de surface de la rue du Stand et du boulevard Saint-Georges, afin de dégager ces rues et de permettre le passage du tram.

Des places pour les véhicules de covoiturage sont également prévues.

Le magistrat peine à comprendre le but de cette pétition qui demande la construction d'un parking souterrain, alors que c'est déjà prévu.

M^{me} Charollais ajoute qu'il a toujours été clairement mentionné que le nombre de places en sous-sol dans le parking Artamis comprendrait le nombre de places supprimées en surface par les travaux et le tracé futur du TCOB, soit environ 180 places. Pour les places supplémentaires à construire, elle informe la commission que les discussions sont assez âpres. Toutefois, il existe une volonté commune de réduire le nombre de places.

La volonté de l'Etat est de limiter le nombre de places à une demi-place au maximum par logement, alors que la Ville en aimerait moins.

Enfin, une grosse station Mobility est prévue dans ce parking.

Aux questions des commissaires, le département des constructions et de l'aménagement répond que:

- le TCS Genève, qui est porteur de la pétition, n'est pas englobé dans les discussions officielles destinées à préciser le nombre final de places dans le parking Artamis;
- il n'y aura pas d'automatisme, pas d'obligation de fournir des places aux futurs locataires de l'écoquartier. Normalement, l'Etat compte 1,2 place par logement, il est d'accord, ici, d'abaisser ce chiffre à 0,5 place. La Ville de Genève voulait encore moins de places mais, comme elle est l'un des partenaires du projet Artamis et qu'elle ne porte pas le projet de parking, elle doit faire des compromis, car ce sont 250 à 260 logements en tout qui sont en jeu avec ce projet;

- les places supprimées en surface et rapatriées en sous-sol seront publiques et non attribuées par abonnement.

Séance du 27 octobre 2008

Bien qu'elle ait déjà décidé, lors de sa séance du 29 septembre 2008, d'auditionner la Fondation des parkings, la commission vote une nouvelle fois sur cette décision et confirme l'audition de la fondation par 8 oui (1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 1 AGT) contre 3 non (Ve) et 3 abstentions (2 UDC, 1 AGT).

Séance du 3 novembre 2008

Audition de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ)

Le président accueille les représentants du comité de l'association, soit M^{me} Myriam Poiatti (membre), MM. Michel Schweri (président) et André Klopman (membre).

Le président de l'AHJ précise, en préambule, que c'est bien le TCS Genève qui a lancé la pétition et non l'AHJ et que c'est ce même TCS Genève qui a annoncé son intention de créer simultanément une autre association d'habitants de quartier.

M. Schweri développe la position de l'association face aux deux demandes formulées dans la pétition.

Prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier.

Pour l'AHJ, cette demande est momentanée, puisqu'elle concerne les 154 places supprimées temporairement (et non 185 comme annoncées dans la pétition du TCS Genève) pendant le chantier du TCOB, places qui seront compensées dans le futur parking souterrain.

Faire construire un parking souterrain dans le quartier d'au moins 500 places de stationnement, si possible sous le site d'Artamis.

Le règlement édicté par le Conseil d'Etat en matière de parkings donne des normes en fonction de la surface de plancher habitable, du nombre de logements ou des surfaces de bureaux, indique M. Schweri. Les derniers chiffres dont a connaissance l'AHJ indiquent que près de 300 places sont prévues dans le parking souterrain d'Artamis, réparties entre 154 places habitants et 144 places visiteurs.

Pétition: stationnement à la Jonction

Si le programme passe à 500 places, soit près de 200 places supplémentaires par rapport à ce qui est retenu officiellement aujourd'hui, l'AHJ craint un surdimensionnement du parking, ce qui remettrait en cause la qualité de vie dans le quartier de la Jonction par son effet aspirateur à voitures pendulaires sur la rue du Stand et sur le boulevard Saint-Georges.

Des données datant d'il y a une dizaine d'années indiquaient l'existence d'un surplus de près de 1000 places de parc couvertes dans le quartier de la Jonction par rapport au nombre de voitures immatriculées, alors que les difficultés à se garer pour les habitants sont bien réelles. Toutefois, M. Schweri indique que cette information devrait être réactualisée, car elle impliquerait qu'un millier de places habitants seraient sous-louées au profit de pendulaires venant se garer dans le secteur.

Il est notoire, pour l'AHJ, qu'un nombre important de fonctionnaires cantonaux travaillant dans les administrations présentes à la Jonction utilisent des places dans les parkings David-Dufour et de la rue du Stand. Une requalification de ces places existantes au profit des habitants du quartier, décidée dans le cadre d'une nouvelle politique de la mobilité impulsée par le Conseil d'Etat, serait de nature à donner satisfaction à la pétition du TCS.

Enfin, concernant le prix du stationnement, l'AHJ indique que des places seraient louées entre 20 et 30 francs/mois dans les parkings David-Dufour et de la rue du Stand, et que la proximité du centre-ville mettrait ces deux parkings publics sous influence.

Pour M. Schweri, un tarif différencié devrait être décidé, avec un prix des places habitants plutôt bas et celui pour les employés ou les visiteurs plus élevé, si l'on entend favoriser la mobilité douce.

La commission des pétitions a de nombreuses questions. On retiendra des réponses des auditionnés ou du dialogue avec les élu-e-s que:

- l'AHJ reconnaît que les habitants de la Jonction ne disposent pas de suffisamment de places de parc. Toutefois, si l'on favorise l'extension du nombre de cases de parc, on va à l'encontre des orientations actuelles en matière de trafic, de mobilité et de réduction du bruit;
- le TCS n'a pas contacté l'AHJ avant le lancement de sa pétition;
- la sous-location des places publiques ou privées dans le quartier est une réalité, mais elle pourrait être réduite en informant par écrit les locataires que celle-ci est interdite;
- les tarifs des places louées aux fonctionnaires/pendulaires par la Fondation des parkings ont augmenté en janvier 2009, dans certains cas à hauteur de 500 francs/mois;

- le parking situé sous le parc Baud-Bovy, au quai Ernest-Ansermet, propose des places habitants à 190 francs/mois, mais qui ne sont pas réservées. La Fondation des parkings exerce un contrôle strict de ces places;
- ce même parking, qui contient cinq niveaux, présenterait deux étages quasiment vides, car il serait peu connu;
- un effort de régulation des places dans le quartier de la Jonction est bien palpable, car le problème, pour l’AHJ, n’est pas la quantité de places mais leur répartition entre habitants et pendulaires;
- il paraît inutile à l’AHJ de construire des parkings plus grands alors qu’il existe déjà passablement de places dans le quartier;
- l’AHJ soutient une application stricte du règlement du Conseil d’Etat qui, pour le cas d’Artamis, aboutit à la construction d’un parking souterrain de 290 places au maximum, réparties entre les 154 places de compensation pour ce qui est enlevé en surface avec le TCOB et environ 135 places supplémentaires correspondant à 0,5 place par logement de 100 m².

Séance du 24 novembre 2008

Audition de M. Jean-Yves Goumaz, directeur de la Fondation des parkings

La Fondation des parkings a été approchée et consultée pour faire partie d’une société simple composée de l’Etat de Genève, de la Ville de Genève, de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et de la Coopérative de l’habitat associatif, ayant pour but de mettre en valeur le site d’Artamis.

Bien qu’elle n’ait pas, au jour de l’audition, donné une réponse définitive à sa participation à ce projet, la fondation est intéressée à être partenaire et à apporter son savoir-faire.

M. Goumaz informe la commission des données les plus récentes dont il dispose, qui postulent que le parking d’Artamis prévoit environ 300 à 350 places.

Celles-ci se répartissent entre les 192 places (et non 185 comme indiqué dans la pétition) de compensation pour ce qui est enlevé en surface en relation avec le TCOB, et les places liées au futur aménagement du site d’Artamis.

Ce nombre est toutefois indiqué sous réserve de l’approbation par l’autorité cantonale compétente, soit la Direction générale de la mobilité.

Aux diverses questions de la commission, M. Goumaz indique que:

- parmi les 300 à 350 places du futur parking souterrain, 30 places seront attribuées aux personnes liées aux activités futures prévues sur le site d’Artamis, et 20 places pour les visiteurs. Le solde sera attribué aux habitants;

Pétition: stationnement à la Jonction

- les tarifs de location prévus oscillent autour des 200 à 250 francs/mois, également pour les 192 places de compensation. Les tarifs habitants devraient évoluer en fonction de la distance, aujourd’hui fixée à 300 mètres ou moins, séparant le parking de l’habitat;
- un nombre de 42 places de parc est prévu pour les 90 logements de la Coopérative de l’habitat associatif;
- un parking de 500 places est possible, mais cela nécessite de convaincre l’autorité compétente en la matière, soit la Direction générale de la mobilité au Département du territoire;
- le parking du quai Ernest-Ansermet affiche 630 places pour 617 abonnements;
- le parking de l’avenue des Tilleuls (quartier de Saint-Jean) est plein, et il est uniquement consacré aux places habitants. Il n’y a pas d’heures imposés;
- le contrôle par la Fondation des parkings entre les abonnements permanents et ceux consacrés uniquement au parcage la nuit se fait de façon informatique, puisque l’abonné doit passer sa carte informatisée en quittant le parking le matin.

Séance du 8 décembre 2008*Discussion et vote final*

Les avis sont faits. Il n’y a pas de prise de position détaillée des partis.

Le président de la commission des pétitions propose le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Cette proposition de renvoi au Conseil administratif est refusée par 7 non (2 AGT, 2 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 PDC).

Par conséquent, la commission des pétitions recommande au Conseil municipal de classer cette pétition.

Annexe mentionnée

R. S. 06. 08

P E T I T I O N*signez et faites signer !*

Tout un chacun peut signer une pétition, qu'il ait le droit de vote ou non !

Amélioration des conditions de stationnement dans le quartier de la Jonction

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
 Au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Le quartier de la Jonction se prépare à vivre prochainement d'importantes transformations avec la construction d'une ligne de tram à la rue des Deux-Ponts et à la rue du Stand ainsi que la réalisation de lignes de trolleybus à la rue du Vélodrome, au boulevard Carl-Vogt et à la rue des Bains. Il est également prévu de créer une zone 30 ainsi que des nouveaux logements sur le site d'Artamis.

La suppression de 185 places de stationnement dans le quartier est d'ores et déjà annoncée avec des travaux qui commenceront fin 2008 ou début 2009.

La construction de nouveaux logements est prévue sur le site d'Artamis. Or, le sol d'Artamis est pollué et nécessite une décontamination par l'évacuation de terre sur plusieurs mètres de profondeur. Dès lors, il apparaît intéressant de saisir cette opportunité pour y faire construire un parking souterrain pour les habitants.

La construction d'un parking est justifiée car les conditions actuelles de stationnement pour les habitants sont déjà très difficiles et la situation va s'aggraver avec la suppression annoncée de 185 places en surface et l'arrivée prochaine de centaines de résidents supplémentaires dans le futur quartier d'Artamis.

De ce fait, les soussignés (habitants, visiteurs, clients, suisses ou étrangers), demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. Prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier
2. Faire construire un parking souterrain dans le quartier d'au moins 500 places de stationnement, si possible sur le site d'Artamis

| Nom et prénom | Adresse | Signature |
|---------------|---------|-----------|
|---------------|---------|-----------|

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC).

Mesdames et Messieurs, cette pétition a été signée par 2473 personnes. Je laisserai le rapporteur nous expliquer ses tenants et aboutissants, mais, comme vous le constatez, cette pétition réunit un grand nombre de gens du quartier et je souhaiterais que nous lui accordions toute l'importance voulue, d'autant plus que les votes de la commission étaient très partagés.

Pour ma part, en qualité de président, j'avais invité la commission à aller dans le sens d'un renvoi de la pétition au Conseil administratif, puisque les habitants, et notamment les pétitionnaires, voient disparaître certaines places de parc. Ils demandaient que toutes les mesures possibles soient prises pour éviter la suppression de places de stationnement pour les voitures et, notamment, recommandaient la construction d'un parking souterrain dans le quartier d'au moins 500 places, si possible sur le site d'Artamis.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vois très bien la bataille s'annoncer, avec les provoitures et les antivoitures... Mais essayons, je vous en prie, d'être quelque peu réalistes. Vous savez que la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) entraîne toute une requalification de places avec la disparition de certaines places de parking, qui inquiète les habitants. C'est pourquoi ceux-ci proposent la construction d'un parking souterrain.

A Genève, nous avons l'impression qu'il est impossible de prévoir des parkings souterrains pour les habitants de cette ville. Or ils paient des impôts et ils ont le droit d'accéder à leur immeuble. Nous devons vraiment prendre en considération ces gens-là.

J'espère que nous irons dans ce sens-là. Je sais que M. Pagani n'a de cesse de dire qu'il est pour les parkings souterrains et qu'il faut en construire. Il l'a même déclaré en début de législature. Nous attendons aussi que la gauche, à certains moments, passe de la parole aux actes et, finalement, aille au-delà des dogmes et des combats perpétuels entre provoitures et antivoitures.

M. Alexandre Wisard, rapporteur (Ve). Je reprendrai les propos apaisants de l'ancien président de la commission des pétitions, mon cher collègue Lathion. C'est vrai, il faudra essayer de dépassionner le débat ce soir. Cela ne me paraît pas trop compliqué dans la mesure où cette pétition était portée – faut-il le rappeler? – par le Touring Club Suisse (TCS), section genevoise, qui accompagnait les habitants du quartier.

La pétition contient deux demandes. La première consiste à éviter de supprimer des places dans le quartier en relation avec deux grands chantiers qui se déroulent aujourd'hui, le chantier du TCOB – M. Lathion l'a rappelé – et le chantier d'Artamis. En second lieu, la pétition demande la construction d'un parking

d'au moins – cela est important – 500 places dans le quartier, si possible sous Artamis, puisqu'un grand trou sera creusé pour dépolluer. Pourquoi finalement ne pas remplacer ce trou par un parking?

Regardons maintenant ces deux demandes et comment elles ont été finalement respectées par les pouvoirs publics. La première demande – éviter de supprimer des places – a provoqué la bagarre de chiffres. J'aimerais bien qu'on ne relance pas cette bataille aujourd'hui. En fait, le TCS évoquait 300 places supprimées en surface à la fin du chantier du TCOB.

Les chiffres qui nous paraissent les plus justes viennent de la Fondation des parkings et de son directeur, M. Goumaz, qui a évoqué la suppression de 192 places à la fin du chantier du TCOB, et cela en relation avec la réalisation des aménagements de surface et la modération de trafic, notamment. Nous pourrions donc dire que nous sommes un peu dans le verre moitié plein, moitié vide, et que la demande des pétitionnaires a été partiellement respectée. Ils évoquaient 300 places, nous sommes à 192 places supprimées, et une partie de ces places seront compensées dans le parking d'Artamis.

Seconde demande, la construction d'un parking de 500 places, dans le quartier ou sous Artamis... Là, de nouveau, en fonction des auditions, nous avons des chiffres extrêmement différents. En réalité, un parking de 300 à 350 places sera construit sous le site d'Artamis – et encore, il s'agit d'une fourchette de la Fondation des parkings. La répartition des places est très simple: 30 places pour les activités économiques dans le site d'Artamis, 20 places pour les visiteurs et le solde, entre 250 et 300 places, pour les habitants d'Artamis et du quartier.

Je suis désolé de citer tous ces chiffres, mais la discussion tournait autour de ces 250 à 300 places habitants; 190 places seront créées justement en compensation de celles supprimées en surface. Là, de nouveau, c'est le verre moitié plein, moitié vide. Nous pourrions partir de l'idée que cette seconde demande des pétitionnaires est partiellement respectée.

Nous avons limité le nombre de places supprimées et nous aurons un parking en sous-sol, mais pas de 500 places. Il faut peut-être rappeler que la Ville n'est pas compétente en la matière, puisque l'autorité compétente pour définir le nombre de places est avant tout le Canton. Nous pouvons donc dire que c'est logique. On fait un écoquartier dans lequel il y aura 250 appartements, or 250 places de parking pour 250 appartements paraît quand même un peu beaucoup!

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, une fois de plus notre attention est attirée par un désé-

équilibre toujours plus grand entre les divers modes de transport. Sans reprendre l'ensemble des discussions de commission, nous notons par exemple que le rapport cite une déclaration d'une habitante de la Jonction selon laquelle, en pleine journée, il n'est pas rare de devoir tourner pendant trente-cinq minutes avant de trouver une place de parking.

Indépendamment des conséquences écologiques regrettables et du temps perdu à cause d'une telle situation, rappelons que l'article 160B, alinéa 2, de l'actuelle Constitution cantonale précise que, je cite: «Le réseau routier des communes et du canton est conçu et organisé, dans les limites du droit fédéral, par les autorités cantonales de manière à assurer la meilleure fluidité possible du trafic privé, ainsi qu'une accessibilité optimale au centre-ville en complémentarité avec les transports publics.»

A l'évidence, l'équilibre entre les divers modes de transport voulu également par notre Constitution n'est plus respecté. La prise en compte des souhaits émis par la pétition permettrait de tendre au rétablissement de cet équilibre dans le quartier de la Jonction. Il apparaît dès lors à l'Union démocratique du centre que les légitimes demandes des pétitionnaires devraient être concrétisées.

L'Union démocratique du centre se prononcera donc pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! estime que cette pétition est obsolète, car tout ce qu'elle demande est d'ores et déjà prévu. En effet, un parking souterrain doit être construit sur le site d'Artamis en vue d'absorber une bonne partie des places de parc en surface. Les inquiétudes des pétitionnaires ne sont donc pas fondées.

C'est la raison pour laquelle notre groupe recommande de classer cette pétition.

M. Christophe Buemi (S). Je tenais d'abord à rectifier une chose après avoir entendu M. Lathion: les socialistes sont favorables aux parkings pour habitants, mais pour autant que l'offre des transports publics soit attrayante. Or, justement, nous voyons que nous allons requalifier ce secteur de la Jonction, afin d'offrir enfin la perspective d'une meilleure qualité de vie, en amenant le tram dans ce quartier et en réaménageant des lignes de bus, notamment les trolleybus, sur le boulevard Carl-Vogt.

Je crois qu'il est important de dire ce soir que nous comprenons le souhait des pétitionnaires, parce qu'il est vrai qu'ils vivent une situation assez difficile en ce moment. Mais il faut quand même se rendre compte que nous devons faire

aujourd'hui des efforts pour améliorer la qualité de vie dans un quartier trop longtemps abandonné à la pollution et au bruit. Par conséquent, nous demandons le classement de cette pétition. A notre avis, il y a un juste équilibre entre les places de parc que nous retrouverons dans le parking à Artamis et l'offre des transports publics.

Les socialistes demandent donc le classement de cette pétition.

M. Rémy Burri (R). Nous, groupe radical, nous trouvons au contraire que cette pétition n'est pas du tout obsolète. Nous avons plutôt l'impression que, pour une fois, une pétition qui concerne les problèmes de parking arrive de façon anticipée et permet à la Ville de Genève de prévenir plutôt que de guérir, comme c'est souvent le cas et comme nous l'avons vu notamment à Saint-Jean ou aux Pâquis.

Avec cette pétition P-216, le TCS dénonce une situation aujourd'hui calamiteuse en termes de disponibilité de places de parking. Nous avons entendu en commission des pétitions des citoyens qui habitent ce quartier se plaindre du nombre de kilomètres qu'ils doivent faire pour trouver où se garer. A vrai dire et contrairement à ce qu'on croit, les places de parking peuvent contribuer à diminuer le trafic.

Aujourd'hui, il faut savoir que près des trois quarts des déplacements dans le centre-ville se font à la recherche de places de parking. C'est tout à fait désagréable et il est clair que limiter les places de parking ne contribuera en tout cas pas à la réduction du trafic en ville.

Des gens sont obligés de prendre leur voiture pour aller travailler le matin, alors qu'ils pourraient utiliser les transports publics, pour la simple raison qu'ils ne trouvent pas de places de parking près de chez eux pour laisser leur voiture pendant la journée. Nous pensons que, même avec le développement des transports publics, même avec les places de parking annoncées sous Artamis, il est important de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Ainsi, le Conseil administratif se rendra compte qu'il y a aujourd'hui une demande de la population face à une situation qui n'est pas facile. Il pourra anticiper et agir dans le respect, d'une part, de la loi fédérale sur les zones 30 km/h, aux termes de laquelle il n'y a pas de suppressions de places de parking lorsqu'on fait des aménagements, et, d'autre part, de la loi cantonale sur l'équité en termes de transferts modaux.

Merci de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Alexandre Chevalier (L). Pour le groupe libéral, nous soutenons cette pétition. Nous considérons qu'elle est pleine de bon sens, puisqu'elle demande

une compensation là où, en fait, il y a une complémentarité avec cette nouvelle ligne TCOB qui prend forme dans le quartier.

Comme nous l'avons dit hier à propos du bus de la Jonction, il est important qu'on puisse disposer, lorsque ce TCOB sera là, d'un parking de 500 places, comme demandé dans la pétition, afin de favoriser le transfert modal à l'entrée de ce quartier. Bien évidemment, les habitants du quartier en seraient les principaux bénéficiaires.

Nous défendons depuis maintenant un certain temps des parkings pour les habitants aux entrées des quartiers, en vue d'une meilleure qualité de vie, à l'exemple de certaines villes que nous avons eu le loisir de visiter. Ces quartiers sont transformés en quartiers piétons, avec un certain nombre de places piétonnes avec des terrasses et des magasins. On peut imaginer ce type d'activités avec des transports mixtes et des parkings pour les habitants. Le quartier vit par lui-même sans forcément avoir des voitures dans les petites rues. Il y a une complémentarité avec les transports publics, notamment grâce au TCOB en construction dans ce quartier qui nous occupe.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons cette pétition et son renvoi auprès du Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, à entendre les interventions des uns et des autres, au moment où nous allons voter, j'ai vraiment l'impression que les jeux sont faits. Une fois de plus, nous allons nous trouver minoritaires et les 2500 signataires de cette pétition n'auront plus que leur rancœur et leur déception face à la décision de ce Conseil municipal.

A ce moment décisif, la balle est dans le camp de M. Pagani. Peut-être arrivera-t-il à vous faire changer d'avis, je ne sais pas... Mais j'aimerais vous rendre attentifs au fait que, à force de ne pas tenir compte des réelles préoccupations des habitants, on alimente finalement le terreau des nouveaux partis en train de surgir et qui misent sur ce mécontentement.

Or ces habitants les écoutent, puisqu'ils ne voient plus d'autre solution dans les partis gouvernementaux. Aujourd'hui, il se trouve que la gauche a la majorité; la gauche est gouvernementale dans cette enceinte et au Conseil administratif. C'est donc à la gauche qu'il incombe de prendre ses responsabilités. Les responsabilités, Mesdames et Messieurs, c'est aussi l'écoute des citoyens, l'écoute des pétitionnaires, d'autant plus lorsqu'ils sont aussi nombreux!

M. Alexandre Wisard (Ve). Écoutez, je suis quand même relativement étonné par la tournure de ces discussions. Si nous faisons bêtement une opération mathématique, nous voyons la suppression de 192 places en surface en relation

avec les aménagements connexes au TCOB et un parking sous Artamis où, je le répète, nous profitons d'avoir creusé un trou pour faire quelque chose, en l'occurrence un parking, qui créera entre 300 et 350 places.

Faites la différence! Vous avez un gain net de 108 à 158 places pour le quartier de la Jonction. Evidemment, ce n'est peut-être pas la totalité de ce que demandait la pétition – je rappelle que c'est essentiellement une pétition du TCS Genève appuyée par certains habitants – mais c'est quand même un gain net qui nous paraît intéressant dans la mesure où ces places seront affectées aux habitants du secteur et qu'elles permettront aussi de réaliser des aménagements de surface en vue de modérer le trafic.

Pour une fois, et j'insiste sur ce côté inhabituel – si les Verts me suivent au lieu de parler – les Verts vont soutenir cette construction et cette création de nouvelles places de parking. Ils comprennent que les gens ne sont peut-être que partiellement satisfaits par rapport à leur pétition, mais en fait nous répondons quand même en grande partie à leur souci.

Par conséquent, les Verts proposeront le classement de la pétition.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Madame la présidente, vous transmettez à M. Lathion que les citoyens n'ont pas besoin de voitures ou de places de parc. Pourquoi intègrent-ils les nouveaux partis? A cause du travail, ils veulent travailler, ils ne veulent pas de places de parc. C'est pour cela qu'ils intègrent ces autres partis.

M. Jacques Baud (UDC). J'habite au boulevard Carl-Vogt. Des centaines de vélos se garent sur le trottoir... Des dizaines et des dizaines de motos se garent sur le trottoir... Et maintenant, des voitures viennent se garer sur le trottoir... J'ai plusieurs remarques à faire.

Le parking sous la plaine est sous-employé, le parking d'Uni-Mail est sous-employé, les cinq étages de parking à Carl-Vogt, où se trouvent les HLM, sont sous-employés. Le parking vers les tours du quai Ernest-Ansermet est sous-employé. Posez-vous la question: quelque chose ne tourne pas rond!

Par conséquent, des places de parking, il y en a... On ne les utilise pas pour des raisons pécuniaires, ou je ne sais pas... Néanmoins, il y a un effort à faire de la part des automobilistes, qui n'en ont rien à cirer et qui essaient de se garer où ils peuvent, en voulant payer le moins possible. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, et je pense que les partis de l'Entente pourront se rallier, s'agissant

d'un problème de société, j'entends de vision de l'organisation de la cité, notre groupe demande le vote nominal.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Etes-vous soutenu par quatre personnes au moins? Bien, il sera fait ainsi.

M. Rémy Pagani, maire. D'abord, Monsieur Lathion, si j'avais ces pouvoirs magiques dont vous m'affublez, je ferais de la politique autrement... Mais, malheureusement, je n'ai pas une baguette magique pour régler les problèmes! Or, là, nous avons affaire à des problèmes importants, et notamment aux travaux menés à la Jonction.

J'habite à la Jonction et je connais bien ce quartier, pour l'instant sinistré, c'est vrai. J'espère que demain, avec la création du pont Hans-Wilsdorf, avec les travaux sur la plaine de Plainpalais, à Artamis et à la rue des Deux-Ponts, ce quartier connaîtra une nouvelle vie et un meilleur confort, avec l'offre d'un plus à ses habitants. C'est là le premier constat.

Deuxième constat, M. Baud l'a relevé, des parkings comme celui du quai Ernest-Ansermet sont quasiment vides. Pourquoi? Parce que nous passons par une crise économique importante et les concitoyennes et concitoyens économisent leur argent là où ils peuvent, et notamment sur les parkings.

La pétition nous propose de construire sous Artamis. Nous avons déjà dépollué, je vous le rappelle, pour un montant de 48 millions de francs et les études du parking Pré-l'Evêque nous révèlent aujourd'hui un coût de 50 000 francs à 60 000 francs la place, Mesdames et Messieurs! C'est extrêmement cher. Comment allons-nous louer ces places de parking?

C'est un véritable problème au demeurant. Si nous allions dans le sens de la pétition, nous créerions peut-être un parking qui ne serait pas utilisé, parce que les loyers que nous devrions signifier aux futurs locataires seraient inabordables pour la majorité de nos concitoyens, comme ils le sont aujourd'hui dans cette période de crise.

Notre troisième problème à Genève, Mesdames et Messieurs, je vous le rappelle de manière lancinante, concerne nos 33 rues et plus en dessus des normes d'alarme. La Confédération pourrait nous taxer et elle nous imposera d'assainir ces rues – y compris dans les immeubles privés – pour faire en sorte que les 85 000 personnes de notre collectivité municipale qui les habitent puissent vivre dans des conditions acceptables.

Nous n'allons donc pas, et je le regrette, continuer à faire en sorte que des voitures qui devraient rester dans les parkings en périphérie – parkings que nous

soutenons – aient la possibilité de venir au centre-ville, ou même puissent imaginer y venir, et rendent encore plus désagréable la vie de ces 85 000 personnes en dépassant davantage encore les normes d’alarme.

Nous devrions aujourd’hui évacuer les enfants et les personnes âgées de ces rues, parce que nous mettons en danger leur vie. C’est la réalité, Monsieur Lathion, et il y a là matière à arbitrage. Or, comme le disait M. Wisard, l’arbitrage a été rendu et il paraît tout à fait justifié. Je ne vais pas redonner les chiffres, que je corrobore pour l’essentiel. Je me soumettrai donc à la décision que vous saurez prendre avec sagesse, j’en suis sûr.

Deuxième débat

Mises aux voix à l’appel nominal, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 36 oui contre 35 non.

Ont voté oui (36):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (35):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genechand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC),

Pétition: des espaces pour la culture

M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Silvia Machado (S), M. Roger Michel (S), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Donnons des espaces à la culture!» (P-212 A)¹.

Rapport de M^{me} Sarah Klopmann.

Cette pétition a été annoncée en séance plénière le 21 mai 2008 et étudiée en commission des pétitions les 15 septembre et 27 octobre 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini, que la rapporteuse remercie.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 165^e année»: Commission, 5942.

Séance du 15 septembre 2008*Audition des pétitionnaires*

L'Union des espaces culturels autogérés (UECA) est représentée par M^{me} Albane Schlechten, permanente de l'Usine, membre de l'UECA, et M. Jérôme Massard, codirecteur du Shark (un espace d'art à Artamis) et gérant d'art contemporain, membre de l'UECA.

M^{me} Schlechten présente l'Union des espaces culturels autogérés. Celle-ci s'est créée en novembre 2007 et regroupe l'Arquebuse (ARG), le Bistr'ok, la Buvette, la Cave 12, l'atelier Collectif K, l'Ecurie, l'Etage, l'espace d'art contemporain Forde, le Théâtre du Galpon, le Kab, le Kinetik, l'espace Kugler, le Moloko, Mottattom, le Pachinko, l'espace Piano Nobile, le Piment-Rouge, Pour que pousse Coquelicot, PromoCulture, PTR, les ateliers Rhino, Roberta, Shark, le cinéma Sputnik, la galerie Stargazer, Tierra Incognita, la Tour, le Théâtre de l'Usine, l'Usine, le Zoo.

Ils ont décidé de laisser tomber l'étiquette de «culture alternative», car le but n'est pas de montrer qu'il existe une culture et une contre-culture. Ils ont donc choisi le terme «culture autogérée».

Différentes associations sont membres et participent de manière bénévole. Le groupe n'est pas axé sur la lucrativité.

Beaucoup d'espaces ont été perdus l'été dernier et aujourd'hui ils perdent Artamis avec le Théâtre du Galpon, la galerie du Shark, le cinéma Kinetik, le Piment-Rouge, l'Etage et de nombreux ateliers. Une partie a pu être relogée dans les bâtiments à la rue du vélodrome. Pour les autres, il n'y a pas encore de solution officielle. L'UECA sait que l'Etat mettra à disposition un immeuble, mais elle ne peut dire où avant que la nouvelle soit publique. (On sait maintenant que cet immeuble se trouve à la rue Ernest-Pictet et qu'entre-temps une partie des artistes et artisan-e-s d'Artamis y a été relogée.) Cela faisait six mois qu'ils dialoguaient avec les autorités du Canton et de la Ville. Mais, concrètement, il n'y a toujours pas de solution, car les espaces d'Artamis vont maintenant disparaître.

C'est une grosse perte pour la culture au niveau général et celle-ci perd la possibilité de voir de nouveaux artistes émerger.

Ce que demande cette pétition, c'est que l'UECA soit associée au processus de décisions d'aménagement des espaces et prise comme un véritable interlocuteur. Si on veut préserver cette culture non lucrative, il faut trouver diverses solutions, il faut être inventif.

Le but des membres de l'UECA est de chercher une solution ensemble et c'est pour cela qu'ils ont interpellé les autorités. Si aujourd'hui c'est la culture «alternative» qui est touchée, dans dix ans, ce sera la culture en général.

La pétition a récolté 17 398 signatures.

M. Massard a eu une discussion avec M. Mugny qui proposait de construire un immeuble pour loger ces activités. Cependant, les choses ne sont pas vues de cette manière par toutes et tous. Un ou deux ans pour une programmation, c'est court. Puisque c'est énorme de développer un projet, ils essayent de se mettre d'accord sur une temporalité.

M^{me} Schlechten dit qu'à court terme ils peuvent occuper des locaux qu'on leur propose mais que, à long terme, ils préféreraient construire des structures légères comme le Théâtre du Loup.

Une des conséquences de la disparition d'Artamis et des autres lieux, pour l'Usine, sera une difficulté à gérer; il faut se préparer à ce que les 1500-2000 personnes qui sortiront et ne pourront se rendre à Artamis arriveront probablement à l'Usine, qui fait déjà souvent salles combles. L'UECA aimerait également trouver comment absorber toutes les personnes qui étaient sur Artamis. Les îlotiers eux aussi sont préoccupés par cette problématique.

Les revendications se font en deux temps: d'abord, l'urgence d'Artamis, y compris les lieux publics; puis, à plus long terme, la réunion et l'intégration des espaces d'art dans un processus de dialogue.

Il est demandé par une commissaire si toute voie de recours pour le Piment-Rouge est épuisée. M^{me} Schlechten annonce que le recours a été rejeté la semaine précédente.

Le centre-ville s'agrandit, donc le secteur Praille-Acacias-Vernets y est inclus.

La pétition a également été envoyée à l'Etat. La commission du Grand Conseil a même été visiter des lieux.

M^{me} Schlechten dit qu'il y a une réflexion à faire sur la place de la culture, et sur la façon dont on aimerait, à long terme, meubler notre ville. Par ailleurs, les locaux de la rue du Vélodrome ne règlent pas le problème de tous les lieux sur Artamis, car il n'est pas autorisé d'y recevoir des gens. C'est donc une solution pour les ateliers uniquement.

M. Massard précise que les espaces alternatifs ne sont pas forcément subventionnés, c'est une autogestion sans hiérarchie mais avec des comités décisionnels. Par ailleurs, tout le monde ne pourra pas s'installer à la rue du Vélodrome, entre autres car certains ne peuvent pas payer le loyer. Ils vont rester sur le carreau.

Plusieurs commissaires parlent de mettre des lieux un peu en périphérie de la ville, soit car il n'y a plus beaucoup d'espaces au centre-ville et car l'offre des TPG est suffisamment efficace, soit alors pour éviter des nuisances.

Il est alors répondu que le nombre de personnes qui fréquentent ces lieux est énorme. La disparition d'Artamis sera un grand vide au centre-ville. Il serait

mieux de trouver d'autres lieux au centre, accessibles à tous. L'UECA commence à chercher au centre-ville, car ses membres y étaient établis. S'il n'y a vraiment pas d'autre solution, ils s'éloigneront.

Discussion de la commission sur la suite des travaux

Un commissaire d'A gauche toute! dit qu'il s'agit d'une pétition importante et qu'il faudrait envoyer un message, car ce n'est pas la commission des pétitions qui va trouver des espaces. Par ailleurs, il ne voit pas qui la commission pourrait auditionner.

Les socialistes veulent également voter tout de suite, car ils estiment que le problème est réglé par le relogement de certain-e-s artistes et artisan-e-s d'Artamis.

Les Verts ne sont pas du même avis. Effectivement, on a trouvé quelques ateliers, mais cela ne suffit largement pas. Les demandes de la pétition sont bien plus larges. Un gros manque à combler est aussi celui d'espaces pour les rassemblements de week-ends, les fêtes. Il faut donc trouver des solutions pour la culture en général et aussi pour les lieux ouverts au public, tout cela en lien avec la problématique de l'aménagement du territoire. Ainsi, ce groupe suggère d'auditionner la Délégation à l'aménagement, M. Mugny, M. Maudet et M. Pagani.

Un commissaire démocrate-chrétien estime que l'audition n'amènerait pas plus d'informations, vu que des projets sont déjà en cours.

L'audition de la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif est acceptée par 6 oui contre 4 non et 3 abstentions.

Séance du 27 octobre 2008

Audition de la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement, représentée par M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture. Il est accompagné de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture

M. Mugny présente la situation. Il a le sentiment que, pour beaucoup de personnes, le centre de Genève se réduit à l'hypercentre. Pour les locaux d'artistes, l'idée a été émise de trouver un terrain et de construire un certain nombre de mètres carrés de locaux, avec les subventions de toutes les communes intéressées.

Tous les artistes demandent à la Ville de résoudre les problèmes de locaux, alors que la situation devrait être résolue aussi par les autres communes et le Canton.

Pétition: des espaces pour la culture

Il donne quelques exemples de ce que la Ville a pu faire ces dernières années:

- mise à disposition de studios de répétition à la rue de la Coulouvrenière, pour différentes compagnies;
- remise en utilisation du Théâtre Pitoëff avec le Théâtre en Cavale;
- maintien de la salle Ernest-Ansermet (330 places) et soutien annuel;
- attribution de la salle communale des Eaux-Vives en partie à la danse contemporaine;
- création d'un troisième studio de danse au Grütli;
- création de 15 locaux d'artistes à l'Usine;
- 2500 m² de locaux libérés du Musée Jean Tua de l'automobile pour être rendus à la culture;
- locaux pour la musique au chemin de la Muraille;
- augmentation de l'utilisation de la villa Dutoit et éveil musical pour les enfants;
- récupération d'une des arcades aux Halles de l'Ile pour des expositions;
- transformation de certains locaux au Grütli pour les attribuer à Swiss Films;
- attribution de locaux pour le Centre de la photographie au Bâtiment d'art contemporain;
- attribution d'un dépôt dans la zone industrielle à la Fondation Malandro;
- dépôts à la rue Chandieu pour la Fondation d'art dramatique;
- agrandissement du local de l'AMR;
- inauguration de la salle de répétition pour le Théâtre du Loup;
- relogement de certain-e-s artistes de la Tour, de l'Arquebuse et d'Artamis;
- solution pour Mottattom.

Actuellement, il manque à Genève des lieux pour les activités tardives et plus bruyantes. Le département va chercher dans un cadre communal et régional également.

Sur la demande d'associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement urbain, le conseiller administratif parle surtout du projet Praille-Acacias-Vernets.

Lui aussi défend l'idée qu'il doit y avoir des espaces culturels dans cette zone. Mais ce sera l'Etat qui tranchera, puisqu'il est propriétaire de la majorité des terrains.

Pour la pointe de la Jonction également, l'essentiel appartient à l'Etat; la Ville n'a aucun poids et rien à dire.

Pour Mottattom, le principe est simple: une partie peut être préservée dans sa construction actuelle et une partie démolie. Les mètres carrés perdus dans la démolition seront récupérés dans les parties bornes pour pouvoir faire un grand L, et donc 220 logements en plus. Les autres parties seront affectées à de nouvelles activités pour Mottattom.

Le relogement de certain-e-s artistes et artisan-e-s d'Artamis par la Ville a été géré par la magistrature en charge de la Gérance immobilière municipale, M^{me} Salerno.

Une commissaire demande ce que la Ville compte faire pour les scènes et lieux ouverts au public qui disparaissent. Y a-t-il des projets concrets pour remplacer toutes ces pertes?

Le magistrat répond que l'Usine n'est pas menacée, mais que ce sont les activités tardives qui posent problème aux habitants et que certaines activités d'Artamis ont été relogées. Le Théâtre du Galpon répète à la rue du Vélodrome et se produit maintenant au Théâtre de la Parfumerie. La danse du Galpon n'est pas à la Parfumerie, mais la situation n'est pas en conflit. Une des grandes activités d'Artamis qui n'a pas de solution, c'est le Piment-Rouge. Mais le magistrat précise qu'il y avait des plaintes à cause d'activités peu paisibles pour des habitant-e-s voisin-e-s.

Pour le relogement de la Cave 12, une solution pourrait être à la rue de la Prairie, sous l'École d'ingénieurs (terrains en possession de l'Etat). M. Mark Muller s'est engagé à vingt-cinq ans de mise à disposition gratuite, renégociable après. On pourrait imaginer un loyer modeste qui serait un remboursement des travaux sur vingt-cinq ans sans intérêts. La Cave 12 est d'accord de payer.

La Ville peut donc envisager de faire des travaux. L'évaluation faite par les architectes se monte à 500 000 francs sans les problèmes d'infiltration d'eau. Si la somme de ces derniers s'avérait considérable, le magistrat pense qu'il faudrait renoncer. La Ville continue actuellement de les subventionner hors les murs, «en exil».

Pour les autres activités bruyantes, le magistrat explique qu'il est pour l'instant difficile d'imaginer une solution, mais il y a quelques idées.

Il est demandé si ces lieux perdraient le soutien financier de la Ville, dans le cas où ils déménageraient aux frontières de la commune.

Le magistrat explique alors que la Ville ne soutient plus le fonctionnement des institutions en dehors de la ville. Mais, concernant les subventions, cela peut se discuter. Ils auraient par exemple été d'accord de subventionner la Maison de la danse à Lancy.

Si plusieurs villes de la zone urbaine participaient, la Ville mettrait aussi une part; mais elle ne doit pas, ni ne peut, chaque fois être la seule à payer.

Une commissaire demande plus d'informations sur le recours du Piment-Rouge.

M. Mugny déclare que c'est M. Pagani qui s'occupe de ce dossier pour le Conseil administratif. Ils sont maintenant au Tribunal administratif, mais ils n'ont

Pétition: des espaces pour la culture

apparemment peu d'espoir de justifier leur droit à rester dans un espace contaminé, qu'ils n'ont pas loué.

M. Mugny suggère d'assortir la pétition d'une recommandation pour faire en sorte que les autres communes s'engagent elles aussi à participer, dans des projets culturels.

Discussion

Une commissaire socialiste aimerait savoir de la part de M^{me} Salerno, par écrit, quelles sont les personnes d'Artamis qui sont relogées à la rue du Vélo-drome. Elle souhaiterait savoir exactement qui est dans les locaux.

Une commissaire Verte apporte une précision: M^{me} Salerno a déjà expliqué que ces locaux ont été mis à disposition et qu'il appartenait aux artistes et artisan-e-s d'Artamis de s'arranger entre eux pour définir qui pourrait profiter de ces espaces. Celles et ceux qui ont été au Vélo-drome ont dû, à la demande du département, se mettre en association. Ainsi, la Ville a un bail associatif avec ces personnes, et ne veut justement pas avoir à traiter avec les individus un-e par un-e, mais bien avec l'association.

Une membre du Parti libéral serait surprise qu'une telle pétition soit renvoyée au Conseil administratif, vu le nombre de pétitions se plaignant des nuisances des manifestations, la liste des locaux mis à disposition et les discussions sur les nouveaux locaux.

Une Verte s'étonne de ce raisonnement et explique que la pétition ne demande absolument pas de trouver des endroits où on ne va pas se préoccuper de la population qui habite autour, mais justement d'ouvrir la discussion déjà au niveau de l'élaboration des plans d'aménagement urbain. Tout cela évidemment afin d'avoir une réelle mixité qui fonctionne dans les quartiers et pour ne pas tuer une frange de la culture genevoise, si importante pour notre ville. Prévoir et trouver des solutions pour toutes et tous en amont, pour éviter les problèmes de voisinage.

Par ailleurs, elle précise qu'il n'est pas correct de dire que le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est inutile car beaucoup de choses se font déjà. C'est, selon elle, un moyen pour ne pas dire que l'on est contre sans pour autant accepter la pétition.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il trouve qu'avec 17 espaces dévolus à la culture autogérée, on est très loin d'un appauvrissement, mais il souhaite tout de même que le Conseil administratif fasse un rapport explicatif sur cette situation, pour qu'il n'y ait plus de malentendu. Quant à la participation des communes, la loi de 1930 donnant à la Ville l'obligation de s'occuper de la culture, il a peu

d'espoir de voir participer les communes suburbaines qui ont, en outre, des difficultés financières.

Une socialiste rappelle que, si l'on renvoie une pétition au Conseil administratif, cela signifie qu'on est en accord avec la pétition. Et, là, elle trouve qu'on ne peut pas dire au Conseil administratif d'aménager des espaces pour la culture au centre-ville, car ce n'est pas possible et cela donne de faux espoirs.

Quant au deuxième point, elle le dit encore plus problématique: on ne peut pas exiger que l'UECA soit partie prenante dans des plans d'aménagement de la Ville. Ce n'est selon elle pas le rôle d'un groupement culturel d'être associé à un plan d'aménagement de la Ville ou du Canton; à chacun ses responsabilités. Elle ne peut pas souscrire à cette demande, alors elle s'abstiendra.

Une de ses collègues de parti trouve que cette pétition va un peu loin. Elle soutenait les squats mais trouve qu'il y a là exagération et qu'il n'est pas possible, dès qu'il y a un problème, de faire appel à la Ville. Elle ajoute enfin que M. Mugny est très ouvert à ces milieux et fait déjà beaucoup d'efforts. Elle s'abstiendra également.

La même commissaire Verte que précédemment prend acte de cette position mais fait part de sa surprise. En effet, le Parti socialiste fait partie des soutiens officiels de cette pétition. (Ils ne figurent certes pas, contrairement aux Verts – Ville, sur la première version de la pétition en possession de la commission, car ils l'ont soutenue après coup et figurent donc uniquement sur la deuxième version.)

A la remarque qui dit que l'UECA ne doit pas être associée aux plans d'aménagement, les Verts rappellent que les associations sont très souvent dans ces discussions; par exemple, le TCS est souvent dans les négociations pour les futurs aménagements.

Les différents acteurs de la culture autogérée se sont réunis, créant l'UECA, et demandent un dialogue et des espaces pour la culture. Les Verts estiment qu'il faut absolument les soutenir. Ce besoin est réel, tant pour les artistes que pour le public énorme que cela concerne.

Le groupe radical estime que la pétition a des termes impératifs et que, si elle est renvoyée au Conseil administratif, des exigences élevées lui seront imposées. D'autre part, après avoir entendu M. Mugny exposer tout ce que la Ville fait, il a l'impression que la pétition est un coup d'épée dans l'eau. Il la classera.

Le Parti démocrate-chrétien également a été très rassuré à l'écoute du magistrat, qui fait énormément. De plus, les commissaires n'adhèrent pas à la deuxième demande de la pétition, qu'ils classeront donc.

Pétition: des espaces pour la culture

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que, quand une pétition est renvoyée au Conseil administratif, on peut l'assortir de recommandations. Il précise que, si on la renvoie, cela ne signifie pas forcément que l'on adhère à tous ses termes. Son parti est pour le renvoi au Conseil administratif, en priant ce dernier de faire un rapport sur ce qu'il a fait, fait et prévoit de faire.

Le groupe A gauche toute! est pour renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Vote

Mis aux voix, le classement de la pétition est voté par 7 oui (3 S, 2 DC, 1 R, 1 L) et 7 non (2 AGT, 3 Ve, 2 UDC).

Puisqu'en cas d'égalité des voix c'est le non qui l'emporte, le classement de cette pétition est refusé.

La commission demande donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Une première recommandation: «solliciter la participation des communes» est acceptée par 6 oui (2 AGT, 2 Ve, 2 UDC) contre 5 non (1 S, 2 DC, 1 R, 1 L) et 3 abstentions (2 S, 1 Ve).

Une deuxième recommandation: «demander au Conseil administratif d'effectuer un rapport sur la situation, indiquant ce qu'il a fait, ce qu'il fait et ce qu'il envisage de faire» est acceptée par 7 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 UDC) et 7 abstentions (3 S, 2 DC, 1 R, 1 L).

La commission des pétitions invite donc le Conseil municipal à renvoyer au Conseil administratif la pétition P-212 qui demande:

- «– d'assurer à long terme la diversité de l'offre socioculturelle garante du rayonnement de Genève, en aménageant au centre-ville des espaces pour la culture;
- d'associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement urbain»

en l'agrémentant des recommandations suivantes:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- de solliciter la participation des communes;
- de demander au Conseil administratif d'effectuer un rapport sur la situation, indiquant ce qu'il a fait, ce qu'il fait et ce qu'il envisage de faire.»



P-212
(annexa P-212 A)

PÉTITION

DONNONS DES ESPACES À LA CULTURE !

Nous, habitant-e-s, visiteurs-euses, acteurs-trices et spectateurs-trices, subissons jours après jours l'appauvrissement du paysage socioculturel de notre ville.

Suite au démantèlement progressif des espaces culturels autogérés et en vue des fermetures prévues prochainement (site d'Artamis courant 2008, Mottatton dont le contrat de prêt à usage arrivera à terme fin 2008), l'Union des Espaces Culturels Autogérés (UECA) demande aux responsables politiques une réelle prise de conscience de l'importance vitale de lieux de créations et d'expressions artistiques. Nous demandons le maintien de tels espaces – salles de concerts, ateliers, salles d'expositions, cinémas, théâtres, locaux de répétitions – au centre ville et la restitution d'espaces aux associations et collectifs expulsés cet été.

Par cette pétition, nous demandons aux autorités:

- D'assurer, à long terme la diversité de l'offre socioculturelle garante du rayonnement de Genève, en aménageant au centre ville des espaces pour la culture.
- D'associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement urbain.

Cette Union regroupe : l'Arquebuse (ARG), le Bistr'ok, la Buvette, la Cave12, l'atelier Collectif K, l'espace d'art contemporain Duplex, l'Ecurie, l'Etage, l'espace d'art contemporain Forde, le Théâtre du Galpon, le Kab, le K-bar, le Kinetik, l'espace Kugler, le Moloko, Mottatton, le Pachinko, l'espace Piano Nobile, le Piment Rouge, Pour que pousse Coquelicot, PromoCulture, PTR, les ateliers Rhino, Roberto, Shark, le cinéma Spoutnik, la galerie Stargazer, Tierra Incognita, la Tour, le Théâtre de l'Usine, l'Usine, le Zoo.

Soutenue par : Act-art, l'AMR, association 360, association Leiko, Bertrude Bartok, La Bretelle, Le Cabinet, Café librairie Livresse, Cordes Avides, compagnie La Gente, Le théâtre du Loup, Mekanik Prod, Mouvement804, Parti socialiste genevois, Rencontres Professionnelles entre danseurs, les ateliers SIP, SolidaritéS, la Tannerie, le Théâtre St-Gervais, Transit-magazine, le Troisième Spectacle, l'Undertown, Les Verts – Ville de Genève, ... et vous !

| Nom | Prénom | Année de naissance | Adresse | Profession | Signature |
|-----|--------|--------------------|---------|------------|-----------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je remarque que nous nous trouvons dans le même cas de figure que tout à l'heure, avec un sujet sur lequel nous sommes divisés, avec sept voix pour et sept voix contre en commission. Par conséquent, je pars du principe que les jeux sont faits. Mais j'espère que le Conseil administratif a vraiment conscience des avis partagés, car il y a là un réel problème.

Je reviens maintenant à la pétition P-212 intitulée «Donnons des espaces à la culture!» Elle a été déposée par l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) et elle demande notamment d'assurer à long terme la diversité de l'offre socio-culturelle, garante du rayonnement de Genève, en aménageant au centre-ville des espaces pour la culture, et d'associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement urbain.

Nous avons eu l'occasion de procéder à l'audition de cette association, des personnes concernées et du Conseil administratif. A l'issue de ces différentes présentations, la commission des pétitions, sous ma présidence, a invité le Conseil municipal à renvoyer au Conseil administratif la pétition, mais en l'agrémentant des recommandations suivantes.

Il est donc important que je puisse vous en donner lecture: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter la participation des communes; d'effectuer un rapport sur la situation, indiquant ce qu'il a fait, ce qu'il fait et ce qu'il envisage de faire.»

Nous étions partagés et, en tant que président de la commission, je vous invite à suivre ce que j'avais préconisé, à savoir le renvoi au Conseil administratif de cette pétition.

La présidente. Merci, Monsieur...

M. Jean-Charles Lathion. Non, excusez-moi, le classement de cette pétition!

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). J'ai cru, l'espace d'un instant, que le goût de la recherche des solutions, le centrisme que l'on nous rabâche depuis des heures et des heures, commençait à faire des progrès, puisque M. Lathion nous invitait, l'espace d'une fraction de seconde, à renvoyer cette pétition au Conseil administratif... C'est bien évidemment la voie la plus consensuelle et je vous invite à la suivre!

Je vous invite à renvoyer cette pétition au Conseil administratif, chers collègues. Elle a recueilli la bagatelle de 17 000 signatures et elle est le reflet d'une sonnette d'alarme populaire à l'image des milliers de signatures recueillies, et associative à l'image de l'UECA, qui, avec cette pétition, a occupé le terrain politique et médiatique avec un premier acte particulièrement fort.

Cette pétition est l'expression – c'est du moins le point de vue du groupe socialiste – de la précarité qui entoure depuis quelques années tout un pan de la culture genevoise. Quand je parle d'un pan de la culture genevoise, je ne pense pas à la culture institutionnelle, qui a toujours été spécialement bien lotie dans ce canton, tant en termes budgétaires qu'en termes de mètres carrés. Mais je pense bien entendu au pan de la culture dite alternative, ou non lucrative, ou non institutionnelle, ou autogérée, comme bon vous semble. Bref, nous ne parlons pas là des musées ou du Grand Théâtre.

Dans le sillage de la destruction des squats et des travaux d'Artamis, c'est bien des milliers de mètres carrés qui ont disparu. En termes de lieux publics culturels pendant des années et aujourd'hui encore, si l'on s'en réfère à la diversité et à la richesse de l'offre il y a encore dix ans, on ne peut compter plus que sur l'Usine et peut-être encore sur l'Ecurie à l'Ilot 13. En termes de lieux publics – j'insiste là-dessus – c'est aujourd'hui l'essentiel qui a survécu à la destruction des squats et aux travaux d'Artamis.

Ce constat, Mesdames et Messieurs, je ne le fais pas pour réaliser ici le procès de la Ville de Genève, qui est certainement la collectivité publique qui s'est engagée avec le plus de détermination pour remédier à cette situation. Les dossiers et les investissements dans le cadre du Vélodrome ou de la Cave 12, à la rue de la Prairie, sont là pour en attester. Mais l'effort n'est de loin pas terminé et différents dossiers, soit des dossiers ponctuels, soit des dossiers tout à fait généraux en attestent.

Je pense notamment au sort de l'Arquebuse (ARG), qui n'a toujours pas pu à ce jour intégrer l'espace du Vélodrome, ou, de manière beaucoup plus générale, à la place qui a été donnée jusqu'à présent dans la procédure de consultation sur le site et l'espace à venir d'Artamis, cet écoquartier où, manifestement, les milieux culturels alternatifs n'ont pas pu avoir l'oreille des autorités, du moins autant qu'on aurait pu le souhaiter.

Ainsi, les demandes de cette pétition, qui a bientôt maintenant deux ans d'âge, nous paraissent encore plus pertinentes aujourd'hui qu'hier. Assurer à long terme la diversité de l'offre socioculturelle en aménageant au centre-ville des espaces culturels, voilà une demande d'actualité! Quant à la seconde demande, elle veut associer les acteurs de la culture autogérée au processus d'aménagement afin que ces concepts – dont tout le monde se gargarise – de participation, de consultation ou de démocratie participative ne soient pas des paroles en l'air.

Pétition: des espaces pour la culture

Voilà deux demandes d'une éminente actualité et il est faux de dire, comme on l'entend trop souvent dans la bouche des autorités, qu'il n'existe plus d'espace à Genève et au centre-ville. On n'a qu'à citer Artamis, je l'ai déjà fait tout à l'heure, mais aussi le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), la pointe de la Jonction, la caserne des Vernets, et que sais-je encore? Les espaces existent, mais il manque encore trop souvent la détermination politique pour que ces espaces puissent bénéficier à la culture alternative.

Le but de cette volonté politique, et j'en terminerai par là, Madame la présidente, c'est de redonner des moyens à une culture alternative qui fut la richesse de Genève pendant vingt-cinq ans, et qui a grandement participé à son rayonnement. Et quand je parle du rayonnement de Genève, je ne pense pas, bien entendu, à la seule Genève du luxe, de l'évasion fiscale ou de l'individualisme, mais à la Genève de la culture solidaire, créatrice et accessible à chacune et à chacun.

Je vous invite donc avec conviction à renvoyer cette pétition au Conseil administratif et je vous en remercie.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Mesdames et Messieurs, chers collègues, depuis que cette pétition a été étudiée en commission, il y a plus d'un an, différentes solutions ont déjà été trouvées pour reloger des artistes et acteurs culturels, des gens qui œuvraient à Artamis, à la Tour, à l'Arquebuse, ou encore dans le mémorable Rhino. Il y a aujourd'hui le Vélodrome, Picto, qui sont nés, bientôt la Cave 12 dans un nouveau local – nous le souhaitons – et Mottattom est en projet de rénovation également.

J'en suis ravie et je constate néanmoins qu'il y a encore beaucoup de travail. Comme le dit l'une des pétitionnaires, Albane Schlechten, dont les propos figurent dans le rapport P-212 A: «Il y a une réflexion à faire sur la place de la culture, et sur la façon dont on aimerait, à long terme, meubler notre ville.»

Le travail ne consiste donc pas seulement à trouver des solutions pour parer dans l'urgence, mais bien à considérer la richesse en matière culturelle de notre ville en vue de permettre au mieux son évolution et son épanouissement. C'est indubitablement un fait politique que d'avoir toujours des grands débats sur la culture à la veille des élections, lorsque les candidats sont en campagne. Nous sommes en période électorale.

Puis viennent les promesses et, peu après, les citoyens entrent dans ce temps de l'espoir, pour ne pas dire de l'attente. Pour ma part, j'espère toujours que le Canton participera un peu plus aux dépenses culturelles, dont la plus grosse part est bien évidemment à la charge de la Ville de Genève, puisque la majorité des grandes institutions sont sur son sol...

Que fait le Canton, à part nous faire voter des baisses d'impôts et continuer de ne pas participer à des dépenses qui le concernent et pour lesquelles il s'avance, et même s'engage? Je ne souhaite pas citer des exemples, afin de ne pas trop m'éloigner du sujet de la pétition, mais comme on a si souvent parlé de cette idée de créer un pot commun à toutes les communes afin de financer la culture à Genève, et que dernièrement encore, lors de la campagne pour le Conseil d'Etat, on en a reparlé, je rappelle cette idée essentielle à nos mémoires...

Comme le dit souvent le magistrat M. Mugny, «si je donne de l'argent là, je dois le prendre ailleurs»... Pourquoi entend-on toujours cela lorsqu'il s'agit de financer une petite structure qui demande peu – comme lorsque nous sommes en processus budgétaire – alors que, pour le Grand Théâtre, des millions de francs ont été rajoutés depuis des années?

Mon groupe a toujours pensé que l'argent qu'on ne met pas, par exemple, dans une grande institution comme le Grand Théâtre, on peut le mettre ailleurs, pour financer de plus petites structures, des associations, des créateurs indépendants, ou encore des artistes émergents.

Mais en regard de cette réflexion sur la place de la culture, dont on ne peut pas faire l'économie, je vous demande: qu'est-ce qu'on entend par culture? Car, pour prendre l'exemple de Molière, elle était en son temps du divertissement avant que Molière devienne un classique incontournable. Qu'est-ce qui est considéré comme de la culture et qu'est-ce qui est du divertissement? Quelle définition faites-vous de la culture? Et, surtout, quand on parle d'espaces pour la culture, de quels espaces avons-nous besoin? Des espaces de création? de diffusion? de stockage? de répétitions? des espaces polyvalents? Et là, je pose la question à M. Mugny: jusqu'où va la culture?

Si je pose la question, c'est qu'en lisant dans le rapport sur cette pétition la liste de toutes les réalisations liées à la culture en ville de Genève, je me demande d'autant plus ce qu'est la culture alternative... Parmi toutes ces réalisations, il y a le maintien de la salle Ernest-Ansermet (330 places) et le soutien annuel, la transformation de certains locaux au Grütli pour les attribuer à Swiss Films, l'attribution d'un dépôt dans la zone industrielle pour la Fondation Malandro, les dépôts à la rue Chandieu pour la Fondation d'art dramatique.

Ou, alors, ce que je comprends c'est que c'est toujours arrangeant de tout mettre ensemble quand il s'agit de dire qu'on n'a presque plus d'espaces, et de distinguer et catégoriser les choses quand il s'agit de trouver des solutions et des ouvertures possibles.

Nous savons que les institutions culturelles sont déjà prises en charge par le département et que le problème récurrent depuis la disparition des squats est lié à ladite culture alternative. L'enjeu reste de trouver plus de moyens pour la culture

alternative, et donc pour la création indépendante, tout en continuant de soutenir nos institutions culturelles.

On le répète, la Ville ne peut pas le faire seule, certes, mais alors que font les communes? Où en est l'idée de créer ce fameux pot commun, auquel participeraient toutes les communes pour financer les institutions et la culture sur le canton? Et d'ailleurs, que fait ou ne fait pas la Ville? Que laisse-t-elle faire pour que le Canton n'assume pas ses engagements en matière de contrat de subventionnement et de participation financière?

Je vous rappelle que la commission des travaux et des constructions est en train d'étudier la rénovation et l'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève et que le Canton s'est avancé, mais il ne s'est pas encore engagé à participer aux frais de cette rénovation. Oui, une fois de plus, tous les citoyens du canton sont concernés!

Parler de tout cela me semble important. On ne peut pas simplement dire à des artistes qui ont contribué à la scène culturelle genevoise pendant des années et qui ont émergé dans l'incroyable vivier de la culture alternative de ces dernières décennies à Genève – et avant d'être alternative, cette culture se faisait dans les squats – d'aller squatter ailleurs, que les solutions toutes faites n'existent pas et que la Ville n'a pas à reloger tous les artistes.

D'abord, qui est véritablement un artiste? C'est une question pertinemment impertinente et par ailleurs sans fin. Certes, la Ville ne peut pas résoudre les problèmes de tous les artistes, mais avouez que c'est compliqué et que, malgré l'inventivité des artistes, la tâche ne leur est pas facilitée...

Pourquoi? J'ai souvent entendu des appréciations élitistes de la part des acteurs culturels qui font l'élite culturelle. J'ai pu entendre, de la part de certains directeurs d'institution, qu'un artiste est pleinement considéré comme un artiste s'il fait de l'art et ne fait que ça, et qu'il vit de ça, bien sûr. Autrement dit, s'il arrive à en vivre sans devoir recourir à d'autres activités lucratives pour subvenir à ses besoins.

Vous serez d'accord que, dans ce cas de figure, l'artiste qui ne fait que ça va forcément profiter des subventions des pouvoirs publics à un moment ou à un autre, que ce soit via l'Usine, dite lieu de culture alternative, ou via un théâtre subventionné comme la Comédie, dit de culture institutionnelle. Or, en suivant ce raisonnement de cette même élite décideuse, un artiste qui travaille lucrativement à côté de son activité d'artiste n'est pas complètement un artiste et il ne peut donc pas être considéré comme un artiste...

Bref, expliquez-moi, suivant cette logique, pourquoi on répond à un artiste qui souhaite louer un atelier dans la zone artisanale de Meyrin – sa bourse n'est

pas grasse, mais elle n'est pas inexistante non plus, on la situera autour de 4000 francs par mois pour un indépendant – qu'il ne peut pas louer d'atelier dans cette zone, car il n'est pas un artisan. Certes, cet artiste – qui n'est donc pas un artiste... – n'est pas aussi connu qu'un Fabrice Gygi ou un John Armleder, qui sont reconnus et qui n'ont aucun problème pour trouver un atelier ou pour exposer au Musée d'art moderne et contemporain.

Je vous relate ici un exemple réel! Cet artiste souhaite louer un atelier abordable, ce qui représente pour lui environ 600 francs par mois, voire 800 francs. Mais on lui répond que, dans la zone artisanale de Meyrin, il ne peut pas louer d'atelier, car il n'est pas un artisan! Est-ce un problème de considération? Je pense que oui et il y aurait matière à assouplir un peu les lois à cet égard!

Pourtant, vous m'accorderez, dans ce cas-là, que l'artiste à la recherche d'un espace n'attend pas toujours que la Ville le relogé et beaucoup font la démarche de se démerder – comme on dit. Le problème, on l'aura compris, n'est pas d'opposer les différentes formes de culture et d'expression culturelle et artistique, ni d'évaluer lesquelles méritent la reconnaissance des institutions. Le problème est bien de permettre que toutes ces différentes formes de cultures existent et continuent d'exister, et de tout mettre en œuvre pour inscrire leur existence et leur développement dans le tissu urbain, social et économique de notre canton.

Ce n'est donc pas pour rien que les initiateurs de cette pétition souhaitent être, d'une part, associés au processus de décision en matière d'aménagement des espaces et, d'autre part, considérés comme des véritables interlocuteurs. C'est devenu indispensable... Il s'agit, comme ils le disent, de préserver cette culture non lucrative – la culture autogérée – et, pour cela, il faut trouver diverses solutions et être inventifs.

Si certains estiment que l'UECA n'a pas son mot à dire concernant les plans d'aménagement urbain, pourquoi le TCS aurait-il son mot à dire, lui? Le TCS n'est pas plus citoyen que l'UECA et pas plus spécialisé que son domaine de prédilection.

J'ai envie de vous citer l'exemple de Bâle, qui n'est pas en manque en termes d'inventivité. Divers espaces autogérés ont été créés par différents biais.

Prenons par exemple l'usine Wardeck, qui est dans le centre de Bâle. Un propriétaire privé a cédé le bâtiment, contre l'avantage pour lui de pouvoir construire du logement sur une parcelle voisine qui lui appartenait également. Ce lieu autogéré a pu être créé. Un architecte bâlois relevait tout l'intérêt de développer des espaces culturels pleinement inscrits dans le tissu urbain et qui deviennent petit à petit autonomes financièrement, jusqu'à le devenir entièrement avec le temps.

Certes, nous ne sommes pas là dans l'idée que les puristes ont d'un artiste – chacun est libre de ses considérations – mais dans le cas de figure d'un vivier où

de multiples acteurs et artistes se côtoient et collaborent en parallèle à la réalisation d'un lieu qui leur permettra justement d'exister. Et de cela, un quartier entier pourra profiter en premier lieu...

La présidente. Madame Arlotti, s'il vous plaît, je vous prie de conclure.

M^{me} Ariane Arlotti. Nous avons bien connu ce type d'espaces très riches en diversité de gens, d'expressions, de collaborations et de projets. C'était à la belle époque des squats. A Genève, la spéculation immobilière faisait que de riches propriétaires se permettaient de laisser des espaces vides. Beaucoup de choses se sont faites avec peu de moyens, et tout un réseau culturel – dont ont pu profiter également les institutions – a essuyé la conséquence de la disparition des milieux squats.

A la suite de ces disparitions, et pour ne citer qu'un exemple, les uns n'avaient pas les moyens de payer un atelier ou un espace de création au prix du marché, et les institutions ont dû trouver d'autres logements que ceux du réseau squat pour loger des artistes en représentation à Genève ou en résidence. Le vent a tourné, certes, il faut avancer en conséquence et s'inventer d'autres possibles...

La présidente. Madame Arlotti, je vous propose de reprendre la parole plus tard...

M^{me} Ariane Arlotti. Alors, ce que voulait dire mon groupe, vous l'aurez bien compris, c'est que, évidemment, il faut absolument permettre à l'UECA de s'associer à toutes les discussions pour les plans d'aménagement urbain. Il faut plus de souplesse et d'inventivité et il le faut aussi pour les générations à venir. Mon groupe en est convaincu et, compte tenu de l'intérêt de cette pétition, il la renverra au Conseil administratif afin que ce dernier s'active auprès du Canton.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis l'étude de cette pétition en commission et les avancées dont a bénéficié la culture autogérée en une année ont fini de nous convaincre que nous avons, nous, démocrates-chrétiens, bien fait de demander son classement.

En effet, depuis l'étude de cette pétition, M^{me} Arlotti a fait un constat que je rejoins également, la plupart des occupants d'Artamis ont été relogés, que ce

soit au Vélodrome ou à Ernest-Pictet. La médiation avec le voisinage de l'Usine se poursuit et il n'a pas l'air d'être question de fermer ce haut lieu de la culture alternative genevoise.

S'agissant des nouveaux secteurs pouvant accueillir des espaces culturels, je pense là au projet PAV ou à la pointe de la Jonction, les concertations sont ouvertes à ceux qui le souhaitent et nous nous en réjouissons.

D'autre part, les mesures annoncées par la Ville en faveur de la Cave 12, de la rue du Vélodrome, de Mottattom, du Galpon et, plus récemment, l'annonce de la création d'une fondation pour la culture alternative vont dans le sens souhaité par les pétitionnaires. Raison de plus pour classer cette pétition P-212.

Concernant les pistes pour le futur, car il est aussi question de cela dans cette pétition, je vous rappelle que les démocrates-chrétiens soutiennent la mixité dans les plans d'aménagement des nouveaux quartiers. Le secteur PAV, la pointe de la Jonction, les Cherpines, dans la plaine de l'Aire, n'échappent évidemment pas à cette règle.

Dans cette optique, nous entretenons une concertation régulière avec nos magistrats dans les communes pour qu'une place soit aussi faite aux artistes au-delà des frontières de la Ville de Genève, solution qui a l'air maintenant de satisfaire une partie des acteurs culturels émergents, jusqu'ici plus habitués à investir les friches urbaines et les usines désaffectées.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs les conseillers, je ne vous apprendrai rien de neuf en disant que la culture émergente n'était pas inscrite au nombre des priorités politiques des démocrates-chrétiens. A cet égard, je vous rappelle que nous accueillons le plus souvent favorablement les propositions intelligentes visant à promouvoir la culture émergente.

S'il est vrai que nous avons toujours soutenu le logement et que nous ne sommes pas montés au créneau lors de l'évacuation des squats, nous voulons bien répondre aujourd'hui au mieux aux besoins de la culture émergente pour conserver une offre culturelle diversifiée, à condition que les mesures prises en sa faveur ne prétérissent ni la situation du logement, ni celle des artisans, comme ce fut le cas au Vélodrome.

Au vu de tout ce qui a été entrepris et de tout ce qui est en cours en ville et dans le canton, nous demandons le classement de cette pétition.

La présidente. Le bureau tient à saluer M. Justin Benoit, conseiller municipal de Vandœuvres, qui est ici présent à la tribune du public. (*Applaudissements.*)

Pétition: des espaces pour la culture

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'adore entendre le Parti démocrate-chrétien nous dire qu'il soutient ceci... et qu'il soutient cela... mais qu'il ne soutiendra pas la pétition! J'aimerais aussi rappeler que la fondation qui s'est créée avec la Fondation Wilsdorf pour la culture alternative – cela reste encore à voir – ne va pas du tout dans le sens de cette pétition.

Si c'est bien ou pas, on peut en discuter, mais cela ne va en tout cas pas dans le sens de cette pétition, qui ne demande pas de l'argent, mais bel et bien des lieux, car, sans lieux, le reste ne sert à rien. On ne pourra toujours pas montrer ou exercer un art.

Comme l'ont dit mes collègues de l'Alternative, la culture alternative, auto-gérée, disparaît de Genève et c'est vraiment très dommage. Beaucoup de lieux ont été perdus, notamment avec la disparition de Rhino, de plusieurs autres squats et avec la fin d'Artamis. J'entends bien que nous avons eu la chance de voir des artistes et des artisans relogés. Certaines personnes s'en satisfont, mais le besoin le plus important maintenant, c'est surtout les lieux de représentation et de diffusion, c'est-à-dire des lieux publics.

Il ne sert à rien de dire que l'on sauve la culture alternative en donnant des ateliers si, ensuite, les personnes qui travaillent dans ces ateliers, dans ces locaux de répétition de musique, ne peuvent montrer leur art nulle part. Cette demande de lieux est vraiment nécessaire, pour les artistes, pour le public, pour Genève. Je rappelle que 17 000 personnes ont signé cette pétition.

J'entendais l'Entente dire, lors du débat précédent sur le stationnement à la Jonction, que nous étions étonnants parce que nous ne soutenions pas 2000 pétitionnaires. Je rappelle qu'ils sont 17 000 ici! Si les lieux pour la culture autogérée sont essentiels pour les artistes, c'est parce qu'il faut à Genève des lieux qui ne sont pas basés sur la rentabilité et dont le but n'est pas de faire de l'argent, mais des lieux qui prendront des risques, montreront une vraie culture émergente et chercheront la qualité et l'expérimentation.

Ces lieux oseront montrer tout cela pour le public qui, lui, n'a bientôt plus rien à Genève. Il y a quand même tout un public pour cette culture alternative, ne l'oublions pas! C'est vrai, il y a beaucoup d'institutions culturelles à Genève, mais il y a aussi des gens qui aiment d'autres événements culturels et apprécient une autre culture. Il faut les prendre en compte.

Il est nécessaire pour le public que les demandes de cette pétition soient réalisées, parce que, actuellement, on ne voit à Genève que des artistes soutenus par des grandes institutions, à moins d'aller dans les deux lieux cités par mon collègue socialiste, c'est-à-dire l'Usine ou l'Ecurie.

Ces lieux font tous deux un excellent travail – et heureusement qu'ils sont encore là! Mais ils ne pourront pas répondre à toute la demande genevoise, tant

au niveau des artistes qu'au niveau du public. Les gens, dans notre ville, ont aussi droit à un lieu d'évasion et la culture alternative, c'est de la culture, mais dans un cadre tout de même un peu festif!

Je pense que boire une bière en écoutant un concert n'est pas quelque chose de choquant. C'est une soupape essentielle que beaucoup de personnes désirent pour créer une animation à Genève. Nous avons également le droit de sortir le soir sans être triés, par notre porte-monnaie ou notre style vestimentaire, comme cela se fait dans les boîtes plus conventionnelles. Les demandes des pétitionnaires sont donc vraiment essentielles.

La pétition demande des lieux pour répondre à un besoin. Mais elle demande aussi d'associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement urbain. Je rappellerai d'abord que l'UECA est vraiment représentative de tout ce pan de la culture genevoise; elle regroupe quasiment toutes les associations qui militent pour cette culture-là. En ce sens, elle a tout à fait le droit de bénéficier d'une vraie écoute. Tout comme d'autres associations – le TCS a été évoqué tout à l'heure – ont le droit de donner leur avis sur les plans d'aménagement, l'UECA devrait également avoir le droit à la parole.

La participation, c'est aussi cela. Nous parlons souvent de participation citoyenne et de participation des associations. Nous ne comprenons pas, nous les Verts, pourquoi certaines associations sont incontournables dans les négociations de plans d'aménagement et pourquoi d'autres associations, qui représentent des milieux différents, sont totalement laissées à l'abandon. Or, pour assurer des lieux pour la culture alternative qui répondent vraiment aux besoins et qui soient faits de manière intelligente, il est essentiel de travailler avec les gens qui connaissent les besoins et les demandes.

La diversité culturelle est un élément essentiel. Tout le monde, dans ce Conseil municipal, est fier que Genève soit une ville internationalement reconnue pour sa culture et, comme je l'ai dit plusieurs fois, internationalement reconnue pour sa culture alternative. Mais, malheureusement, cela va bientôt disparaître si on continue ainsi et je trouverais cela très dommage. Une diversité d'infrastructures est importante pour une ville, mais diversité d'infrastructures veut aussi dire petits espaces culturels dans tous les quartiers, dans les communes, et que chaque quartier ait son lieu de vie et sa façon de vivre avec sa propre diversité.

Associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement est éminemment intelligent. On s'est rendu compte, à Genève, que ces plans étaient souvent faits de façon moins intelligente qu'il ne le faudrait, et cela crée des problèmes. Nous le constatons maintenant dans le voisinage de l'Usine et des pétitionnaires mécontents demandent la fermeture de ce centre. Mais je retourne la question: était-il judicieux de construire un immeuble en propriété par étages devant un

lieu de vie nocturne? Finalement, avec une réflexion en amont, on aurait évité une telle situation par la suite et tout le monde serait beaucoup plus content.

Gouverner, c'est prévoir, on le dit souvent, et prévoir, c'est surtout trouver des solutions en amont pour réaliser une vraie mixité dans les quartiers, une mixité raisonnée, donc une mixité réussie. On n'impose pas les choses, on les concerte avec les gens et surtout avec les milieux concernés. Il y a par exemple un projet, le projet ARVE, Association pour le renouveau des Vernets, qui propose de mettre de la culture alternative sur le site de la caserne, afin de ne pas mêler le bruit avec des logements. Ce projet, largement discuté actuellement, est très intelligent. J'en suis ravie. Nous pourrions plus souvent raisonner ainsi.

Accepter les demandes de cette pétition éviterait de tuer tout un pan de la culture genevoise, qui a très largement participé au rayonnement de Genève. Tout le monde est fier de ce pan de la culture genevoise, qui est très apprécié, et je trouverais dommage de le négliger maintenant.

Effectivement, à Artamis, nous avons perdu des locaux et il faut maintenant en remettre. Je rappelle que la majorité Alternative de ce Conseil municipal avait accepté un amendement des Verts à la motion M-742 «Artamis, ça se précise!». Cet amendement demandait d'étudier la possibilité de mettre des lieux ouverts au public pour la culture alternative, autogérée, en sous-sol d'Artamis.

Malheureusement, nous avons vu à plusieurs reprises que le Conseil administratif avait l'air de s'asseoir sur cette demande, et je trouve cela très dommage. D'ailleurs, en ce moment, une pétition lancée aussi par l'UECA va dans ce sens et j'en suis ravie. J'espère qu'elle aura plus de poids que la volonté du Conseil municipal, puisque nous voyons là que tout le monde s'en est fichu.

Il y a ensuite l'autre aspect de cette pétition, plus formel. Je ne sais pas si tout le monde ici est au courant, mais cette pétition a aussi été envoyée au Grand Conseil, puisqu'il se targue de parler de culture. Mais le Grand Conseil parle surtout d'aménagement et sa majorité, malheureusement, a renvoyé cette pétition au Conseil administratif de la Ville.

C'est dommage à plusieurs égards, car c'est à nouveau un désintérêt du Canton, mais surtout...

La présidente. Il vous faut conclure, Madame.

M^{me} Sarah Klopmann. Oui, je vais me dépêcher, Madame la présidente. Mais ce qui est dommage aussi avec cette façon de la majorité de droite du Grand Conseil d'éviter de discuter de cette pétition... (*Brouhaha.*) Cette façon de faire

prouve qu'on ne pourra pas discuter des grands plans d'aménagement qui sont, eux, présents à l'échelle cantonale. A l'échelle cantonale donc sont discutés le PAV et énormément de grands projets d'aménagement. Malgré tout, la majorité de droite du Grand Conseil estime que ce n'est pas au Canton de discuter des plans d'aménagement avec l'UECA, parce que la culture, c'est à la Ville.

Je relèverai aussi une incohérence... En effet, les partis de droite du Grand Conseil renvoient cette pétition au Conseil administratif de la Ville, à qui il revient de traiter ce sujet-là, mais j'aimerais bien que la droite de ce Conseil municipal suive cet avis et demande au Conseil administratif d'en discuter!

Nous nous réjouissons que cette pétition soit acceptée, car elle le sera probablement, et nous nous réjouissons également, comme le demande une des recommandations, que le Conseil administratif nous tienne informés de ce qu'il fait pour répondre à cette pétition. Nous sommes relativement confiants en voyant arriver des propositions telles que celle qui veut reloger la Cave 12, qui est une excellente proposition. Le Conseil administratif a quand même une volonté de travailler dans ce sens et j'espère que cela s'améliorera encore.

Les Verts souhaitent donc vivement que vous acceptiez cette pétition.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, une remarque liminaire et pas préjudicielle, le vote de la commission a eu lieu le 27 octobre 2008. Vous avez bien entendu: 2008. Le rapport est daté du 23 avril 2009 et le Conseil municipal se prononce aujourd'hui, 11 novembre 2009, date anniversaire de l'Armistice. Heureux augure? Nous le verrons...

Qu'on les appelle lieux de culture alternative ou de culture autogérée, ces espaces n'ont pas toujours le soutien de la population. M. Mugny, conseiller administratif, l'a d'ailleurs rappelé en commission en faisant état des activités tardives de l'un de ces lieux.

Avec 17 espaces de ce type ou de ce genre, il n'y a certainement pas d'appauvrissement, contrairement à ce qui vient d'être énoncé. En revanche, des clarifications devraient être données, ainsi que nous l'avons dit en commission, nous, l'Union démocratique du centre. C'est dans cet esprit de demande d'éclaircissements, et non par approbation de toutes les demandes formulées, que nous sommes favorables au renvoi au Conseil administratif. A cette occasion, nous saluons le retournement des socialistes, qui, en commission, ont voté le classement de la pétition. Ceci figure à la page 8 du rapport, entre autres choses.

Nous souhaitons en effet avoir une vue claire de la situation actuelle et, surtout, des intentions de l'exécutif pour ces prochaines années en ce domaine, qui

tend à enfler plutôt qu'à se réduire et qui, trop souvent, est cause de fracture sociale.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, dans cet assez long débat autour de cette pétition, beaucoup de choses ont été dites qui relèvent de préoccupations qui sont également celles des libéraux. A savoir, premièrement, et je me réfère principalement à l'intervention de ma collègue Ariane Arlotti, que j'ai écoutée avec beaucoup d'intérêt: en fait de quoi cause-t-on?

Vous l'avez dit vous-même, chère collègue, qu'est-ce que la culture alternative? Les alternatifs doivent eux-mêmes se poser la question, puisqu'ils se sont demandé si c'est bien la bonne appellation pour se faire comprendre. D'ailleurs, nous lisons un peu plus tard qu'ils ont remplacé «alternatif» par «autogéré». Mesdames et Messieurs, est-ce plus clair pour comprendre? Le grand problème des libéraux est de prendre position aujourd'hui sur quelque chose dont on ne comprend même pas de quoi il s'agit! Tout ce que vous nous dites, c'est que vous avez besoin de lieux pour la culture, mais c'est le fait d'absolument tous les artistes!

On dit que la culture ne doit pas être rentable, mais le Grand Théâtre rapporte-t-il quoi que ce soit directement? Il y a des retombées économiques, mais je veux dire que tous les artistes, lorsqu'ils sont sincères, ont besoin de locaux, quel que soit le style de culture, et ils ont besoin de rayonner, quel que soit leur type de culture, ou leur âge, ou leur provenance... Qu'ils soient petits, que ce soit un *one man show*, une association autogérée, une fondation, c'est exactement le même combat.

Au fond, nous voudrions savoir ce que vous défendez à travers cette espèce de charabia culturel qui nous complique le débat – la preuve, il est long – plutôt que de l'éclairer. S'il fallait chercher un nouvel adjectif, nous avons entendu ce soir, pour la première fois, culture «émergente». Il faut du nouveau, mais de nouveaux artistes émergent sur la scène du Grand Théâtre! De nouveaux artistes émergent à la Comédie! L'exclusivité de l'émergence n'appartient pas nécessairement seulement – seulement! – à l'Alternative.

Nous voudrions aujourd'hui clarifier le débat. Le terme le plus intéressant que j'entends ce soir de la bouche de M^{me} Klopmann est celui de «lieux expérimentaux», de «culture expérimentale». A l'avenir, il y aurait peut-être un débat à ouvrir sur cette base-là.

Nous avons bien entendu qu'il y avait un problème au Vélodrome, mais je crois que la situation a bien évolué. M. Mugny prend ses responsabilités, M^{me} Salerno prendra les siennes et M. Pagani les siennes aussi sur le plan de l'aménagement. Pour nous libéraux, en l'état, dans cette configuration-là, nous ne

pourrons malheureusement pas renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Nous aimerions un débat clair sur un terme clair, sur une culture clarifiée, pour prendre une position saine.

M. Rémy Burri (R). Pour nous, groupe radical, cette pétition est la preuve vivante que la Ville de Genève donne de l'espace à sa culture, quelle qu'elle soit. Il y a beaucoup de signataires et au moins une septantaine d'associations et de groupements font cette demande. C'est bien une preuve vivante que la Ville ne néglige pas cette culture-là.

A un certain moment, c'est vrai, il y a eu quelques difficultés par rapport aux locaux et aux bâtiments, parce qu'une ville, ce sont des immeubles qui vieillissent et qui doivent être rénovés. Ce sont aussi des projets de construction de logements et, parfois, il a fallu effectivement faire des choix entre des espaces culturels et du logement. J'ose espérer que le choix de ce plénum est aujourd'hui plutôt en faveur de la construction de logements qu'en faveur du maintien des espaces culturels quand ce n'est pas forcément possible.

Lors de nos auditions, nous avons aussi entendu M. Mugny. Compte tenu du succès de cette culture, que personne ne conteste, et de la demande, M. Mugny a réussi à mettre en place énormément de choses. Il a notamment mis à la disposition d'artistes des studios, des salles et des locaux. Malgré les difficultés, une vingtaine d'actions ont été menées à bien.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical recommande que cette pétition soit classée sans suite.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, le rapport qui nous occupe ce soir est assez emblématique des contradictions que peut produire la politique écologiste quand elle oublie d'être critique. Dans les faits, c'est très simple, il s'agit de donner à des artistes des possibilités d'exercer leur art dans de bonnes conditions et, avec un petit peu de chance, peut-être que l'un d'entre eux émergera et influencera notre culture.

Ce rapport P-212 A nous invite à faire preuve d'imagination et d'inventivité. Or la tentation est grande de renvoyer la recommandation aux auteurs de la pétition, mais ce serait un petit peu mal vu... Malgré cela, A gauche toute! est convaincu de la nécessité de réserver des espaces pour les créateurs et pour les loisirs à Genève.

Mais, une bonne fois pour toutes, pas plus le budget que les territoires de la ville ne sont extensibles à perpète. Par exemple, en ce moment, on a des difficul-

Pétition: des espaces pour la culture

tés à trouver des terrains pour du logement social. Pendant ce temps-là, en commission, la droite et les Verts votent comme un seul homme le déclassement du secteur PAV. Comme certains de ces terrains seront dorénavant en zone ordinaire, il n'y a aucune obligation de construire du logement ou des infrastructures collectives.

Alors, je n'ose même pas penser à ce que représente la culture alternative pour les spéculateurs. A peu près la vingt-cinquième décimale de leur intérêt! Il n'empêche que vous allez voter le déclassement quand même. Preuve est faite que chaque vote compte. On ne peut pas, d'une part, voter des déclassements de terrains en ville et demander, d'autre part, la création d'espaces culturels *ex nihilo*. Ce n'est pas possible.

Nous avons encore d'autres problèmes, et pas seulement avec la politique non critique des Verts. Les socialistes viennent de nous faire une leçon. Or nous voyons la politique du magistrat. Le magistrat du Canton donc, qui a déclaré devant le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) et devant tout le monde qu'il avait créé une commission pour la culture, patati patata. Au bout du compte, il ne veut pas donner les 10 millions de francs pour le Musée d'ethnographie de Genève, mais on va se vanter dans tous les cantons de la Terrasse du Troc... Le Canton n'a pas mis un centime, mais enfin il semblerait que ce soit une réalisation extraordinaire! Je dois dire que, encore une fois, on demande à la Ville d'assumer une tâche qui, de fait, ne serait pas la sienne, mais celle du Canton.

Je veux bien que nous fassions un petit effort, mais là il me semble que certaines priorités passent avant les autres. Soyons clairs! Comme les bonnes intentions sont une chose et la cohérence politique visiblement en est une autre, eh bien, écoutez, je me réjouis de renvoyer cette patate chaude au Conseil administratif pour voir ce qu'il pourra en faire, parce que, à mon avis, cette pétition vaut ce qu'elle vaut, c'est-à-dire le prix du papier...

M. Jacques Baud (UDC). Je voudrais juste faire une remarque à propos de ce que nous a dit une de nos collègues tout à l'heure: le Grand Conseil nous a renvoyé cette pétition. Dans tous les pays du monde, c'est l'Etat qui se préoccupe de la culture. A Genève...

Des voix. C'est la Ville!

M. Jacques Baud. L'Etat est démissionnaire en l'occurrence. Dont acte, ce qui démontre son niveau d'intérêt et de motivation en matière de culture. Je trouve cela un peu triste. Il en est ainsi, alors, on a tous des collègues de parti au Grand

Conseil... qu'on leur remue un peu les fesses et qu'ils se préoccupent enfin de la culture! Parce que cela aussi, c'est leur devoir.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce soir, j'ai entendu le prêche d'A gauche toute! et des Verts en faveur de la culture alternative, et cela me conduit à faire quelques remarques... Oui, venant d'une démocrate-chrétienne, vous avouerez que c'est sympathique! C'est vrai, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut encourager une diversité de l'expression culturelle, nous en sommes en tout cas convaincus au sein du Parti démocrate-chrétien.

Mais nous avons un peu le sentiment, ces derniers temps, que les milieux de la culture alternative sont un peu devenus des enfants gâtés qui en demandent toujours plus. Quand je lis dans les journaux que la Ville de Genève prévoit de donner 11 millions de francs pour la culture alternative – ce montant a considérablement augmenté ces dernières années – je me dis que la municipalité en fait déjà beaucoup. Je me pose également des questions sur le concept d'indépendance de cette fameuse culture alternative. (*Remarques.*)

Oui, nous sommes favorables à la consultation de l'UECA – pourquoi pas? – mais nous ne sommes pas d'accord avec une cogestion, parce que nous estimons que les avis de l'UECA ne doivent pas devenir impératifs pour la Ville. La Ville doit aménager le territoire en faveur de l'ensemble de la population de la ville de Genève et non pas uniquement d'une minorité de cette même population.

Nous pensons qu'il faut travailler avec l'UECA, mais surtout avec les communes, avec le Canton et, à ce titre, des pistes de réflexion ont déjà été explorées, notamment sur le futur quartier de la Praille. Nous devons également nous poser la question de savoir si nous ne pourrions pas prévoir des activités culturelles, par exemple, dans les zones industrielles gérées par la Fondation pour les terrains industriels.

Je crois qu'il faut cesser aujourd'hui de réclamer des sites toujours dans l'hypercentre de la ville de Genève; il faut au contraire travailler plus largement sur l'ensemble du territoire du canton. Voilà les pistes à explorer de notre point de vue.

J'aimerais encore dire – Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Arlotti – que, oui, la vie est difficile pour les artistes, mais elle l'est aussi pour les artisans, elle l'est aussi pour les petits commerçants. C'est pour cela que nous essayons, au Parti démocrate-chrétien, de trouver un équilibre entre l'ensemble de la population de notre ville, raison pour laquelle nous demandons le classement de cette pétition.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Excusez-moi de rigoler un petit peu quand j'entends M^{me} Chappuis nous dire qu'elle vient d'entendre le prêche des Verts et d'A gauche toute! pour la culture alternative, car il me semble que l'intervention de M^{me} Salika Wenger n'était pas tout à fait un prêche pour la culture alternative... (*Remarque.*) Peut-être ai-je mal compris... Je n'ai pas encore tout à fait saisi le but de cette intervention, néanmoins, je trouve que M^{me} Chappuis n'a pas très bien écouté ce qui s'est dit dans ce plénum.

Ensuite, c'est effectivement à l'Etat de régler cette question et c'est bien pour cette raison que je regrette que le parti de la précédente intervenante et les autres orateurs de droite n'aient pas jugé utile que l'Etat se saisisse de ce problème.

Une fois de plus, le Parti démocrate-chrétien nous dit oui mais, oui mais... Bientôt, le Parti démocrate-chrétien sera le parti du maïs! (*Rires.*) Je suis encore sous le choc de ce que j'ai entendu tout à l'heure de la bouche d'une intervenante qui nous parlait de charabia culturel... J'aimerais quand même que les gens admettent ici que s'ils ne comprennent pas quelque chose, ce n'est pas pour autant incompréhensible pour tout le monde!

Peut-être M^{me} Kraft-Babel n'a-t-elle pas compris l'utilité, l'intérêt de la culture alternative, mais ce n'est pas le cas de tout le monde! Ce n'est pas un charabia culturel. En plus, je trouve cette interprétation un petit peu de mauvaise foi, parce que je pense au contraire que M^{me} Florence Kraft-Babel sait tout à fait ce qu'est la culture alternative et qu'elle ne désire pas la soutenir.

Si on nous dit qu'il faut des locaux pour tous les artistes, on soutient alors cette pétition, qui demande justement des locaux pour des artistes qui, eux, n'en ont pas! Soyons donc un peu cohérents! C'est dommage d'entendre un tel charabia, car des locaux pour les artistes, il en manque vraiment, et des lieux publics, il en manque encore plus. Je l'ai dit.

Mais cette pétition demande aussi que l'UECA soit associée à l'élaboration des plans d'aménagement urbain. Quelqu'un viendra peut-être me dire qu'il y aura, c'est sûr, plein de culture alternative dans les futurs quartiers en train de se construire, moi, je ne sais pas... J'admire la vision du futur de ces personnes, mais, pour l'instant, je doute. J'aimerais toutefois que l'aménagement de ces quartiers soit réfléchi de manière intelligente.

Je reprendrai ensuite le brillant exposé de M^{me} Wenger et peut-être m'éclairera-t-elle à l'heure du repas. Je n'ai pas saisi si elle était pour la pétition, contre la pétition, ou simplement contre les Verts et contre la dépense de papier... Je ne sais pas! Il faudrait m'expliquer. En tout cas, ce que j'ai compris, c'est qu'elle ne souhaite pas que nous soyons inventifs et que nous trouvions des solutions originales. Je pense pourtant que c'est de cette façon que nous arriverons à faire de notre ville une ville intéressante.

Le projet de déclassement des zones pour la réalisation du site PAV a effectivement été accepté par les Verts. Oui! Et, nous l'avons dit et redit, mais je vais le redire encore... (*Brouhaha.*) Si nous avons accepté ce déclassement de zones, c'est bien pour avoir un projet, c'est bien pour que la Ville puisse discuter de ce projet avec l'Etat et notamment, comme nous l'avons déjà dit et redit, pour que la Ville puisse inclure des lieux culturels dans ce futur projet. C'est tout au moins sa volonté.

Dire que nous ne déclasserons pas une zone et voir finalement l'Etat s'asseoir sur notre préavis et négocier dans son coin, tout seul, sans tenir compte de ce préavis, est-ce beaucoup mieux pour faire valoir le point de vue de la Ville? En tout cas, nous les Verts, nous ne le pensons pas et nous avons préféré cette démarche constructive de déclassement de zones, tout en étant évidemment attentifs à tous les points importants à nos yeux.

Nous avons encore entendu et réentendu que l'Etat seul devait se soucier de ce problème lié à la culture, malheureusement ce n'est pas le cas. Je rappellerai à certains que même si, dans nombre de pays, il se trouve que l'Etat – ou l'équivalent du Canton – s'occupe de la culture, en Ville de Genève, nous avons un département de la culture et un département de l'aménagement et des constructions. Je pense donc très pertinent de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Merci!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Quand on parle de charabia, on vient d'en avoir une illustration flagrante... (*Rires.*) J'aimerais vous dire que vous avez la chance, chez les Verts, d'avoir un brillant conseiller d'Etat, M. Hiler, qui a l'opportunité de faire votre promotion grâce à des prises de position claires. Mais vous venez nous faire un procès et vous attaquez M^{me} Chappuis en disant que, finalement, les démocrates-chrétiens ne savent pas ce qu'ils veulent, si c'est oui, si c'est non... Nous avons dit clairement que nous étions pour le classement de la pétition et je vais vous dire pourquoi, puisqu'il faut répéter les choses et dépasser les approches théoriques.

Nous avons eu une autre illustration de ce charabia avec M^{me} Arlotti, tout à l'heure... Qu'est-ce que la culture? Et, grâce à la présidente de ce Conseil qui est du même bord, nous avons pu assister à une démonstration qui a dépassé les quinze minutes et où j'avais l'impression de me trouver face à une thèse universitaire sur la culture, avec une docte assemblée qui analysait les «pour» et les «comment» et qui se projetait dans de grandes réflexions existentielles.

Mesdames et Messieurs, il s'agit de choses simples. Il y a une demande de locaux, nous le savons très bien. Vous l'avez dit tout à l'heure d'ailleurs, on en demande depuis des années et cela fait pratiquement près de deux ans que le Conseil administratif, avec le Conseil d'Etat, avec les communes, s'est lancé dans

Pétition: des espaces pour la culture

la recherche de ces locaux. On cherche des solutions avec pragmatisme et on en trouve.

Madame la représentante des Verts, Madame Klopmann, que dit le Parti démocrate-chrétien en demandant le classement de cette pétition? Il dit tout simplement que nous approuvons les efforts du Conseil administratif, de votre magistrat, de M^{me} Salerno aussi, qui se démène pour trouver des solutions avec l'État. Nous ne disons rien de plus, rien de moins. Pour cette raison, nous pensons que cette pétition peut être classée.

Laissez-moi vous dire, Mesdames et Messieurs, que si vous acceptez cette pétition, on sera en plein dans la politique des petits copains! Comme l'a dit M^{me} Chappuis tout à l'heure, l'UECA deviendra partie prenante des plans d'aménagement urbain pour tout le domaine culturel dans cette ville de Genève. Eh bien non, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas de cet avis! La population n'a pas élu des copains pour gérer la Ville et elle attend que nous répondions à des problèmes concrets.

Ces problèmes concrets, comme l'a dit M^{me} Chappuis, c'est la recherche de locaux. Finalement, il s'agit de trouver des locaux pas seulement pour les artistes en herbe, pas seulement pour la culture alternative, mais aussi pour les artisans et les commerçants, pour qu'il y ait – et là je reprends les termes de M^{me} Chappuis – un savant équilibre respectueux de la démocratie dans cette ville de Genève. (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Lathion, pour votre information, M^{me} Arlotti a parlé onze minutes. Donc elle n'aura maintenant que neuf minutes à disposition, ainsi vous serez content! Voilà. Madame Arlotti, vous avez la parole.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Merci, Madame la présidente. Je constate que M. Lathion aime discourir. Vous lui transmettez, Madame, qu'à défaut d'action justement, on discourt, on débat, et certaines personnes le font beaucoup mieux que d'autres. Je ne suis pas une spécialiste.

J'ai dit dans ma présentation de tout à l'heure – elle n'était que de onze minutes et j'avais encore beaucoup de choses à dire – que ce débat-là dure depuis des années à travers des regroupements et des associations d'artistes. Les questions, on les pose et, avant moi, bien d'autres les ont posées. Or, actuellement, nous voyons toujours la non-participation de l'Etat, ou une participation réduite, et c'est un réel scandale.

Comme l'a dit le collègue de l'Union démocratique du centre... Comment a-t-il dit, précisément? Qu'on remue les fesses des collègues du Grand Conseil!

(Rires.) Alors, Monsieur Lathion – vous transmettez, Madame la présidente, ainsi qu’aux conseillers de droite – je vous encourage à remuer les fesses de vos collègues du Grand Conseil, parce que nous, malheureusement, nous ne pouvons pas remuer les fesses des nôtres, ils n’y sont plus...

Oui, je vous encourage à intervenir pour qu’un projet de loi soit déposé en vue de créer un fonds commun, un pot commun, pour financer les institutions. Si les communes ne participent pas aux frais de la Ville pour des institutions et des lieux culturels qui concernent tous les citoyens du canton, il faudra peut-être les y pousser. Voilà, c’est là la première chose.

Ensuite, je constate que tout le monde, dans tous les partis, dit soutenir les institutions et les associations culturelles. Madame la présidente, vous transmettez à mes collègues du Parti démocrate-chrétien que nous parlons là, ma foi, de culture. Si nous parlions des artisans, nous aurions eu un débat sur les artisans. Ceci dit, les uns ne s’opposent pas forcément aux autres. Preuve en est que les artistes sont extrêmement inventifs. Quand il s’agit de récupérer des objets pour recréer, ils ont plus de facilité que d’autres pour s’approprier des locaux et des espaces pour les aménager à leur convenance.

Or il y a des lois pour vivre en commun et pour profiter de certains espaces et les louer. Je demande une chose qui est d’ailleurs ressortie, parmi d’autres, de tous les débats que nous avons eus jusqu’à présent. Afin d’offrir des possibilités de louer les espaces qui font défaut, pour que la Ville ne doive pas tout le temps reloger des artistes, il faut se préoccuper de tous les citoyens et ouvrir certains accès. A un moment donné, il faut donc assouplir les lois pour que des artistes puissent louer des ateliers qui ne sont pas initialement prévus pour eux.

Je le disais, la non-participation du Canton n’est plus acceptable! Par ailleurs, je pense que chacun utilise les termes qui lui conviennent. On a souvent eu beaucoup de réticences, pour ne pas dire qu’on était en plein tabou, quand on parlait des squats. Nous n’avons jamais eu de problèmes, pour notre part, pour parler des squats et utiliser le terme squat, nous les avons soutenus. Je sais que ce n’est pas le cas de nos collègues de la droite.

Cela dit, on a très vite utilisé le terme «alternatif» pour éviter celui de «squat», parce qu’il posait problème à certains. Or j’entends beaucoup de choses de la part de M^{me} Kraft-Babel, vous transmettez, Madame la présidente. Elle nous dit que, de toute façon, la culture autogérée, c’est de la culture alternative. Alors que, justement, les pétitionnaires font attention à cela. Ils préfèrent, eux, utiliser l’expression «culture autogérée», parce que le mot «alternative» est devenu un peu tabou dans la République.

Il ne faut pas non plus confondre la culture autogérée avec la culture émergente! Quand je dis «confondre», c’est que j’ai entendu dans certains propos

Pétition: des espaces pour la culture

de l'ambiguïté. Culture émergente, c'est effectivement tout jeune artiste, ou tout artiste qui débute, qui émerge, et cela ne concerne pas forcément toujours la culture autogérée. Evidemment, la culture émergente n'est pas non plus en opposition avec la culture institutionnelle, sauf que, généralement, quand on émerge, on ne va pas directement dans les grandes institutions. Il faut d'abord faire ses preuves.

En conclusion, nous demandons au Conseil administratif de «travailler», dirons-nous, le Conseil d'Etat pour qu'il se préoccupe un peu plus des questions culturelles et des dépenses du Canton en la matière. Je trouve simplement scandaleux, comme l'a dit ma collègue M^{me} Klopmann, que le Grand Conseil ait renvoyé cette même pétition au Conseil municipal. C'est un scandale, car la pétition le concerne en premier lieu.

Nous renvoyons donc cette pétition au Conseil administratif, dans l'espoir qu'il saura œuvrer en conséquence. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame Arlotti, quatre minutes trente-six...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais réagir en tant que socialiste et aussi au nom de certains de mes camarades socialistes aux propos tenus par M. Lathion tout à l'heure, et vous transmettez, Madame la présidente. J'ai entendu – n'est-ce pas, Monsieur Lathion? – et vous avez clairement dit que «heureusement les Verts bénéficiaient de M. Hiler pour promouvoir le parti et représenter certaines figures montantes». J'en déduis, car c'était assez sous-jacent à vos propos, que M^{me} Klopmann, qui venait de prendre la parole au nom du groupe des Verts, manquait quelque peu de hauteur et très certainement utilisait des mots comparables au charabia, pour reprendre les expressions utilisées dans cette enceinte.

Pour ma part, en tant que socialiste, je trouve que ces propos sont dégradants par rapport à une personne qui s'exprime au nom de son groupe en qualité de conseillère municipale. Nous n'avons pas à prendre les gens à partie personnellement quand ils interviennent. M^{me} Klopmann s'exprimait avec la légitimité de son groupe. Chacun a les talents oratoires qu'il peut avoir, mais en aucun cas il ne saurait être question de réduire cela au fait qu'un parti a – heureusement! – un conseiller d'Etat reconnu unanimement, parce que le reste – n'est-ce pas? – n'est pas grand-chose. (*Applaudissements.*)

M. Grégoire Carasso (S). Juste quelques mots pour vous faire part d'une certaine déception dans un débat général et abstrait, comme c'est le cas de celui-

ci. En fin de compte, l'impact politique formel d'un renvoi ou d'un classement de cette pétition est relativement abstrait.

Ma déception, parce que, entre la quête philosophico-sémantique de ma préopinante libérale – peut-être nous donnera-t-elle une clarification dans l'instant – les préoccupations relatives au postérieur des députés de l'Union démocratique du centre de notre ami Baud et les prêches aussi pieux que creux des démocrates-chrétiens, ma foi, nous sommes fort peu avancés dans ce débat.

J'aimerais simplement terminer par une référence à notre dernier débat en date, sauf erreur, relatif au dossier du Vélodrome. Vous le savez tous, ce dossier n'est pas bouclé, mais il prévoyait le relogement des artistes et artisans d'Artamis. A cette époque, lorsque nous avions à prendre une décision politique, à nous prononcer sur une détermination politique qui était celle du Conseil administratif en général et de Sandrine Salerno en particulier, là, les fronts n'étaient pas les mêmes.

Cette remarque est valable pour l'Alternative également, puisque A gauche toute! s'était opposé à ce relogement, considérant qu'il était absolument illégitime, scandaleux. Certains, à droite, ont même parlé de politique fasciste... Il était illégitime et scandaleux de différencier le prix du mètre carré lorsqu'il s'agissait de loger des artistes à vocation non lucrative... (*Protestations.*) Des artistes dont l'activité est non lucrative, ou tout autre acteur qui fonctionne sur une base de profit, que ce soit un artisan, une petite ou moyenne entreprise, ou n'importe quelle autre entreprise.

Voilà, je tenais à faire ce petit rappel sur un dossier bien concret, et non général et abstrait comme celui de ce soir.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, Madame la présidente, écoutez, je crois qu'il y a un certain nombre de malentendus. Mais, au début de ce débat, j'avais quelques espoirs... Dans son intervention, M^{me} Arlotti avait posé les problèmes de manière large et ouverte et, effectivement, elle tâchait de nous sortir non pas du charabia, puisque le mot charabia ne s'applique bien évidemment pas à une personne, mais au texte de plusieurs milliers de pétitionnaires qui nous parlent dans des termes qui ne sont pas accessibles à tous.

Lorsque l'on engage l'argent du contribuable, c'est un minimum que le sujet soit clair! J'avais quelque espoir, on nous disait que ce n'était pas seulement de la culture alternative, qu'on pouvait évoluer, que ce serait éventuellement de l'autogéré. Et puis, tout à coup, est arrivé ce terme excellent de M^{me} Klopmann: il y a un besoin de lieux pour la culture expérimentale! Mais là, les libéraux commencent à se dire: «Tiens, après tout, pourquoi pas?» Maintenant, nous avons des précisions grâce à M^{me} Arlotti, et nous la remercions. Il faut comprendre qu'il s'agit de culture autogérée.

Mesdames et Messieurs, si telle est la conclusion, si tel est le sens de cette pétition, il faut engager le contribuable sur de la culture autogérée! Une culture qui ne veut pas de nous, sauf que nous lui donnions... Une culture qui ne nous donnera rien, sauf qu'elle veut prendre... Eh bien, ce n'est pas un non que nous disons à cette pétition, c'est un double et un triple non! Nous vous remercions de bien vouloir le noter. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée par 61 oui contre 9 non.

Mise aux voix, la seconde recommandation de la commission est acceptée par 62 oui contre 9 non.

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées par 44 oui contre 27 non.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-212 au Conseil administratif en lui recommandant:

- de solliciter la participation des communes;
- d'effectuer un rapport sur la situation indiquant ce que le Conseil administratif a fait, ce qu'il fait et ce qu'il envisage de faire.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

2550

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (après-midi)
Questions écrites

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 2450 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 2450 |
| 3. Prestation de serment de M. Bayram Bozkurt, remplaçant M. Miguel Limpo, conseiller municipal démissionnaire, et de M. Roger Michel, remplaçant M. Jean-Louis Fazio, conseiller municipal démissionnaire. | 2450 |
| 4. Questions orales | 2450 |
| 5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2007 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2005/2006 du Grand Théâtre de Genève (PR-539 A) | 2451 |
| 6. Rapport de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 avril 2008 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2006/2007 du Grand Théâtre de Genève (PR-614 A) | 2464 |
| 7. Rapport de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2007/2008 du Grand Théâtre de Genève (PR-681 A) | 2476 |
| 8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Amélioration des conditions de stationnement dans le quartier de la Jonction» (P-216 A) | 2501 |
| 9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Donnons des espaces à la culture!» (P-212 A) | 2517 |
| 10. Propositions des conseillers municipaux | 2549 |
| 11. Interpellations | 2549 |

12. Questions écrites 2550

La mémorialiste:
Marguerite Conus